

C.R.A. N° 6 (2017-2018)

5e session de la 10e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

COMPTE RENDU

AVANCÉ

**Séance plénière\***

Mercredi 29 novembre 2017

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Absences motivées</i> .....	1
<i>Ordre du jour - Approbation</i> .....	1
<i>Communication</i> .....	1
<i>Communications</i> .....	2
<i>Documents - Dépôt</i> .....	2
<i>Documents - Prises en considération</i> .....	4
<i>Demande d'urgence</i> .....	4
<i>Vote par assis et levé</i> .....	4
<i>Motion de procédure</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dermagne, Wahl, Fourny, Daele.....	4
<i>Vote par assis et levé</i> .....	5
<i>Déclarations d'intérêt régional</i> .....	6
<i>Déclaration d'intérêt régional de M. Fourny, sur « l'accident ferroviaire de Morlanwelz »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Fourny.....	6
<i>Déclaration d'intérêt régional de M. Kilic sur « le renforcement de la lutte contre la propagation du VIH »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Kilic.....	6
<i>Déclaration d'intérêt régional de Mme Tillieux sur « le bien-être des travailleurs au sein de la fonction publique wallonne et le respect de la convention intersectorielle de 2016 »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Tillieux.....	6
<i>Questions urgentes</i> .....	6
<i>Question urgente de M. Dupont à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « la vignette antipollution et l'absence d'incitants au changement de comportement »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dupont, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Energie, du Climat et des Aéroports .....	7

*Question urgente de M. Lefebvre à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'impact pour les zones rurales de la nouvelle loi postale et la réaction du Gouvernement wallon »*

Intervenants : M. le Président, M. Lefebvre, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 7

*Question urgente de M. Mouyard à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « un nouvel appel à projet concernant l'antiradicalisme en 2018 »*

Intervenants : M. le Président, M. Mouyard, Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives ..... 8

*Question urgente de Mme Nicaise à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « un nouvel appel à projet concernant l'antiradicalisme en 2018 »*

Intervenants : M. le Président, Mme Nicaise, Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives..... 9

*Rappel au règlement*

Intervenants : M. le Président, MM. Luperto, Wahl..... 9

*Questions urgentes (Suite)..... 10*

*Question urgente de M. Fourny à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les menaces de l'accord Mercosur sur la viande wallonne »*

Intervenants : M. le Président, M. Fourny, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région ..... 10

*Accueil d'une délégation..... 11*

*Questions d'actualité..... 11*

*Question d'actualité de M. Desquesnes à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « la prolongation de l'autorisation du glyphosate » ;*

*Question d'actualité de M. Mouyard à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « le glyphosate autorisé cinq ans de plus dans l'Union européenne » ;*

*Question d'actualité de M. P. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les réactions du monde agricole sur la prolongation pour cinq ans de l'agrément européen pour le glyphosate »*

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Mouyard, P. Prévot, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 11

*Question d'actualité de M. Fourny à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « le maintien du préavis de grève au sein des TEC » ;*

*Question d'actualité de M. Dermagne à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « la convocation d'un Conseil d'administration extraordinaire à la SRWT le 29 novembre 2017 »*

Intervenants : M. le Président, MM. Fourny, Dermagne, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings ..... 15

*Fait personnel*

Intervenants : M. Fourny, M. le Président, M. Dermagne..... 18

*Questions d'actualité*..... 18

*Question d'actualité de M. Fourny à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « le maintien du préavis de grève au sein des TEC » ;*

*Question d'actualité de M. Dermagne à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « la convocation d'un Conseil d'administration extraordinaire à la SRWT le 29 novembre 2017 » (Suite)*

Intervenants : M. le Président, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, MM. Fourny, Dermagne, Collignon..... 18

*Question d'actualité de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « les adoptions d'animaux interdites aux personnes âgées »*

Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings..... 19

*Question d'actualité de Mme Baltus-Möres à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « les 298 nouveaux bus hybrides »*

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings..... 20

*Question d'actualité de M. Luperto à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « la position du Gouvernement face au conflit d'intérêts activé par la Cocof quant à la réforme fédérale de la pension des agents communaux »*

Intervenants : M. le Président, M. Luperto, Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, M. Wahl..... 21

*Question d'actualité de M. Martin à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les dernières avancées dans le dossier des Prés de Tilff »*

Intervenants : M. le Président, M. Martin, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 23

*Question d'actualité de M. Henquet à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'octroi de contrats à durée indéterminée à des intérimaires au sein de la fonction publique »*

Intervenants : M. le Président, M. Henquet, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 24

*Question d'actualité de M. Culot à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la fin de la subsidiation de l'Union pour le Développement des Industries de Liège (UDIL.ge) » ;*

*Question d'actualité de M. Onkelinx à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la fermeture de l'outil de réinsertion Union pour le Développement des Industries de Liège (UDIL.ge) »*

Intervenants : M. le Président, MM. Culot, Onkelinx, M. Jeholet, Vice-Président et Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....25

*Question d'actualité de Mme Gérardon à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « le courrier envoyé par Monsieur le Ministre à l'ensemble des collaborateurs du Groupe TEC »*

Intervenants : M. le Président, Mme Gérardon, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings..... 28

*Rappel au règlement*

Intervenants : M. Fourny, Mme Gérardon, MM. Prévot, Wahl, M. Président..... 29

*Questions d'actualité*

*Question d'actualité de Mme Gérardon à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « le courrier envoyé par Monsieur le Ministre à l'ensemble des collaborateurs du Groupe TEC » (Suite)*

Intervenants : M. le Président, Mme Gérardon, M. Wahl, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings..... 30

*Question d'actualité de M. Henry à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « le Pacte énergétique »*

Intervenants : M. le Président, M. Henry, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Energie, du Climat et des Aéroports ..... 31

*Reprise de la séance..... 33*

*Proposition de décret modifiant l'article 52 du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau, déposée par MM. Wahl et Fourny (Doc. 919 (2017-2018) N° 1 et 2).....* 33

*Discussion générale*

Intervenants : M. le Président, M. Wahl, Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives..... 33

*Examen des articles.....* 34

*Proposition de résolution visant à développer les investissements d'infrastructures du Groupe TEC, déposée par MM. Hazée et Henry (Doc. 587 (2016-2017) N° 1 et 2).....* 34

*Discussion générale*

Intervenants : M. le Président, MM. Hazée, Dodrimont, Denis, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings..... 34

*Proposition de résolution relative au Docteur Ahmadreza Djalali, condamné à la peine de mort en Iran, déposée par MM. Wahl, Fourny, Mme Zrihen et M. Hazée (Doc. 971 (2017-2018) N° 1).....* 41

*Discussion générale*

Intervenants : M. le Président, Mme Lecomte, Rapporteuse, M. Wahl, Mme Zrihen, MM. Desquesnes, Hazée, Puget ..... 41

*Éloge funèbre de M. Frédéric François.....* 44

*Proposition de décret modifiant l'article 52 du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau, déposée par MM. Wahl et Fourny (Doc. 919 (2017-2018) N° 1 et 2).....* 45

*Vote nominatif.....* 45

*Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Vienne à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur la compatibilité entre les accords de la COP21 et le CETA par Mme Zrihen et M. Henry (Doc. 952 (2017-2018) N° 1) et par MM. Fourny, Knaepen et Mme Baltus-Möres (Doc. 953 (2017-2018) N° 1).....* 45

*Vote nominatif*

Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen, M. Henry..... 45

*Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Luperto à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur l'absence de garantie de neutralité budgétaire pour les finances communales des politiques menées par la Région par MM. Luperto, Courard et Collignon (Doc. 959 (2017-2018) N° 1) et par MM. Destrebecq et Baurain (Doc. 960 (2017-2018) N° 1).....* 47

*Vote nominatif*

Intervenants : M. le Président, MM. Luperto, Wahl, Dermagne.....	47
<i>Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Daele à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur l'assurance autonomie par M. Daele et Mme Tillieux (Doc. 963 (2017-2018) N° 1) et par Mmes Vandorpe et Nicaise (Doc. 964 (2017-2018) N° 1).....</i>	49
<i>Vote nominatif</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Daele, Mme Tillieux, MM. Drèze, Hazée.....	49
<i>Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Luperto à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur la problématique du projet fédéral sur les pensions des fonctionnaires wallons par M. Luperto (Doc. 965 (2017-2018) N° 1) et par Mmes Vandorpe et Warzée-Caverenne (Doc. 966 (2017-2018) N° 1).....</i>	51
<i>Vote nominatif</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Luperto, Wahl.....	51
<i>Proposition de résolution visant à développer les investissements d'infrastructures du Groupe TEC, déposée par MM. Hazée et Henry (Doc. 587 (2016-2017) N° 1 et 2).....</i>	52
<i>Vote nominatif</i> .....	52
<i>Proposition de résolution relative au Docteur Ahmadreza Djalali, condamné à la peine de mort en Iran, déposée par MM. Wahl, Fourny, Mme Zrihen et M. Hazée (Doc. 971 (2017-2018) N° 1).....</i>	53
<i>Vote nominatif</i> .....	53
<i>Liste des intervenants</i> .....	54
<i>Index des matières</i> .....	55
<i>Abréviations courantes</i> .....	56

## SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Antoine, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

Chers collègues, puis-je vous inviter à rejoindre vos bancs, qu'ils soient parlementaires, ministériels, de la majorité, de l'opposition, afin que nous puissions déclarer la séance ouverte ? J'invite les derniers arrivés à rejoindre au plus vite leurs bancs, afin que nous puissions commencer nos travaux.

### ABSENCES MOTIVÉES

**M. le Président.** - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mmes Vienne, Morreale, Potigny, Ryckmans, Simonet et M. Courard, en mission ;
- M. Warnier, pour raisons de santé.

### ORDRE DU JOUR

#### *Approbation*

**M. le Président.** - Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de résolution visant à améliorer l'information sur les activités en zone forestière publique, déposée par MM. Fourny, Wahl, Desquesnes, Mouyard, Arens et Mme Brogniez (Doc. 956 (2017-2018) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à renforcer la prévention et la protection contre les risques liés aux nuisances sonores et en particulier à la musique, déposée par M. Patrick Prévot, Mmes Lambelin, Kapompole, Trotta, Poulin et Gérardon (Doc. 967 (2017-2018) N° 1) ;

- la proposition de résolution visant à promouvoir la création de jardins communautaires sur le territoire des communes wallonnes, déposée par M. Patrick Prévot, Mmes Tillieux, Trotta, Lambelin, MM. Lefebvre et Legasse (Doc. 968 (2017-2018) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à la mise en place d'une politique wallonne de protection des végétaux respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, déposée par Mme Ryckmans et M. Henry (Doc. 969 (2017-2018) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative à l'accessibilité des femmes aux métiers du secteur du numérique, déposée par Mmes Lecomte, Potigny, M. Dodrimont, Mmes Salvi, Simonet et M. Fourny (Doc. 970 (2017-2018) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative au Docteur Ahmadrza Djalali, condamné à la peine de mort en Iran, déposée par MM. Wahl, Fourny, Mme Zrihen et M. Hazée (Doc. 971 (2017-2018) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

### COMMUNICATION

**M. le Président.** - M. Dermagne, Président du groupe socialiste, m'a fait part d'une modification de leurs représentants :

- au sein de la délégation wallonne à l'Assemblée interparlementaire Benelux : M. Patrick Prévot devient membre effectif en remplacement de M. Sampaoli ;
- au sein de la délégation wallonne au Conseil parlementaire interrégional : Mme Tillieux devient membre effective et Présidente de la

Commission Affaires économiques en remplacement de M. Sampaoli.

Voilà qui est acté et la réunion est dès lors programmée ce vendredi.

## COMMUNICATIONS

**M. le Président.** - Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de règlement et deux propositions de directive pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement ainsi que trois consultations.

Divers documents m'ont été adressés :

- l'avis d'initiative du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (CWBCI) relatif à la politique internationale dans la Déclaration de politique régionale wallonne du 25 juillet 2017 ;
- le rapport d'évaluation globale du Conseil wallon de l'économie sociale sur l'exécution du décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale pour l'année 2016 ;
- le rapport bisannuel du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (C.I.A.O.S.N) pour la période 2015-2016.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement m'a transmis trois arrêtés de reventilation des crédits budgétaires :

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat au titre V du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert des crédits entre les programmes 01 et 03 des divisions organiques 34 et 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 05, 31 et 32 des divisions organiques 18 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du budget, de l'énergie et du climat.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir quatre notifications d'arrêtés :

- la notification de l'arrêt n° 127/2017 du rôle 6433 concernant la question préjudicielle relative aux articles 1er et 3, alinéa 2, de la loi du 14 juillet 1961 « en vue d'assurer la réparation des dégâts causés par le gros gibier », posée par le Tribunal de première instance de Namur, division Namur ;

- la notification de l'arrêt n° 128/2017 des rôles 6489 et 6490 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 21, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, posées par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 129/2017 des rôles 6510, 6511 et 6512 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 4, 6, 34, 43/4 et 43/8 de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, posées par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 130/2017 du rôle 6516 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 135, § 1er, du Code d'instruction criminelle, posées par la chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Gand.

La liste reprenant les documents, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêtés de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

## DOCUMENTS

### *Dépôt*

**M. le Président.** - La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres :

- le cinquième rapport annuel (01.01.2016 au 31.12.2016) adressé au Parlement wallon par le Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 816 (2016-2017) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de l'action sociale, de la santé et de la fonction publique, imprimé et distribué ;
- le rapport présenté au nom de la Commission des affaires générales et des relations internationales par Mme Potigny sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public. Il sera imprimé et distribué sous le n° 946 (2017-2018) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission des pouvoirs locaux, du logement et des infrastructures sportives par Mme Galant sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public. Il sera imprimé et distribué sous le n° 948 (2017-2018) N° 1 ;

- le rapport présenté au nom de la Commission du budget, de l'énergie et du climat par M. Knaepen sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.  
Il sera imprimé et distribué sous le n° 949 (2017-20178) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics par Mme Gonzalez Moyano sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.  
Il sera imprimé et distribué sous le n° 950 (2017-20178) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'action sociale, de la santé et de la fonction publique par Mmes Lecomte et Vandorpe sur le rapport sur l'habitat permanent, réalisé par M. Dodrimont, Député wallon, à la demande de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.  
Audition de M. Dodrimont, auteur du rapport.  
Il sera imprimé et distribué sous le n° 951 (2017-2018) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'agriculture, du tourisme et du patrimoine par M. Arens sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.  
Il sera imprimé et distribué sous le n° 954 (2017-20178) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'agriculture, du tourisme et du patrimoine par Mme Galant sur le bail à ferme.  
Audition de :
  - M. Ponthier et Mme Janssens, Président et juriste au Service d'Études de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA-UAW) ;
  - M. Duvivier, Mme Stache et M. Wyngaert, Président, Avocate et membres du Comité directeur de la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA) ;
  - MM. Van Binst et Plunus, Secrétaire général et chargé de mission de la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA) ;
  - M. Delwart et Mme Van Waeyenberge, Président et Secrétaire générale adjointe de l'ASBL Propriétaires ruraux de Wallonie (NTF) ;
  - Mme Van Herck et M. Schroder, Conseillère juridique à la politique foncière et responsable régional au Boerenbond ;
  - MM. Beguin et Wauters, notaires, représentants habilités de la Fédération Royale du Notariat belge (Fednot) ;
  - M. Grégoire, avocat, représentant habilité de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone ;
- M. Taildeman et Mme Renuart, conseiller de gestion agricole au Mouvement d'Action Paysanne (MAP) et responsable législation à Natagora, représentants habilités de la Plate-Forme pour le Foncier agricole en Wallonie et à Bruxelles (PFFA) ;
- M. Delvaux, chargé de mission « ruralité » à la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW).  
Il sera imprimé et distribué sous le n° 955 (2017-2018) N° 1.
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'action sociale, de la santé et de la fonction publique par Mme Warzée-Caverenne sur le don de sang par les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes.  
Audition de :
  - M. Hübner, Président du groupe de travail interdisciplinaire autour de la sécurité du don de sang (Conseil supérieur de la santé) ;
  - M. Delaval, membre de l'association Arc-en-Ciel Wallonie ;
  - M. de Bouyalski, Directeur général au Service francophone du sang de la Croix-Rouge ;
  - M. Charlier, Directeur d'Unia.  
Il sera imprimé et distribué sous le n° 957 (2017-2018) N° 1.
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation par Mme Gahouchi sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.  
Il sera imprimé et distribué sous le n° 958 (2017-20178) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'action sociale, de la santé et de la fonction publique par Mmes Lecomte et Vandorpe sur le rapport annuel 2016 d'Unia : « Pour une société inclusive : par où (re)commencer ? ».  
Audition de M. Charlier, Directeur d'Unia.  
Il sera imprimé et distribué sous le n° 961 (2017-2018) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'action sociale, de la santé et de la fonction publique par Mme Tillieux sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.  
Il sera imprimé et distribué sous le n° 962 (2017-2018) N° 1.

## DOCUMENTS

### *Prises en considération*

**M. le Président.** - L'ordre du jour, en application de l'article 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de résolution déposée par MM. Fourny, Wahl, Desquesnes, Mouyard, Arens et Mme Brogniez (Doc. 956 (2017-2018) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par M. Patrick Prévot, Mmes Lambelin, Kapompole, Trotta, Poulin et Gérardon (Doc. 967 (2017-2018) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par M. Patrick Prévot, Mmes Tillieux, Trotta, Lambelin, MM. Lefebvre et Legasse (Doc. 968 (2017-2018) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par Mme Ryckmans et M. Henry (Doc. 969 (2017-2018) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par Mmes Lecomte, Potigny, M. Dodrिमont, Mmes Salvi, Simonet et M. Fourny (Doc. 970 (2017-2018) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par MM. Wahl, Fourny, Mme Zrihen et M. Hazée (Doc. 971 (2017-2018) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. Les propositions n° 956, 968 et 969 seront envoyées à la Commission de l'agriculture, du tourisme et du patrimoine ; la proposition n° 967 à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics ; la proposition n° 970 à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation et la proposition n° 971 à la Commission des affaires générales et des relations internationales.

### DEMANDE D'URGENCE

**M. le Président.** - J'ai été saisi d'une demande d'urgence relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour de la proposition de résolution relative au Docteur Ahmadreza Djalali, condamné à la peine de mort en Iran, déposée par MM. Wahl, Fourny, Mme Zrihen et M. Hazée (Doc. 971 (2017-2018) N° 1).

Conformément à l'article 89.1, 4°, du règlement, je vais vérifier si cette demande est appuyée par 10 députés au moins.

Que celles et ceux qui appuient cette demande se lèvent.

La demande est donc appuyée.

Je vous propose de voter par assis et levé sur la demande d'urgence relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour de la proposition de résolution relative au Docteur Ahmadreza Djalali, condamné à la peine de mort en Iran, déposée par MM. Wahl, Fourny, Mme Zrihen et M. Hazée (Doc. 971 (2017-2018) N° 1).

### *Vote par assis et levé*

**M. le Président.** - J'invite les membres qui sont pour la demande d'urgence à se lever.

Que ceux qui sont pour se lèvent.

*(Une majorité de membres se lève)*

Que ceux qui s'y opposent se lèvent.

*(Une majorité de membres se lève)*

En conclusion, la proposition de résolution est envoyée sous le bénéfice de l'urgence en Commission des affaires générales et des relations internationales qui se réunira à l'issue des questions d'actualité.

J'imagine que le Gouvernement préviendra le ministre-président ou sera représenté, le cas échéant.

### MOTION DE PROCÉDURE

**M. le Président.** - J'ai été saisi du dépôt d'une motion par M. Dermagne, en application de l'article 89.1, 6°, du règlement, demandant le renvoi en Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics de la proposition de résolution visant à étudier le phénomène du harcèlement sexuel dans les transports en commun, déposée par Mmes Bonni, Pécriaux, M. Patrick Prévot, Mme Gérardon, M. Denis et Mme Lambelin (Doc. 357 (2017-2018) N° 1 à 3).

La parole est à M. Dermagne.

**M. Dermagne** (PS). - Monsieur le Président, j'aimerais préciser le fondement de cette demande de renvoi en commission. Vous savez que la lutte contre le harcèlement sexuel dans les transports en commun est un thème qui a été porté par le groupe socialiste depuis longtemps, qu'il a fait l'objet d'une proposition de résolution qui a été examinée en commission il y a 15 jours, qui a fait l'objet d'un rejet de la part des groupes MR et cdH en commission et d'une demande d'inscription à l'ordre du jour de cette séance par ses

auteurs.

Nous avons appris à la fois ce week-end, via la presse, que le groupe cdH entendait déposer lui-même une proposition de résolution qui finalement allait dans le même sens que la proposition déposée par le PS et pourtant rejetée par le MR et le cdH et ce jour, nous avons été informés d'un éventuel et potentiel dépôt d'amendement qui viendrait modifier la proposition de résolution initiée par le PS. Proposition d'amendement qui modifierait à la fois le titre, mais également grandement les développements de la proposition de résolution.

Nous estimons que c'est un thème qui nécessite un débat serein et complet en commission, raison pour laquelle on souhaite que l'ensemble du texte puisse retourner en commission et faire l'objet des débats nécessaires. C'est un thème important et je me réjouis d'apprendre et je pense que c'est Mme Stommen d'ailleurs qui s'est exprimée dans la presse qu'elle serait porteuse de cette proposition d'amendement ou de résolution que l'on pourrait, a priori, pouvoir soutenir. Et donc cela nécessite un débat serein et complet en commission. Raison pour laquelle la demande d'application de l'article 89.6 a été déposée, Monsieur le Président.

**M. le Président.** - Je vous rappelle que conformément au règlement, un parlementaire par groupe peut s'exprimer et M. Dermagne l'a fait pour le groupe socialiste.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? M. Wahl et M. Fourny.

La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl (MR).** - Pas de problème sur la demande de M. Dermagne.

**M. le Président.** - Fort bien.

La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny (cdH).** - Effectivement, ce dossier a fait l'objet de débats longs et virulents en commission et c'est vrai qu'il a des attitudes qui ont été prises. Il n'en reste pas moins que nous avons continué à travailler sur le sujet et je rappelle que le texte qui avait été déposé était un texte ancien puisqu'il datait de 2014 et que dans l'intervalle des données nouvelles et complémentaires sont intervenues. Effectivement, nous avons des amendements à proposer et à soumettre à notre assemblée, mais pour la bonne tenue des travaux – et je pense que l'enjeu en vaut la chandelle – je ne vois évidemment aucune objection à ce que le sujet puisse être renvoyé en commission. Ce qui nous permettra de développer plus amplement nos propositions d'amendement et d'avoir un texte cohérent et surtout adapté à l'évolution de la situation et adapté à la technologie aussi et aux législations, au regard de

l'actualité que nous avons connue ces dernières semaines.

**M. le Président.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele (Ecolo).** - Pour appuyer également cette demande de renvoi en commission, je pense que le sujet intéresse l'ensemble des groupes. Cela a été exprimé. Ma collègue, Hélène Ryckmans, qui est excusée aujourd'hui, a participé à cette discussion et c'est vrai que nous avons pris connaissance de propositions alternatives qui nous semblent intéressantes, mais pour lesquelles, d'une part, il serait intéressant d'avoir des précisions, et d'autre part peut-être aussi des amendements à apporter. Il me semble que cette discussion se fera bien évidemment de manière plus sereine en commission que ce que cela ne pourrait être, ici, en plénière et que si nous souhaitons, effectivement, un travail constructif – et c'est notre souhait – un renvoi en commission me semble le plus opportun.

**M. le Président.** - Chacun a pu s'exprimer. Dès lors, et là aussi pour respecter le règlement, je vous propose de voter par assis et levé sur la demande de renvoi en Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics de la proposition de résolution visant à étudier le phénomène du harcèlement sexuel dans les transports en commun, déposée par Mmes Bonni, Pécriaux, M. Patrick Prévot, Mme Gérardon, M. Denis et Mme Lambelin (Doc. 357 (2017-2018) N° 1 à 3).

*Vote par assis et levé*

**M. le Président.** - J'invite les membres qui sont pour le renvoi en commission à se lever.

*(Une majorité de membres se lève)*

J'invite les membres qui s'opposent à la motion à se lever.

Je n'en vois pas.

En conséquence, la demande de renvoi en Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics de la proposition de résolution visant à étudier le phénomène du harcèlement sexuel dans les transports en commun, déposée par Mmes Bonni, Pécriaux, M. Patrick Prévot, Mme Gérardon, M. Denis et Mme Lambelin (Doc. 357 (2017-2018) N° 1 à 3) est adoptée.

Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

## DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL

**M. le Président.** - Conformément à l'article 69 du règlement, les déclarations d'intérêt régional ont lieu en ce début de séance.

### DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE M. FOURNY, SUR « L'ACCIDENT FERROVIAIRE DE MORLANWELZ »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Fourny sur « l'accident ferroviaire de Morlanwelz ».

La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Ma déclaration porte sur le drame qui a été connu cette semaine à Morlanwelz et de signifier qu'au nom du groupe cdH du Parlement de Wallonie, nous adressons nos plus sincères pensées et condoléances aux familles des victimes qui ont été frappées par cet accident extrêmement grave qui est intervenu et leur dire que nous sommes à leurs côtés.

*(Applaudissements)*

### DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE M. KILIC SUR « LE RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIH »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Kilic sur « le renforcement de la lutte contre la propagation du VIH ».

La parole est à M. Kilic.

**M. Kilic** (PS). - Monsieur le Président, chers collègues, ma déclaration porte sur le renforcement de la lutte contre la propagation du sida. À deux jours de la Journée internationale de lutte contre le sida, le groupe PS rappelle qu'il faut mener des actions fortes pour enrayer la propagation du VIH, par le biais notamment de la sensibilisation au dépistage qui doit être renforcée, notamment par les kits d'autodétection qui doit être démocratisée au niveau du coût.

Une des pistes est le rabaissement de la TVA sur ces kits d'autodétection et l'ouverture de plus de centres de dépistage en Wallonie, ainsi que l'amélioration de la proximité de ceux-ci.

## DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE MME TILLIEUX SUR « LE BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE WALLONNE ET LE RESPECT DE LA CONVENTION INTERSECTORIELLE DE 2016 »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de Mme Tillieux sur « le bien-être des travailleurs au sein de la fonction publique wallonne et le respect de la convention intersectorielle de 2016 ».

La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux** (PS). - Monsieur le Président, chers collègues, en mai de l'année dernière, le Ministre Lacroix a conclu un accord avec les organisations syndicales au sujet de l'amélioration des conditions de travail de la fonction publique wallonne. Cet accord portait notamment sur l'amélioration de la carrière des agents contractuels, sur la mise en place de la réduction du temps de travail pour les fonctions pénibles pour le personnel le plus âgé.

En juillet, un nouveau gouvernement s'est mis en place. La ministre a déclaré vouloir s'engager à tenir les termes du contrat qui a été conclu, de l'accord conclu.

Hier, en Commission du budget, les mêmes paroles ont été prononcées pour redire la volonté de s'en tenir aux termes du contrat. Demain, une grève touchera tous nos services publics régionaux. La Wallonie sera touchée par une grève sans précédent.

Il y a l'opportunité, aussi sans précédent, par ce Gouvernement, de pouvoir lancer un message fort à l'égard de nos travailleurs de la fonction publique en respectant réellement, dans les actes, cet engagement.

Maintenant, il faut vraiment passer d'une posture politique et idéologique à l'action. Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

## QUESTIONS URGENTES

**M. le Président.** - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

**QUESTION URGENTE DE M. DUPONT À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES  
FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET  
DES AÉROPORTS, SUR « LA VIGNETTE  
ANTIPOLLUTION ET L'ABSENCE  
D'INCITANTS AU CHANGEMENT DE  
COMPORTEMENT »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Dupont à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « la vignette antipollution et l'absence d'incitants au changement de comportement ».

M. le Ministre Crucke n'est pas là. Quelqu'un peut-il le prévenir ? Il est dans le patio.

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

**M. Dupont (PS).** - Monsieur le Ministre, le combat environnemental constitue incontestablement une priorité pour l'ensemble de cette respectable assemblée. À cet égard, la DPR prévoit l'interdiction à l'horizon 2030 des véhicules diesel sur l'ensemble du territoire wallon.

Beaucoup plus près de nous, vous avez annoncé, il y a quelques jours, l'instauration d'une vignette antipollution destinée à interdire l'accès de certains véhicules aux futures zones à basse émission.

2030, c'est après-demain. 2020, c'est demain. Afin qu'à la fois, le secteur et surtout l'ensemble de nos concitoyens concernés puissent se préparer au mieux à cette échéance, comptez-vous dès maintenant – puisque nous sommes dans la période transitoire vers cet objectif – faire dès maintenant pour accompagner et, le cas échéant, inciter nos concitoyens à s'adapter à cette nouvelle exigence, se préparer au mieux et prendre dans les mois et les années qui viennent, en ce qui les concerne, les décisions qui s'imposent en toute connaissance de cause ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke,** Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question. Si l'on cherche par rapport à une compétence climatique, la suppression du diesel pourrait bien avoir une petite relation avec mon cabinet, mais si vous lisez l'ensemble des ordres du jour du Gouvernement, des délibérations qui sont déposées, il est vrai que cela concerne les compétences de mon collègue Carlo Di Antonio.

Je sais bien que j'ai beaucoup de compétences, je sais bien que l'on voudrait m'en accorder encore un peu plus, mais je ne vais pas jusqu'à dire que je vais piquer les compétences de Carlo Di Antonio, sauf s'il me le demande.

Je vous invite donc clairement à poser la question au ministre compétent, c'est comme cela que l'on fonctionne dans un gouvernement. C'est de cette manière qu'on le fait à d'autres niveaux aussi.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont (PS).** - Monsieur le Ministre, vous êtes aussi ministre de l'Énergie, donc il y a aussi une compétence partagée entre l'ensemble des membres du Gouvernement. Vous auriez pu, semble-t-il, répondre à cette question. Je n'attendais pas une réponse précise en termes de dispositif à ce stade, mais ma question est de vous demander si le Gouvernement, à travers les compétences qui sont les vôtres, était disposé à mettre en place des incitants. On pense à des incitants fiscaux, c'est bien pour cela que la question vous était adressée, et un dispositif d'accompagnement pour nos concitoyens.

Je ne manquerai donc pas de revenir très rapidement sur le sujet.

**M. le Président.** - Vérification faite auprès du Greffe, la question portait sur la vignette et c'est ce qui explique qu'évidemment, nous ne sommes pas impliqués dans l'adresse au ministre. On nous dit « vignette » et fatalement, c'est M. Crucke. Voilà le malentendu dissipé.

**QUESTION URGENTE DE M. LEFEBVRE À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA  
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE  
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR  
« L'IMPACT POUR LES ZONES RURALES DE  
LA NOUVELLE LOI POSTALE ET LA  
RÉACTION DU GOUVERNEMENT WALLON »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Lefebvre à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme et délégué à la Grande Région, sur « l'impact pour les zones rurales de la nouvelle loi postale et la réaction du Gouvernement wallon ».

La parole est à M. Lefebvre pour poser sa question.

**M. Lefebvre (PS).** - Monsieur le Ministre, a priori, cette fois, cela va être le bon ministre. En fait, Monsieur le Ministre, pendant que nous nous réunissons, la Commission infrastructures de la Chambre est en train de voter une nouvelle loi postale qui, d'après certains parlementaires, est en train de mettre à nouveau mal les zones rurales puisque l'article 16 de cette loi intègre que pour des conditions géographiques exceptionnelles, on pourrait avoir deux poids, deux mesures entre le traitement du courrier sur les zones rurales ou sur les grandes villes.

J'aurais voulu avoir votre position sur le sujet. Quelle est votre position aujourd'hui sur le dossier ? Le Gouvernement compte-t-il se positionner par rapport à cette nouvelle loi postale et éventuellement, mettre le point à l'ordre du jour d'un prochain Comité de concertation puisqu'il s'agit là d'un point tout à fait essentiel où demain, les zones rurales pourraient non seulement être défavorisée, mais en plus, le service public pourrait, lui aussi, être mis à mal.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur Lefebvre, je partage vos préoccupations, vos craintes et votre insatisfaction par rapport à cette réforme. Je l'ai déjà dit, ce n'est pas parce que l'on habite en ruralité que l'on doit considérer cela comme un luxe. Pour certains, ce sont leurs racines, pour d'autres, ce sont des contraintes, et pour d'autres encore, ce sont de légitimes aspirations qui font que l'on choisit de vivre en ruralité.

Le service postal doit être un service public universel. Il y a déjà plusieurs mois que j'avais effectué des démarches auprès du ministre De Croo. Ces démarches ont été renouvelées et je compte bien entendu que l'on puisse évoquer au Conseil des ministres cet aspect des choses qui peut avoir, à la fois sur la vie des citoyens, sur le principe d'égalité, mais aussi sur la vie de nos entreprises, de très fâcheuses conséquences.

**M. le Président.** - La parole est à M. Lefebvre.

**M. Lefebvre (PS).** - Effectivement, c'est important puisque je lis dans *Le Soir* de ce matin qu'un membre de la majorité fédérale que je cite : « Il est inacceptable que le choix des personnes qui décident de s'installer dans les lieux les plus reculés se répercute sur le coût à payer par l'ensemble des contribuables et par d'autres consommateurs ». C'est évidemment tout à fait inacceptable de lire ce genre de chose.

Demain, nous devons garantir le même service partout en Wallonie, que ce soit en zone rurale ou dans les grandes villes. J'invite vraiment le Gouvernement à saisir le Comité de concertation, cela me paraît tout à fait essentiel.

D'autre part, cela attaque également le service public puisque demain cela pourrait, par exemple, décider un service privé de ne se concentrer que sur les grandes villes. Nous ne pouvons pas avancer dans ce cadre.

## **QUESTION URGENTE DE M. MOUYARD À MME DE BUE, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « UN NOUVEL APPEL À PROJET CONCERNANT L'ANTIRADICALISME EN 2018 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Mouyard à M. De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives sur « un nouvel appel à projet concernant l'antiradicalisme en 2018 ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

**M. Mouyard (MR).** - Chers collègues, Madame la Ministre, il faut arrêter de tirer sur le pianiste, surtout s'il n'a pas joué faux. Cette déclaration est de Mme Murielle Tarnion, députée du Parti socialiste, ce matin dans les colonnes de *L'Écho* et concernant Stéphane Moreau, CEO de Nethys.

Lorsque j'ai lu cet article, j'ai failli tomber de ma chaise. Il n'y a pas si longtemps que cela, en Commission d'enquête, j'en faisais d'ailleurs partie, nous avons pris un certain nombre de décisions et des recommandations visant à faire évoluer le dossier Publifin-Nethys. Nous avons même relevé des indices de culpabilité pénale. Quand je lis ces déclarations ce matin, j'ai l'impression que tous les partis qui ont voté le rapport de la Commission d'enquête n'ont rien compris.

Aujourd'hui, j'aimerais que vous puissiez nous dire si nous n'avons rien compris ou si, justement, nous étions dans le bon et que cette députée du Parti socialiste qui fait cette déclaration visant à disculper certaines personnes, dont Stéphane Moreau, est elle bien dans l'erreur. Je vous remercie.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, j'ai effectivement lu l'interview d'une administratrice PS de Publifin. J'ai trouvé effectivement cette interview assez hallucinante et je me suis posé la question de savoir si elle s'exprimait à titre personnel ou si elle exprimait la position du conseil d'administration de Publifin. Je m'étonne tout à fait de la tonalité des propos puisque quand même, au niveau du conseil d'administration, il y a eu un premier rapport qui a été rentré. Même si j'ai jugé ce rapport totalement insuffisant, il avait quand même une volonté d'ouverture dans la mise en œuvre des recommandations.

Ici, on est vraiment dans le déni et dans le chantage. Il y a eu une Commission d'enquête qui a fait un certain nombre de recommandations. Ces recommandations ont été approuvées à l'unanimité de ce Parlement. Il y a des directives européennes, il y a un gouvernement et une Déclaration de politique régionale qui s'engage et qui a

commencé à mettre en œuvre l'ensemble de ces recommandations. Je peux vous affirmer avec détermination que nous poursuivrons dans cette voie.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mouyard.

**M. Mouyard (MR).** - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse et je vous avoue que je préfère très nettement entendre cela et la détermination dont le Gouvernement fait preuve. Ce matin, je peux vous dire que j'ai failli tomber au bas de ma chaise en lisant cet article et ce type de déclaration. J'aimerais attirer l'attention de tout le monde. Ne lance pas uniquement le discrédit sur son auteur ou le parti dont elle fait partie, mais sur l'ensemble de la classe politique et c'est totalement inacceptable.

**QUESTION URGENTE DE MME NICAISE À  
MME DE BUE, MINISTRE DES POUVOIRS  
LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « UN  
NOUVEL APPEL À PROJET CONCERNANT  
L'ANTIRADICALISME EN 2018 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Nicaise à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « un nouvel appel à projet concernant l'antiradicalisme en 2018 ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

**Mme Nicaise (MR).** - Madame la Ministre, alors que la presse annonce la fin des subventions pour 24 communes qui menaient un projet de prévention contre le radicalisme, vous avez annoncé mettre en place et lancé un nouvel avant-projet pour 2018 avec à la clé 2 millions. Il semble que vous ayez procédé à une évaluation des projets en cours et que ces derniers étaient davantage axés sur le savoir-vivre, plutôt que sur la prévention.

Comment allez-vous, dans le projet qui sera mis en place, garantir que le travail sera davantage axé sur la prévention du radicalisme ? Un suivi plus strict est-il envisagé quant à la mise en œuvre des projets qui seront retenus ? Je vous remercie.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue,** Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. - Madame la Députée, tout d'abord, je voudrais, contrairement à ce qui est indiqué dans cet article de presse, affirmer que les subventions n'ont été ni supprimées, ni suspendues.

Il s'agissait d'un premier appel à projets qui avait été lancé il y a un an, par l'ancien Gouvernement, sur un thème assez généraliste au niveau du vivre-ensemble.

Le nouveau Gouvernement a souhaité, avant de poursuivre ou lancer un nouvel appel à projets, évaluer les différentes actions et, surtout, s'intégrer dans le Plan de lutte contre le radicalisme violent, qui fait, en fait, partie des recommandations de la commission Attentats, et qui vise à mieux coordonner et intégrer toutes les initiatives.

Notamment sur le plan des pouvoirs locaux, nous souhaitons mettre l'accent sur la prévention contre le radicalisme violent par des actions concrètes, ciblées, notamment en visant dans un premier temps les formations des acteurs qui œuvrent au niveau des pouvoirs locaux.

Il y a simplement une volonté de cibler au mieux et de travailler, notamment en coordination avec le Fédéral qui a installé des commissions de sécurité sur le plan local, dans le but d'une meilleure coordination de toutes ces actions.

Cet appel à projets sera lancé très prochainement, dans le courant du mois de décembre, pour mettre en place une nouvelle approche par rapport à cette politique.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise (MR).** - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos précisions. J'entends que vous souhaitez une coordination avec le Fédéral. Je présume qu'il y en aura une aussi avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et, notamment, l'Institut récemment créé du CAPREV qui voit ses missions axées principalement sur la lutte contre cette radicalisation.

*(Applaudissements)*

**RAPPEL AU RÈGLEMENT**

**M. le Président.** - La parole est à M. Luperto.

**M. Luperto (PS).** - Je voudrais simplement m'étonner réglementairement que cette question fasse l'objet d'une question urgente, alors même qu'elle a été débattue à l'occasion de la Commission des pouvoirs locaux hier et que je suis intervenu pour interpeller la ministre sur la question du projet « radicalisme » qui était suspendu et de ses dramatiques conséquences pour les communes qui voient certains emplois disparaître, à l'image de la mienne qui en perd deux, en dépit du réseautage qui s'est construit avec la police pour lutter contre un phénomène que l'on considérera comme important.

Je pense que l'on va perdre ici du temps du *know-how* de l'expertise, de l'expérience dans les services et je ne peux que le déplorer.

Je trouve qu'il est dommage qu'à l'occasion de la séance plénière, on tente d'éluder le débat contradictoire en donnant simplement l'occasion à la ministre de donner son point de vue, elle seule, sans contradiction.

Je vous remercie donc d'avoir permis une prise de parole pour que je rééquilibre un peu le propos.

Je continue de déplorer, au même titre que ma collègue, Mme Gahouchi, la suppression de ce projet. Merci.

**M. le Président.** - La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl (MR).** - Monsieur le Président, non. S'il y a une remarque sur la procédure, il est normal qu'il y ait une intervention, mais, ici, vous revenez sur le fond. Le procédé n'est pas des plus corrects, d'autant plus qu'il vous a été répondu en commission.

*(Réaction de M. Collignon)*

**M. Luperto (PS).** - Réglementairement, est-il correct, Monsieur le Président, que l'on intervienne sur une question débattue en commission hier ?

C'est cela l'application du règlement.

**M. le Président.** - Monsieur Luperto, je vous ai donné la parole parce que je sais que vous êtes intervenu, mais dois-je vous dire – j'en appelle à votre expérience de président d'assemblée – que notre règlement ne prévoit pas ce cas de figure et ne permet pas de rejeter la question ?

Il y a toute une série de questions qui ont été abordées – vous le savez comme moi – dans la discussion budgétaire et notre règlement ne me permet pas si le sujet a été abordé dans la question budgétaire de refuser une question.

Ici, j'applique le règlement. Vous faites appel au bon sens. Si vous le souhaitez, nous pouvons, avec d'autres, avec les présidents de groupe, traiter la question par une réforme du règlement pour faire triompher ce point.

Maintenant, ne m'en veuillez pas, Monsieur Luperto, je n'ai fait qu'appliquer le règlement que vous avez voté, comme d'autres du reste, à une large majorité.

Fin de l'incident, si j'ose dire.

## QUESTIONS URGENTES

*(Suite)*

### QUESTION URGENTE DE M. FOURNY À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LES MENACES DE L'ACCORD MERCOSUR SUR LA VIANDE WALLONNE »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Fourny à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les menaces de l'accord Mercosur sur la viande wallonne ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny (cdH).** - Monsieur le Ministre, je souhaitais vous interroger sur les discussions qui ont actuellement lieu entre l'Union européenne et les pays d'Amérique du Sud dans le cadre de l'accord de libre-échange qui est en cours de négociation.

On sait que nous avons eu de grandes discussions dans le cadre du traité relatif au CETA, du TTIP. Des problèmes ont été causés en termes d'échanges. Aujourd'hui, le monde agricole s'élève et brandit certaines menaces quant à la qualité des viandes qui pourraient être importées en Wallonie, et plus particulièrement du bœuf.

Ma question est directe : des initiatives ont-elles été prises au niveau de la Wallonie pour participer activement à ces négociations ? Au niveau des relations intrabelges, avez-vous pris des initiatives afin que l'on relaie les préoccupations et que l'on soit entendu au niveau européen dans le cadre de ces négociations, en évitant de se trouver devant le fait accompli, dans le cas où certaines négociations se seraient déroulées dans des salons feutrés ?

Au niveau européen, au niveau de la Commission, au niveau du Conseil des ministres de l'Agriculture, avez-vous pris des initiatives faire porter la voix des 9 000 exploitations agricoles wallonnes qui, aujourd'hui, craignent quant à l'écoulement de leur production au niveau du grand public ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Ce sont même 12 000 exploitations agricoles wallonnes qui pourraient être concernées. C'est une situation préoccupante parce qu'il y a une course à l'accord.

Ce sont les ministres du Commerce des États

membres qui ont confié un mandat à la commission de négocier un accord avec le Mercosur, avec un lobbying extrêmement important de tous les produits non agricoles et avec des risques pour l'agriculture. Ces risques sont essentiellement sur la viande bovine et sur le sucre éthanol.

Lorsque l'on sait que le Mercosur envoie déjà 44 % de ses exportations vers l'Europe, et que l'on pourrait arriver à aller bien au-delà encore, c'est évidemment extrêmement dangereux. En plus, tout cela est cumulé avec les effets d'autres accords, négociés ou en voie de finalisation. Nous sommes intervenus, avec le ministre fédéral, au Conseil européen de l'Agriculture. Nous avons également participé avec 10 autres ministres à une réunion de l'Association européenne des syndicats agricoles, où nous avons mis en exergue les risques majeurs à la fois pour la production bovine et pour la production de sucre européen.

**M. le Président.** - La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Je remercie le ministre pour le suivi attentif de ce dossier. De l'expérience que nous avons reçue, il est extrêmement important que nous soyons vigilants et que nous puissions anticiper les problèmes importants qui pourraient survenir si nous devions aussi subir, quelque part, les accords qui pourraient être passés sans la moindre concertation avec la Wallonie.

#### ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION

**M. le Président.** - Nous avons l'honneur d'accueillir ce jour, dans le cadre des activités de l'Union interparlementaire, une délégation du Conseil suprême d'Ukraine.

Elle est composée de deux parlementaires : Mmes Olena Sotnyk et Viktoriia Ptashnyk.

Je vous propose de les applaudir.

*(Applaudissements)*

Merci à la délégation de venir découvrir le parlementarisme wallon. Soyez donc les bienvenues.

#### QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**M. le Président.** - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

#### QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DESQUESNES À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LA PROLONGATION DE L'AUTORISATION DU GLYPHOSATE »

#### QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MOUYARD À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LE GLYPHOSATE AUTORISÉ CINQ ANS DE PLUS DANS L'UNION EUROPÉENNE »

#### QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. P. PRÉVOT À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LES RÉACTIONS DU MONDE AGRICOLE SUR LA PROLONGATION POUR CINQ ANS DE L'AGRÈMENT EUROPÉEN POUR LE GLYPHOSATE »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité :

- de M. Desquesnes à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « la prolongation de l'autorisation du glyphosate » ;
- de M. Mouyard à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « le glyphosate autorisé cinq ans de plus dans l'Union européenne » ;
- de M. P. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les réactions du monde agricole sur la prolongation pour cinq ans de l'agrément européen pour le glyphosate ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (cdH). - Monsieur le Ministre, c'est un véritable coup de tonnerre ce lundi 27 novembre : le Comité d'experts européens a décidé, finalement, de prolonger pour cinq ans, mais cinq ans sans dire que

l'on va rentrer dans une période de *phasing out* du produit herbicide à base de glyphosate.

Ce coup de tonnerre est dû au revirement de deux pays, essentiellement l'Allemagne et la Pologne. Cela crée d'ailleurs une crise politique en Allemagne aujourd'hui, mais plus fondamentalement, Monsieur le Ministre, ici, il nous semble qu'il y a matière à réagir. À la fois ici et au niveau du Parlement européen, nous avons voté une résolution qui vise une stratégie d'abandon du glyphosate en Wallonie. Il y a déjà des mesures concrètes qui ont été mises en œuvre, mais également le Parlement européen avait voté une résolution qui était fort similaire à celle que nous avons votée en Wallonie et qui était de dire : stop pour les particuliers, stop dans les espaces publics et abandon progressif dans le secteur agricole.

Cette voie de la transition, dans la décision du comité des experts, il y a quand même un aspect positif puisque neuf pays ont voté contre cette prolongation et défendait une sortie du glyphosate, une sortie encadrée, une sortie accompagnée pour le monde agricole et je pense qu'avec la décision du président Macron en France, avec une série d'autres pays, il y a matière à se rassembler et à travailler ensemble pour trouver des pistes pour aider nos agriculteurs à tourner le dos à une agriculture dépendante des produits phytosanitaires. Je pense que cela est bon pour nos produits, pour notre production, pour la résilience de notre agriculture, la santé des agriculteurs et nos concitoyens. Je vous remercie.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

**M. Mouyard (MR).** - Monsieur le Ministre, je ne vais pas répéter les propos de François Desquesnes. Effectivement, ce fut une stupéfaction lorsque l'on a appris la décision du Conseil de ministres européens de renouveler la licence d'exploitation parce que beaucoup pensaient qu'il y aurait un renouvellement, mais avec extinction dans les années qui allaient arriver et ce n'est absolument pas cela puisque l'on est reparti pour un tour. On ne sait absolument pas de quoi sera fait l'avenir et je pense que c'est un très mauvais signal qui a été fait et il faut avec les pays qui effectivement, eux, ont voté contre que la Belgique essaie de mettre la pression suffisante sur l'Europe pour arriver à une décision qui aille plus dans le sens de l'arrêt du glyphosate à terme. Je me permets toutefois d'attirer votre attention sur ce point. Nous avons des habitudes culturelles en Wallonie avec utilisation du Roundup et donc du glyphosate. Si la décision qui, je l'espère, arrivera le plus vite possible est d'arrêter d'utiliser ce produit, il faut absolument accompagner le monde agricole dans cette perspective. On ne peut pas décider du jour au lendemain de dire, c'est fini, on n'utilise plus ce produit-là et de les laisser se débrouiller.

Ce que je vous demande entre autres aujourd'hui,

Monsieur le Ministre, et je m'adresse aux deux ministres, aussi bien celui de l'environnement que celui de l'agriculture – il a des alternatives au glyphosate, elles existent, il faut simplement prendre l'habitude de les utiliser et de les utiliser sur le territoire wallon –, c'est d'accompagner le monde agricole pour que cela se fasse avec le moins de douleur possible. Au niveau de l'utilisation par les particuliers, aucune transigeance possible, il faut continuer l'interdiction absolue, je vous remercie.

**M. le Président.** - La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

**M. Prévot (PS).** - Monsieur le Ministre, une nouvelle fois, l'Europe a déçu, et c'est le cas malheureusement depuis de nombreuses années. Elle a loupé son rendez-vous en autorisant une prolongation de cinq ans de l'agrément européen du glyphosate et une nouvelle fois on se rend compte que le lobby du secteur phytopharmaceutique a été plus fort que la mobilisation citoyenne. On ne peut évidemment que le déplorer. La fusion Bayer-Monsanto n'est certainement pas innocente en tout cas au revirement de situation notamment le volte-face de l'Allemagne lors des votes de ce lundi.

Autre élément de surprise, la réaction de la Fédération wallonne de l'agriculture, principal syndicat agricole wallon, qui se réjouissait de cette prolongation. Si l'on peut évidemment entendre les craintes légitimes socio-économiques pour le secteur, on ne peut évidemment pas comprendre que le principal syndicat agricole wallon se réjouisse de cette prolongation tant sur le plan sanitaire que sur le plan environnemental.

Monsieur le Ministre, ce sera ma première question, comptez-vous et entendez-vous vous inscrire dans la démarche initiée depuis quelque temps maintenant de ce Parlement de tendre le plus rapidement possible vers une Wallonie zéro phyto, tant pour les particuliers que pour les professionnels. C'est ma première question.

Ma deuxième question, on a souvent parlé – et M. Mouyard en parlait tout à l'heure – d'alternative crédible au glyphosate. On a vu que certains spécialistes se sont exprimés, ces derniers jours, en disant que, pour eux, cette molécule, le glyphosate, a des propriétés particulières et qu'il serait très compliqué de trouver une molécule qui aurait les mêmes sans les effets néfastes tant sur la santé que sur l'environnement : qu'il fallait dès lors absolument travailler sur un nouveau modèle agricole.

Certains agriculteurs ont déjà franchi le pas. Comptez-vous – ce sera ma dernière question - mettre en place des mesures structurelles pour accompagner ces agriculteurs, parce qu'on sait que c'est beaucoup plus cher au niveau de l'achat de certaines machines ? Comptez-vous accompagner les agriculteurs pour une

transition vers le zéro phyto le plus rapidement possible ? Je vous remercie d'avance de vos réponses.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio**, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Messieurs les députés, tout d'abord, je me réjouis de ce que je viens d'entendre, parce que nous passons encore un cap par rapport au discours que nous avons pu tenir. Ces dernières années, il y a eu une prise de conscience progressive de la dangerosité de ce produit et je me réjouis qu'on puisse se retrouver dans une telle unanimité pour dénoncer cette décision européenne qui est étonnante, car on s'attendait effectivement à un compromis plutôt de type « On va sortir définitivement avec un délai de trois ans », selon certains, « de quatre ans ou cinq ans pour laisser le temps aux agriculteurs de s'adapter ». Cela me semblait tout à fait raisonnable comme proposition : une interdiction rapide pour ce qui concerne les particuliers et un délai d'adaptation pour les agriculteurs. C'est juste le contraire qui a été fait puisqu'ici, c'est cinq ans, mais c'est une prolongation de cinq ans. Cela veut dire que, dans quatre ans, de nouveau, il y aura ce débat : poursuivons-nous ou pas l'utilisation du glyphosate avec, j'imagine, de nouvelles études qui viendront se contredire les unes les autres.

Ce que je souhaite, dans ce cadre-là, c'est tout d'abord aussi signaler que la Belgique était opposée à ce qui a été décidé lundi et que nous sommes donc en plein accord avec la décision qui a été portée par le Fédéral dans le cadre de ce débat. Ce qui se prépare – le Ministre-Président Willy Borsus l'avait initié puis son successeur, Denis Ducarme – c'est, au niveau fédéral, l'interdiction de la commercialisation pour les particuliers.

Dans l'ensemble des régions, aujourd'hui, nous avons l'interdiction d'usage. On sait que le signal est intéressant, qu'il permet de réduire les quantités, d'avertir les gens, mais il est quand même un peu compliqué d'expliquer aux gens que c'est toujours en vente, mais que l'on ne peut plus l'utiliser. Nous aurons donc l'avantage de la clarté : les produits ne pourront plus être diffusés. Il faudra insister aussi sur le fait que nos dispositions actuellement wallonnes sont contestées devant la Cour constitutionnelle, en déclarant que nous n'avons pas le droit de prendre ce genre de disposition.

Une décision fédérale règlera le problème et nous aidera en matière d'interdiction de commercialisation. Cela, c'est pour les particuliers. Je pense qu'on peut le faire indépendamment de toute concertation au niveau européen. Cela peut être une règle spécifique Belge. Cela ne pose pas de souci.

Cette décision est importante, car les particuliers ne sont pas formés, ne sont pas détenteurs de licences, n'ont pas les habitudes par rapport à ces produits vitaux et se mettent eux-mêmes en danger. Donc, il est important de l'interdire le plus rapidement possible pour les particuliers.

En ce qui concerne les agriculteurs, je pense que nous avons effectivement un travail à mener avec les pays qui ont pris la même attitude que nous et qui avaient la volonté, en trois, quatre ou cinq ans de sortir. Je pense donc qu'il faut travailler sur les alternatives.

Je laisserai René Collin vous parler des alternatives. Elles existent, elles sont plus difficiles pour certains types de cultures que pour d'autres. Il faut donc sans doute prendre le temps nécessaire pour certains cas, mais, en tout cas, nous devons aller dans cette logique de sortie parce que c'est dans ce sens-là qu'on va. Inévitablement, dans quelques années, il y a aura moins de phyto en général et ceux qui seront le moins nécessaires pour comprendre, à un moment donné, au sujet d'un insecticide, d'un fongicide, qu'il n'y ait pas d'autres solutions, qu'on risque de perdre sa culture, mais en matière d'herbicide, il y a des alternatives qui sont essentiellement mécaniques. Elles doivent être promotionnées, développées. Il faut faire en sorte que l'on puisse rapidement sortir de cela. Je n'ai pas entendu autre chose au niveau des discours politiques en Belgique, tant au niveau fédéral qu'au niveau régional. Je pense qu'il y a une belle unanimité pour avancer. On est très demandeur de pouvoir le faire avec la France, avec le Luxembourg, avec l'Italie, qui sont les pays qui ont rapidement exprimé le même type de position que la nôtre.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine délégué à la Grande Région. - On va déjà gagner un peu de temps : je suis d'accord avec l'ensemble de ce que M. Carlo Di Antonio vient de déclarer, à la virgule et au mot près.

Ceci dit, réaction de la foi : c'est une réaction qui, à mon avis, est un peu une réaction de peur, effectivement par rapport à l'absence encore réelle de certaines alternatives. Il y a des alternatives évidemment, elles sont encore difficiles à mettre en œuvre sur le plan économique et technique, sur le plan aussi concurrentiel par rapport à d'autres pays. On parle d'huile essentielle, on parle évidemment beaucoup de désherbage mécanique, et cetera. On sait que le coût salarial n'aide pas les choses.

En tout cas, à la décharge de la foi, je veux rappeler que le 4 mai en Commission conjointe de l'Environnement et de l'Agriculture, cette organisation est venue présenter un plan qui s'appelle Duraphyto.

C'est un plan pragmatique de sortie progressive aussi de l'ensemble des produits phytosanitaires. Je sais que l'organisation y travaille comme les autres organisations.

En fait, il y a un énorme travail de recherche qui doit encore être mené. Évidemment, je regrette aussi, car au moins l'Europe aurait dû décider d'un *phasing out*, donner un message extrêmement clair, ce qu'elle n'a pas fait.

Il faut que l'on travaille au niveau de la recherche et, le 7 décembre, je vais venir au Gouvernement avec le résultat des projets sélectionnés dans le cadre d'un appel à recherche de 2017, qui aura mobilisé 7 millions d'euros. Sur les 12 projets proposés au Gouvernement, il y en a dix en recherche qui concernent la réduction des intrants, et sur les projets de développement, il y en a également plus de la moitié qui concerne aussi la réduction des intrants.

Il faut aussi mobiliser des moyens en termes d'encadrement. Il faut, comme M. Prévot l'a dit, accompagner les agriculteurs. Il faut qu'ils aient des aides spécifiques à cet égard. Il faut aussi mobiliser des moyens et les messages pour qu'il y ait une meilleure prise en considération de ces produits qui sont d'une qualité supérieure à beaucoup d'autres produits importés, puisqu'on les garantira sans pesticide, ce qui est quand même quelque chose de très important. Je termine, je voudrais aussi dire qu'il faudra un message à l'égard des consommateurs parce que le consommateur doit aussi s'habituer de temps en temps à mettre le prix pour des produits de qualité, qui sont, de surcroît, d'une qualité supérieure à beaucoup d'autres.

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - L'expression politique aujourd'hui au Parlement de Wallonie converge vers la disparition de ce type d'herbicide sur le territoire wallon dans les prochaines années, qu'il faut accompagner nos agriculteurs et que les recettes, les solutions techniques, technologiques à mettre en œuvre sont des solutions que nous devons trouver avec les autres pays et les autres régions d'Europe qui veulent aller de l'avant. Effectivement, il faut travailler avec nos amis français, luxembourgeois, espagnols, italiens, qui ont également voté l'interdiction du glyphosate.

Enfin, l'accompagnement de nos agriculteurs doit être la priorité. Il existe aujourd'hui déjà en Wallonie un grand nombre d'agriculteurs qui n'utilisent plus ce type de produit dans leurs exploitations. Il faut les encourager et il faut aider à ce que les autres agriculteurs comprennent qu'il y a un gain et un avantage à travailler de la sorte pour leur santé, pour la qualité de nos produits et la compétitivité de notre agriculture.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mouyard.

**M. Mouyard** (MR). - Bien honnêtement, la réaction de la foi, je peux totalement la comprendre puisque l'on parle ici d'un monde économique qui a déjà relativement des difficultés pour l'instant et toute modification a un impact direct sur leurs revenus.

Tout simplement, comme cela vient d'être dit – mais il me plaît de le répéter – il faut vraiment accompagner le monde agricole pour aller vers ce *phasing out* et trouver les alternatives crédibles et économiquement supportables pour les cultures en Wallonie. Il n'y a pas d'autre solution par rapport à cela et il ne faut absolument pas stigmatiser le monde agricole par rapport à cela.

**M. le Président.** - La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot** (PS). - Plusieurs réactions.

Tout d'abord, je salue également l'unanimité autour de ce dossier de société très important. Je pense que, quand l'Europe capote, nous avons évidemment le devoir de mettre tout en œuvre justement pour pallier ces manquements et tendre évidemment ici vers une Wallonie zéro phyto très rapidement. Effectivement, je l'ai dit dans ma question, j'ai compris les craintes socio-économiques du syndicat agricole wallon qu'est la FWA. Je comprenais un peu moins la réjouissance quand on connaît évidemment l'impact sanitaire et environnemental que cela peut avoir. Je pense que là aussi il doit y avoir une évolution au niveau de la société. Je l'ai demandé à M. le Ministre et j'ai entendu en tout cas sa réponse et sa volonté d'avancer de manière structurelle pour accompagner les agriculteurs.

Nous devons évidemment continuer à aider la recherche, mais tenir compte également des avis déjà des premiers chercheurs qui disent que cela va être compliqué de trouver une molécule aussi intéressante, mais sans les effets nocifs. Il faut également assurer la transition avec les agriculteurs qui feront demain le pas d'une agriculture sans phyto, avec évidemment un désherbage mécanique. Pas mal d'agriculteurs sont déjà passés à ce type d'agriculture. Je pense qu'il faut évidemment pouvoir assurer la transition et y mettre les moyens structurels.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio**, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Juste un élément par rapport à l'intervention de M. Prévot.

Je pense que ce qu'on ne comprendrait pas, tant du point de vue des consommateurs que celui des agriculteurs, c'est que si nous fédérons à quelques pays comme c'est suggéré et effectivement il y a sans doute quelque chose dans ce domaine, par contre nous laissons entrer librement des produits venant d'ailleurs

contenant du glyphosate, parce qu'alors là notre agriculture serait particulièrement vulnérable. Elle ferait des efforts avec peut-être des impacts sur les rendements, alors que certains pays voisins pourraient continuer librement et importer les produits, exporter les produits vers notre Région. Cela doit aussi être un élément de la réflexion.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Là encore, on va gagner du temps parce que je voulais dire ce que M. Di Antonio vient d'ajouter.

Je vais ajouter un élément, si vous le voulez bien, très rapidement. J'envisage aussi, avec la profession et avec les communes, sans doute certains parcs naturels, de proposer des zones pilotes zéro pesticide. C'est une idée notamment qui a été portée en commission par le député Arens. Je pense que, dans le cadre notamment de certains parcs naturels, ce serait une excellente expérience à faire partager le plus rapidement possible par tout le territoire.

**M. le Président.** - Comme il se doit, le dernier mot revient à l'assemblée.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Pas de complément.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mouyard.

**M. Mouyard** (MR). - Pas de complément.

**M. le Président.** - La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot** (PS). - Je salue une nouvelle fois l'unanimité entre les deux ministres cdH. Je suis d'accord avec eux évidemment sur le fond du dossier. Lorsque l'on parle d'un dossier aussi important, je pense qu'il y a une donnée qu'on ne doit pas perdre de vue : c'est aussi le courage politique de pouvoir à un moment donné amorcer les choses. Ce n'est pas facile d'être précurseur en la matière. Je pense qu'ici on parle d'enjeux sanitaires, d'enjeux environnementaux et qu'on doit évidemment – je l'ai dit – peut-être pour éviter la concurrence déloyale, peut-être pour éviter de déformer notre agriculture, mettre des moyens structurels importants pour aider nos agriculteurs justement à réussir cette transition.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À  
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA  
MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LE  
MAINTIEN DU PRÉAVIS DE GRÈVE AU SEIN  
DES TEC »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DERMAGNE  
À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA  
MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LA  
CONVOCATION D'UN CONSEIL  
D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE À LA  
SRWT LE 29 NOVEMBRE 2017 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings :

- de M. Fourny, sur « le maintien du préavis de grève au sein des TEC » ;
- de M. Dermagne, sur « la convocation d'un Conseil d'administration extraordinaire à la SRWT le 29 novembre 2017 ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny** (cdH). - Monsieur le Ministre, demain, ce sont des dizaines de milliers d'usagers qui vont être une nouvelle fois pris en otages en Wallonie par les TEC qui ont déposé un préavis de grève voici quelques jours, dans le cadre de négociations qui sont actuellement en cours visant, d'une part, à permettre au groupe de se restructurer, créer une fusion, où là on n'annonce absolument aucune perte d'emploi, où sont négociés également le droit au travail pour ceux qui ne souhaitent pas faire grève, qui ne souhaitent pas rester sur le bord de la route, mais qui ne souhaitent pas participer à ces mouvements d'humeur et de mettre en œuvre également de possibles sanctions à l'égard de grévistes sauvages qui bloquent de manière erratique les dépôts tout au long de l'année au travers des quatre coins de la Wallonie.

Un défaut d'interprétation, disait-on au départ, une tentative de dialogue, une tentative de médiation a encore eu lieu hier. D'aucuns ont compris, puisque le syndicat socialiste est aujourd'hui le seul à vouloir poursuivre ce mouvement de grève, cette grève à caractère politique et – j'ose dire le mot – cette grève socialiste.

*(Réactions dans l'assemblée)*

C'est inadmissible aujourd'hui de voir que l'on prend en otage autant de personnes dans une absence totale de volonté de dialogue.

Ce matin s'est tenu un conseil extraordinaire de la SRWT afin d'analyser la situation et de permettre à ceux qui souhaitent travailler de se rendre demain sur leur lieu de travail et de conduire les bus.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Je vois que cela agace sur les bancs socialistes, je crois que j'ai mis le doigt où il le faut.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Je le vois !

*(Applaudissements)*

Monsieur le Ministre, j'aimerais savoir si vous allez prendre des dispositions, si la SRWT va prendre des dispositions, afin de permettre à ceux qui, nombreux, depuis 48 heures, manifestent leur intérêt de vouloir continuer à travailler, de pouvoir exercer leur travail et de pouvoir le faire dans de bonnes conditions, tout en maintenant des conditions de dialogue. Le dialogue social est rompu par le syndicat socialiste aujourd'hui.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Chers collègues, puis-je vous inviter à rester silencieux lorsque l'orateur intervient ? Vous aurez l'occasion de le démontrer tout de suite.

*(Réactions dans l'assemblée)*

La parole est à M. Dermagne pour poser sa question.

**M. Dermagne (PS).** - Monsieur le Ministre, on ne le dira jamais assez : chaque jour de grève est effectivement un jour en trop pour les désagréments qu'il génère pour les usagers des transports en commun, bien entendu, mais aussi parce que chaque jour de grève est chaque fois un échec du dialogue social.

Le mouvement qui aura lieu demain et vendredi dans les transports en commun est d'autant plus dommageable qu'il est la conséquence, Monsieur le Ministre, de vos prises de position dogmatiques, de vos déclarations caricaturales et provocatrices, de même que certains membres de la majorité – on vient de l'entendre il y a quelques instants.

Je voudrais dire rapidement à M. Fourny qu'il y a quelques jours, vendredi, j'étais à quelques kilomètres de lui. J'ai rencontré des dirigeants et des agents des TEC et ils m'ont dit combien les déclarations caricaturales et provocatrices telles que vous venez de les faire étaient dommageables pour les agents, pour celles et ceux qui ont envie de travailler tous les jours, de conduire leur bus, de servir la population.

Chaque fois, Monsieur Fourny, Monsieur le Ministre, vous les stigmatisez et vous n'imaginez pas l'impact que cela a sur les conditions de travail de ces travailleurs.

Monsieur le Ministre, c'est d'autant plus dommageable que ce mouvement de grève a lieu alors que le processus d'amélioration du dialogue social au sein des TEC a porté ses fruits et a montré son efficacité. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le conseil d'administration de la Société régionale wallonne des TEC, celles et ceux qui pilotent les TEC au quotidien, réunis, ce matin encore, en conseil d'administration et qui ont diffusé un communiqué de presse, lu en fin de matinée. C'est eux qui disent que l'amélioration du dialogue social a porté ses fruits. C'est donc dommageable, Monsieur le Ministre.

Dans le même communiqué de presse, adopté à l'unanimité – et donc pas seulement par des socialistes, Monsieur Fourny, par des gens de votre parti, par des gens du MR, par des gens d'Ecolo –, ils rappelaient leur opposition à vos projets de fusion des TEC et à l'ensemble des mesures que vous voulez leur imposer.

Monsieur le Ministre, j'aimerais connaître votre position par rapport à cette délibération du conseil d'administration de la SRWT adoptée à l'unanimité, je le répète, ce matin, qui va à l'encontre de vos prises de position caricaturales.

Quelle sera la suite ? Quel sera le suivi que vous apporterez à cet avis rendu ce matin par celles et ceux qui gèrent les TEC au quotidien ?

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio,** Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Messieurs les députés, tout d'abord, je m'étonne un peu, Monsieur Dermagne, de votre mémoire défaillante. Il y a quelques mois, vous étiez autour de la table du Gouvernement qui a validé la fusion du groupe TEC.

*(Applaudissements)*

En première lecture, vous avez approuvé – Mme Tillieux a beau dire non – un décret.

**M. Dermagne (PS).** - C'est faux.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. Di Antonio,** Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du

Bien-être animal et des Zonings. - Vous aurez l'occasion de répliquer.

*(Réaction de M. Patrick Prévot)*

Un décret a été approuvé en première lecture : il fusionnait le groupe TEC selon un rythme qui n'est pas celui que nous retenons, mais la fusion était acquise. Quand vous dites maintenant : « Nous sommes du côté de ceux qui refusent cette fusion », vous contredisez les décisions que vous avez vous-mêmes prises.

Alors vous dites : « Il y a peu de grèves ». Très clairement, depuis le 1er septembre, si nous comptons ce jeudi et ce vendredi qui sont difficilement évitables, me semble-t-il, vu les positions exprimées ces dernières heures, il y aura eu six jours de grève sur 60 jours ouvrables. Un jour sur dix, les abonnés, les utilisateurs, ceux qui en ont besoin pour travailler, pour aller à l'école, n'auront pas eu de bus. Si vous dites que ce n'est pas beaucoup, je trouve au contraire cela extrêmement important et extrêmement préjudiciable.

*(Applaudissements)*

Par rapport à cela, nous devons réagir, c'est notre rôle. Nous gérons les deniers publics, nous injectons chaque année plus de 400 millions d'euros d'argent public dans cette société. Il est légitime que nous demandions qu'elle fonctionne et un jour de grève par tranche de dix jours ouvrables, ce n'est pas acceptable. D'autant plus qu'il n'y a rien sur la table qui pose problème.

Ce sont des jours de grève, les quatre premiers, ceux que nous venons de vivre – parlons de ceux de demain juste après – où il n'y avait pas de revendication. On s'associait à un mouvement, à une manifestation, une fois à Charleroi, une fois à Liège, une fois à Bruxelles. On y participait à quelques centaines sur 5 000 travailleurs et, malgré cela, l'ensemble des services était indisponible pour 20, 30, 45 % des cas, 90 % d'indisponibilité dans ma région, à Mons-Borinage. Cela n'est pas possible. On peut envoyer des délégations, c'est ce que font d'autres sociétés, y compris des sociétés publiques, mais on ne peut pas immobiliser l'ensemble d'un service lorsque quelques centaines de travailleurs sont concernés par une grève.

Nous souhaitons donc, effectivement, pouvoir organiser les services avec les non-grévistes. C'est simplement ce que nous demandons : revoir la structure, réduire les coûts, réduire le nombre d'administrateurs, réduire le nombre de sociétés et faire en sorte que l'on puisse travailler avec ceux qui le souhaitent. Le droit au travail est aussi quelque chose d'important.

Pour en venir à la grève de demain, c'est bien une grève uniquement à l'appel de la CGSP. Elle n'est pas suivie par la CSC ni par la CGSLB, cela a encore été redit aujourd'hui.

J'admire la coordination puisque nous avons, ce matin à 7 heures 50 minutes, des responsables syndicaux qui s'expriment, qui utilisent d'ailleurs un vocabulaire que l'on a pu retrouver ce matin au conseil d'administration et puis vous déposez, dans la foulée, votre question d'actualité « Que c'est-il passé ce matin au conseil d'administration ? » Vous savez très bien ce qui s'est passé au conseil d'administration. Vous aviez cinq administrateurs présents sur neuf personnes autour de la table et il n'a pas été question de discuter de la possibilité d'intervenir dans la grève.

Nous demandions très clairement aux administrateurs de faire en sorte que les gens qui souhaitent travailler – et deux syndicats l'ont clairement exprimé – devaient pouvoir le faire. Et votre attitude au conseil d'administration ce matin n'a pas permis de prendre acte de cela. Ce matin, il y a eu une opposition à ce que le conseil d'administration fasse en sorte que l'on puisse laisser travailler ceux qui le souhaitent. Il n'y aura donc pas de possibilité pour demain et je le regrette – et nous allons réfléchir à prendre pour être plus durs que cela. Mais je regrette que le conseil d'administration n'ait pas pu prendre de décision ce matin permettant de laisser libre accès à ceux qui souhaitent travailler demain et vendredi.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Simplement, pour répondre à M. Dermagne : dans la caricature, il a fait très fort. Je lisais ce matin la déclaration des deux syndicats qui ne sont pas en grève, qui soutiennent le dialogue social, qui soutiennent les travailleurs qui veulent aller travailler, qui soutiennent le droit au travail, qui le respectent et qui le défendent avec beaucoup de justesse. Voici ce qu'ils disent : « La CSC et la CGSLB regrettent également le maintien du préavis de grève, estimant qu'il reste de la place pour la concertation sociale. Le syndicat socialiste persiste, signe et estime regrettable que ses homologues ne rentrent pas dans le combat ».

Le combat que vous portez n'est pas le bon combat, ce n'est pas la défense des services publics ; c'est de miner les services publics et faire en sorte que, demain, ceux-ci fonctionnent moins bien. Je trouve cette attitude regrettable.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dermagne.

**M. Dermagne** (PS). - Je renvoie M. Fourny à un travail de terrain. Je vous le dis, j'étais à quelques kilomètres de chez vous, vendredi dernier, et j'ai rencontré des gens de terrain, des gens qui conduisent leur bus au quotidien. Je pense qu'ils seront attentifs à ce que vous avez dit aujourd'hui une fois de plus dans la caricature et la provocation.

Monsieur le Ministre, vous avez évoqué une décision prise par le précédent Gouvernement. Je

voudrais rappeler que c'était la fusion des conseils d'administration qui a été adoptée, la réduction du nombre de mandataires. Effectivement, nous l'avons adoptée et nous l'avons validée avec vous, mais pas le scénario que vous portez aujourd'hui qui est contrecarré, qui est contesté par le conseil d'administration de la SRWT.

Vous nous dites que c'est un conseil d'administration socialiste. Non ! Il s'est positionné à l'unanimité ce matin, à l'unanimité il a redit ses craintes et ses difficultés par rapport au scénario que vous portez. Quand vous dites que c'est seulement le Parti socialiste, c'est faux, Monsieur le Ministre : neuf membres ce matin, cinq socialistes, vous le dites, mais l'unanimité c'est neuf sur neuf et pas cinq sur neuf. Une fois de plus, vous avez du mal avec les chiffres, mais vous n'êtes pas le seul ici, dans ce Gouvernement, avec cette difficulté-là.

D'ailleurs, Monsieur le Ministre, le conseil d'administration de ce matin, sa décision, c'est votre ancien chef de cabinet qui l'a lue devant la presse, il y a quelques instants. Je pense donc qu'il y a une difficulté, la discussion et le canal de négociation n'est plus le même qu'à l'époque où il travaillait chez vous. Il y a des dissensions, semble-t-il, une fois de plus, ce n'est pas nouveau au sein de cette majorité, mais cela semble être le cas sur des dossiers importants comme ceux-là...

**M. le Président.** - Monsieur Dermagne.

**M. Dermagne (PS).** - ...puisque ce qui a été décidé ce matin à l'unanimité n'est pas conforme à ce que vous venez de dire à la tribune, Monsieur le Ministre.

*(Applaudissements)*

#### FAIT PERSONNEL

**M. Fourny (cdH).** - Monsieur le Président, je demande la parole pour fait personnel.

**M. le Président.** - Sur quel motif, Monsieur Fourny ?

**M. Fourny (cdH).** - Le fait personnel parce que M. Dermagne m'invite à aller sur le terrain et simplement pour lui dire qu'il a peut-être rencontré des militants dans une section locale du fin fond du Luxembourg...

**M. Dermagne (PS).** - Absolument pas.

**M. Fourny (cdH).** - ...mais que demain matin je l'invite sur le terrain luxembourgeois et que je fais le pari avec lui que demain les bus rouleront en Province de Luxembourg, que demain en Brabant wallon les bus rouleront et vous poserez les vraies bonnes questions quant à savoir pourquoi ces bus rouleront, parce que ce

sont des loueurs qui feront le travail à la place d'avoir un service public qui est tout le temps en grève et qui ne travaille pas. C'est la réalité de terrain et je vous invite demain matin !

**M. Dermagne (PS).** - Simplement, une fois de plus, fait personnel, Monsieur le Président, pour répondre à M. Fourny que les agents que j'ai rencontrés, ce n'était pas dans une section socialiste quelconque, c'était à quelques kilomètres de chez lui et des agents et des dirigeants du TEC Namur-Luxembourg.

**M. le Président.** - Rassurez-vous, la présidence ne demandera pas l'agenda des uns et des autres.

#### QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LE MAINTIEN DU PRÉAVIS DE GRÈVE AU SEIN DES TEC »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DERMAGNE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LA CONVOCATION D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE À LA SRWT LE 29 NOVEMBRE 2017 »**

*(Suite)*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio,** Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - On est dans une question d'actualité et après les répliques des députés le ministre peut rajouter un élément, me semble-t-il.

Le communiqué de presse auquel vous faites allusion, Monsieur Dermagne : « À l'unanimité, le conseil déplore les désagréments de la grève prévue le jeudi 30 novembre et le vendredi 1er décembre, laquelle aura des conséquences pour l'ensemble de ses clients et la population. Le conseil d'administration respecte le droit de grève, mais appelle toutes les parties à la modération dans le déroulement des actions... »

*(Réaction d'un intervenant)*

« ...toutes les parties incitent à la modération dans le déroulement des actions ». Le déroulement des actions, c'est bien les actions de la CGSP et le conseil d'administration, à l'unanimité, demande la modération. Vous n'avez finalement pas l'air aussi modéré que les membres du conseil d'administration.

**M. le Président.** - Le règlement prévoit, et il sera strictement appliqué, que M. Fourny et M. Dermagne, et eux seuls peuvent répliquer.

La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - La lecture de ce communiqué démontre à suffisance qu'il y a manifestement une volonté dans le chef de certains de ne pas dialoguer. Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre. J'espère que demain, après la Sainte-Barbe et la Saint-Éloi, ils vont retrouver le chemin de la négociation et pourront apprécier les qualités du dialogue social et ses vertus.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dermagne. Cela clôture le débat et il n'y a pas d'autre intervenant.

**M. Dermagne** (PS). - Je complète la lecture partielle du ministre du communiqué de presse adopté à l'unanimité ce matin.

**M. Collignon** (PS). - Partiale, même.

**M. Dermagne** (PS). - « Le conseil d'administration réitère sa volonté de poursuite et d'amélioration d'un dialogue constructif dans le cadre des procédures de résolution des conflits AMÉDIS qui a prouvé toute son efficacité ces dernières années. Enfin, en ce qui concerne le projet de réorganisation juridique, financière et opérationnelle du groupe TEC, à l'unanimité, le conseil d'administration rappelle son courrier du 15 mars 2017 au Gouvernement wallon et l'alerte sur les risques du scénario de fusion et sa faisabilité à court terme. »

*(Applaudissements)*

**M. Di Antonio**, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Quelle est la date du communiqué ?

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Mesdames, Messieurs, je pense que, franchement, les points de vue sont connus, ont été entendus et chacun a pu s'exprimer dans la droite ligne de l'intervention des précédents.

## **QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DODRIMONT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LES ADOPTIONS D'ANIMAUX INTERDITES AUX PERSONNES ÂGÉES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dodrिमont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « les adoptions d'animaux interdites aux personnes âgées ».

La parole est à M. Dodrिमont pour poser sa question.

**M. Dodrिमont** (MR). - Monsieur le Ministre, sans transition, comme on peut le dire dans une circonstance telle que celle-ci, en effet, je voudrais dire, Monsieur le Ministre, ma tristesse par rapport à un article de presse que j'ai pu parcourir cette semaine et indique que des responsables de refuges – ces refuges qui accueillent des animaux abandonnés – refusaient l'adoption de ces animaux aux personnes qui ont uniquement le défaut d'être âgées de plus de 75 ans.

Cette mesure a de quoi étonner et a aussi de quoi attrister, d'une part évidemment, pour les animaux qui ne pourront pas être adoptés dans ces circonstances, mais bien sûr et surtout, voudrais-je ajouter, pour ces personnes de plus de 75 ans pour qui l'adoption d'un animal de compagnie est très certainement quelque chose qui compte dans son quotidien. On sait combien ces animaux de compagnie sont indispensables dans le quotidien des personnes âgées.

Si ces déclarations ont effectivement l'effet d'étonner, mais aussi d'attrister. J'aimerais, Monsieur le Ministre, avoir votre point de vue par rapport à cela.

Peut-on être d'accord avec celles et ceux qui disent que les animaux doivent avoir une espérance de vie supérieure à celle des personnes qui l'adoptent ? Bien sûr, on peut comprendre ce raisonnement, mais peut-on accepter qu'il y ait, dans ces circonstances, des animaux qui ne vont pas trouver un maître pour l'adoption, mais aussi, plus dommageable encore, je le pense, des personnes qui souhaitent ardemment pouvoir s'occuper d'un animal, qui ont le temps de le faire. Ce sont des personnes âgées, elles sont généralement disponibles pour le bien-être de ces animaux et qui vont être empêchées de pouvoir, dans ces circonstances, accueillir au sein de leur foyer un animal de compagnie.

Monsieur le Ministre, je pense qu'il doit y avoir une réflexion. J'aimerais en tous les cas, aujourd'hui, avoir

votre point de vue sur cette question et puis, je l'espère, pouvoir en débattre dans le futur.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio**, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Monsieur le Député, je ne vais pas être très long parce que je partage tout à fait votre analyse. Cela n'a aucun sens d'avoir l'âge comme critère. On peut avoir 75 ans et être en pleine forme et, dans ce cas, on se verrait refuser la possibilité d'adopter dans un des deux refuges qui se sont exprimés de la sorte.

Je regrette cette communication. Elle est maladroite. Je comprends qu'il puisse y avoir des critères, mais sûrement pas celui de l'âge et puis, quand bien même l'espérance de vie du propriétaire serait réduite, faire en sorte qu'un chien puisse quitter un refuge et vivre quelques années avec un maître qui s'en occupe correctement, je ne vois pas où est le problème.

Je vais donc prendre contact avec les deux refuges. C'est La Louvière et Péruwelz, je pense. On va en discuter ensemble gentiment, mais je pense que cela peut se régler. Les réactions montrent déjà que c'est un problème, la manière dont cela a été exprimé, très clairement.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont** (MR). - Je remercie M. le Ministre pour le point de vue qu'il vient d'exprimer et que je partage évidemment entièrement. J'aurais tendance à imaginer que, pour ce type de problématique, il conviendrait peut-être d'avoir une forme de directive commune pour l'ensemble des refuges, de manière telle à ce que l'on puisse appliquer la même politique partout et que l'on ne soit plus, ici, dans une situation où, au cas par cas, on décide d'une adoption ou pas. Je crois que les critères doivent être les mêmes pour tous et que l'on ne peut en aucun cas empêcher une adoption sur le seul prétexte que c'est une personne âgée qui en fait la demande.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio**, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Par rapport à la suggestion de M. Dodrimont, on peut effectivement la retenir dans le cadre de l'adoption du Code du bien-être animal. Il y aura les conditions d'agrément des refuges. Cela peut faire partie évidemment de la discussion.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE  
MME BALTUS-MÖRES À M. DI ANTONIO,  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES  
TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITÉ, DES  
TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DES  
ZONINGS, SUR « LES 298 NOUVEAUX BUS  
HYBRIDES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Baltus-Möres à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « les 298 nouveaux bus hybrides ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

**Mme Baltus-Möres** (MR). - Monsieur le Ministre, l'efficacité énergétique est un enjeu majeur pour la société d'aujourd'hui et de demain. Les transports en commun qui transportent des millions de passagers chaque année doivent participer à cette transition énergétique également. C'est pour cela que nous nous réjouissons beaucoup sur la commande faite récemment de 298 bus électriques et hybrides pour l'ensemble du réseau wallon.

Cependant, la répartition de ces nouveaux bus pose question. Sur les lignes rurales, il n'est toujours pas prévu des bus hybrides ou électriques actuellement. Bien sûr, si l'on peut comprendre que dans un premier temps, on veut desservir les lignes urbaines et périurbaines avec les bus hybrides ou électriques, la population en campagne a également le droit de voir circuler des bus électriques ou hybrides sur les lignes rurales.

C'est pour cette raison que je veux savoir si le Gouvernement a programmé une date pour ce renouvellement des bus sur les lignes rurales également. Deuxièmement, je sais que des tests ont été effectués sur trois lignes dans la région liégeoise, ensemble avec la société Green Propulsion. D'autres tests sont-ils prévus sur les lignes rurales ou urbaines ? Quelles sont les perspectives à long terme ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio**, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Madame la Députée, je partage l'objectif, mais il faut en mesurer le terme, d'avoir à un moment donné, un ensemble de bus qui soient à carburant alternatif, des bus hybrides, des bus électriques, des bus CNG.

Ceci dit, le renouvellement est en cours. Nous achetons en moyenne une centaine de bus par an. Vous évoquez la commande de 298 bus hybrides et il est de bonne gestion, il est normal de consacrer l'usage de ces bus-là où ils vont être le plus efficace sur le mode électrique. Ces bus hybrides fonctionnent une bonne partie du temps normalement au diesel et basculent sur le volet électrique quelques dizaines de kilomètres par jour. Cela doit correspondre aux zones urbaines les plus densément peuplées.

Vraiment, la première fonction de ces bus hybrides est d'être utilisé dans les centres-villes. La réponse à votre question est très claire, nous n'achèterons plus autre chose que cela à l'avenir. L'ensemble des bus qui doivent être achetés à l'avenir sont tous des bus au minimum hybrides et peut-être un certain nombre d'autres bus CNG.

Nous allons donc vers des carburants alternatifs, moins polluants et au fur et à mesure, ils apparaîtront évidemment également dans les zones rurales, même si la fonction est un peu différente.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. En effet, je constate les efforts du Gouvernement dans cette thématique, alors que ces bus étaient attribués initialement pour les villes de Charleroi et de Namur. Le MR a pu faire entendre sa voix afin que le plus grand nombre possible d'usagers puissent un jour s'asseoir dans des bus à zéro émission.

Pour aller plus loin encore, ce serait important d'agir afin que l'ensemble du réseau wallon dispose des quelques bus hybrides électriques et ceci, sans exclure les lignes rurales. Je suis contente de ne pas avoir entendu un « non » catégorique, mais une ouverture de votre part. En plus, le prix d'achat sera compensé par l'économie d'énergie effectuée sur les 16 années de durée de vie d'un bus TEC. J'espère que l'on peut encore voir les premiers bus hybrides et électriques arriver sur les lignes rurales pendant cette législature.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LUPERTO À  
MME DE BUE, MINISTRE DES POUVOIRS  
LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA  
POSITION DU GOUVERNEMENT FACE AU  
CONFLIT D'INTÉRÊTS ACTIVÉ PAR LA COCOF  
QUANT À LA RÉFORME FÉDÉRALE DE LA  
PENSION DES AGENTS COMMUNAUX »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Luperto à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « la position du Gouvernement face au conflit d'intérêts activé par la

Cocof quant à la réforme fédérale de la pension des agents communaux ».

La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

**M. Luperto (PS).** - Madame la Ministre, voilà plusieurs semaines, vous le savez, que je tire la sonnette d'alarme quant aux incidences extrêmement négatives que pourrait avoir la réforme en cours des pensions des agents des pouvoirs locaux sur les pouvoirs locaux, eux-mêmes, et sur les agents de ces mêmes pouvoirs locaux. J'ai le sentiment que mes appels sont restés lettre morte et que l'on m'objecte le fait que tout cela sera très bon. Globalement, on vous fait mal, mais c'est pour votre bien.

Sincèrement, les derniers chiffres issus du comité de gestion du fonds solidarisé de pension viennent confirmer mes inquiétudes et viennent les objectiver là où mes chiffres, de source syndicale, étaient remis en cause par le Gouvernement. Aujourd'hui, les chiffres sont d'une autre origine.

Voilà plusieurs semaines également, Madame la Ministre, que j'en appelle à la concertation dans le cadre de ce dossier en demandant sincèrement que cette réforme soit concertée parce que si nous sommes tous convaincus qu'il y a quelque chose à faire, nous ne sommes pas d'accord sur les modalités.

Les modalités retenues font mal aux pouvoirs locaux, font mal aux agents des pouvoirs locaux. Cela, nous le contestons et nous nous y opposons. Il faut bien reconnaître que mes appels sont là aussi restés lettre morte.

D'ailleurs, en Commission des pouvoirs locaux, un membre de votre famille politique, le MR, m'indiquait qu'il y avait un chemin naturel, si je voulais, de la concertation. Celui d'utiliser le bazooka de la procédure en conflit d'intérêts. J'ai, vous le savez, pour pratiques d'utiliser les vertus du dialogue. J'avais donc le sentiment et la faiblesse de penser qu'il était sans doute préférable d'utiliser le dialogue.

Le comité de concertation et manifestement d'autres ailleurs ont donc entendu l'appel de votre député et ont activé cette procédure en conflit d'intérêts à la Cocof avec le soutien précieux du cdH qu'il convient de remercier puisqu'il a été, semble-t-il, plus courageux à Bruxelles qui ne l'aura été en Wallonie, sauf, peut-être, M. le Président qui aura chanté les derniers temps la même chanson que moi sur la neutralité budgétaire et je l'en remercie.

J'avais envie de vous demander, Madame la Ministre, quelle est votre lecture de cette situation nouvelle dans le cadre de dossier. Convient-il que nous aussi, ici en Wallonie, activions cette procédure de conflit d'intérêts pour être entendu et pour qu'enfin, au niveau régional, le rôle de bouclier qui est le vôtre en

qualité de ministre des Pouvoirs locaux visant à protéger les pouvoirs locaux soit joué pleinement ?

J'ai donc envie de vous entendre, Madame la Ministre, sur votre lecture de la situation, ce qui est possible de mettre en place, ce que l'on peut envisager pour relayer l'appel des pouvoirs locaux qui, de plus en plus, manifestent de l'inquiétude à l'heure où ils votent leurs budgets communaux.

*(Applaudissements)*

**Mme De Bue**, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, par votre voix, le PS semble prendre conscience du problème des pensions des agents des pouvoirs locaux.

Après un certain nombre d'années avec ce portefeuille dans vos attributions, vous n'avez pas mené un certain nombre d'actions, si ce n'est octroyer des prêts lorsqu'une ville venait frapper à la porte du Gouvernement et sans vision à long terme.

Nous avons d'emblée pris mesure de la situation en évaluant la charge des cotisations de responsabilisation sur les pouvoirs locaux et en proposant, dans le cadre d'une *task force*, différentes solutions structurelles pour aider les pouvoirs locaux.

Vous m'interrogez sur le conflit d'intérêts voté à la Cocof. La Cocof est une institution qui, en tout cas, devient célèbre puisqu'en moins de six mois, il y a trois motions en conflit d'intérêts qui ont été votées.

*(Applaudissements)*

Je m'interroge donc quand même sur les liens des compétences de la Cocof avec le contenu de ces motions et particulièrement, celle qui nous concerne aujourd'hui, à savoir celle sur les agents des pouvoirs locaux.

Quelles sont les conséquences du vote de cette motion ? Il y en a plusieurs. Tout d'abord, elle va retarder la mise en œuvre de la loi fédérale qui devait prendre cours au 1er décembre. C'est une loi qui vise justement à alléger le poids des pensions pour les pouvoirs locaux, mais aussi à garantir une pension décente pour les agents contractuels. Cela, vous l'oubliez.

Deuxièmement, elle va accroître les problèmes financiers du Fonds de pensions avec comme conséquence aussi que certaines pensions risquent de ne pas être payées aux agents des pouvoirs locaux. Cela, je trouve cela complètement irresponsable.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Luperto.

**M. Luperto (PS).** - Je pense qu'il ne suffit pas de hurler des mensonges pour que cela devienne des vérités.

*(Applaudissements)*

Je crois que le premier à avoir pris une mesure structurelle pour rééquilibrer le Fonds solidarisé de pensions en le créant d'ailleurs, c'est le ministre Daerden qui, si je ne me trompe, avait l'étiquette socialiste.

Il apparaît avec le temps, en effet, que ces mesures prises il y a plus de 10 ans sont insuffisantes. Nous sommes tous disposés à la reconnaître.

Par rapport à l'affirmation qui vise à faire peur à tout le monde – mais je pense que tout le monde perçoit qu'il y a quelque chose d'erroné dans l'affirmation –, on sait que le parti socialiste a déposé des propositions en Commission des affaires sociales de la Chambre en vue de permettre un texte qui n'ait pas d'impacts ni sur les pensions des fonctionnaires. D'ailleurs, cela n'en aura pas. On sait que c'est l'arme qui a été utilisée par le ministre fédéral pour tenter de dissuader certains d'aller justement dans la voie du conflit d'intérêts.

C'était donc assez peu élégant, vous en conviendrez.

Pour le reste, je ne vais pas répondre pour compte de la Cocof. Si la Cocof a activé un conflit d'intérêts – je laisserai le soin à sa présidente d'y répondre – est qu'ils se sont sentis suffisamment concernés. Vous admettez avec moi que c'est leur droit le plus strict. D'ailleurs, l'un de vos parlementaires avait rappelé que c'est une mesure qui permettait d'activer le dialogue.

**M. Wahl (MR).** - Est-ce désormais la Cocof qui prendra les dispositions en Wallonie ?

**M. Luperto (PS).** - Je continue de le déplorer. Ce que je souhaiterais, Monsieur Wahl, c'est que la ministre wallonne des Pouvoirs locaux soit consciente des difficultés que le texte en prévision au Fédéral va faire peser sur les pouvoirs locaux.

Quand on hurle ici nos inquiétudes sur la question et que l'on est de plus en plus nombreux à les considérer, je souhaiterais que l'on ne nous oppose pas simplement : « Circulez, il n'y a rien à voir. Tout va bien, Madame la Marquise », comme dans la chanson, où tout brûle autour, où le cheval est mort, mais on continue de nous dire que tout va bien. Je trouve quand même à cet égard qu'il y a une difficulté.

Enfin, je vais vous dire que la réforme du ministre Bacquelaïne, qui est sur la table, alourdit la charge des pouvoirs locaux, alors que des solutions alternatives existent. Je rappelle que les pouvoirs locaux sont les seuls à assumer seuls la pension de leurs fonctionnaires sans financement alternatif de l'État, ce qui n'est pas normal.

Je terminerai, Monsieur le Président, en vous disant que si l'on calcule ce que les pouvoirs locaux ont versé indument à la sécurité sociale depuis 30 ans, sur base de ce que le ministre Bacquelaire indique pour l'année prochaine, eh bien, les pouvoirs locaux ont financé la sécurité sociale à concurrence de 3,6 milliards d'euros. Ces 3,6 milliards d'euros que le Gouvernement...

**M. Wahl (MR).** - Le temps s'est-il arrêté pour M. Luperto ? Il me semble que cela devient fort long à différentes interventions.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur Luperto.

Madame la Ministre, souhaitez-vous réagir ? Non. Fort bien.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MARTIN À  
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA  
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE  
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR  
« LES DERNIÈRES AVANCÉES DANS LE  
DOSSIER DES PRÉS DE TILFF »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Martin à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les dernières avancées dans le dossier des Prés de Tilff ».

La parole est à M. Martin pour poser sa question.

**M. Martin (PS).** - Monsieur le Ministre, je vous interpelle aujourd'hui sur un dossier spécifique, celui de la réhabilitation des Prés de Tilff, qui est un site touristique à potentiel important en Région liégeoise, et qui fait aujourd'hui pâle figure.

Vous le savez, vous êtes allé sur place à l'invitation de ma collègue, Mme Morreale, en septembre 2015. Vous vous étiez engagé, à l'époque, après que de nombreux investissements publics aient été réalisés sur le site et que plusieurs investisseurs privés s'y soient succédé, mais sans parvenir à réussir à développer une activité pérenne. Vous aviez déclaré, à l'époque, que vous en feriez une priorité absolue pour faire en sorte que la société Immowal, qui gère les biens immobiliers de la Région wallonne, puisse s'atteler à la réhabilitation du site et en faire une priorité.

Nous sommes aujourd'hui plus de deux ans plus tard. Force est de constater qu'il n'y a eu aucune avancée significative dans le dossier. Il y a pourtant des investisseurs privés qui se bousculent au portillon, qui sont intéressés par une reprise de ce site avec un autre concept que celui qui avait été développé précédemment et qui pourrait s'étendre sur toute l'année, ce qui permettrait une rentabilité de celui-ci.

Aujourd'hui, on nous annonce à la fois des investissements publics consentis par la Région wallonne, qui a un bail emphytéotique qui court jusqu'à 2028 par rapport à ce site. Ces investissements se montreraient à 360 000 euros. L'appel à candidatures et manifestations d'intérêt auprès du secteur privé qui devait être lancé depuis déjà bien longtemps n'est toujours pas lancé alors que ces investisseurs sont présents.

Mes questions sont relativement simples.

Pourquoi ce dossier prend-il autant de temps ?

Pourquoi faut-il investir ces 360 000 euros, alors que les investisseurs privés, qui ont démontré leur intérêt pour le site, nous disent que ce n'est pas indispensable ?

Quand allons-nous lancer cet appel à intérêts auprès de ces investisseurs privés pour faire en sorte que ce dossier puisse enfin sortir du tunnel et que l'on puisse retrouver une activité sur ce site qui fait aujourd'hui pâle figure ?

*(M. Collignon, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Il y a une bonne partie de vos propos qui m'étonne considérablement. « Pas d'avancée depuis cette législature » : je vous rappellerai d'abord que c'est un site qui est propriété du Commissariat général au tourisme, en tout cas sur lequel il y a des droits réels du commissariat général au tourisme, qui était à l'abandon depuis 2010.

Qu'ai-je fait depuis mon arrivée au département ? J'ai demandé qu'Immowal se saisisse de ce dossier parmi ses priorités, ce qu'Immowal a fait. Il y a toute une série d'études qui ont été faites, notamment des relevés topographiques, des analyses par rapport au risque d'inondation, puisque c'est un site qui a été régulièrement et sérieusement inondé.

C'est aussi un site qui comportait toute une série de problématiques, notamment au niveau de l'amiante. Il a donc fallu réaliser toute une série d'études. Premier budget : 50 000 euros.

Et puis, effectivement, j'ai décidé de permettre l'adjudication de travaux supplémentaires – enlèvement de végétation, des réparations et toute une série de travaux – sans lesquels – et là, nous sommes contraires par rapport à ce que vous entendez des investisseurs privés – les investisseurs disent qu'ils ne marqueront pas d'intérêt.

L'adjudication a été décidée. Et début 2018, il va y

avoir une décision de mise en concurrence des potentiels investisseurs privés intéressés par une valorisation de ce site qui a tout son charme à condition qu'il soit assaini et qu'il soit organisé de manière à être attractif.

Il reste deux ou trois petits problèmes à régler avant de lancer cette mise en concurrence, notamment un accord avec la commune sur une problématique à la fois foncière et financière puisque, pour une partie du site, c'est la commune qui dispose des droits. C'est un dossier qui avance sérieusement, qui est d'importance et je pense y avoir réservé beaucoup d'intérêt à travers des discours ou des engagements, mais aussi dans les actes.

**M. le Président.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin (PS).** - Je prends acte tout d'abord des éléments de réponse qui viennent d'être donnés par le ministre. Je voudrais simplement lui dire que, par rapport aux investissements qui vont être consentis, je pense que ces investissements, d'après ce que les acteurs de terrain me disent, ne sont pas nécessaires.

Les investisseurs privés qui se sont manifestés aujourd'hui pour reprendre le site n'ont qu'une volonté, c'est de pouvoir le reprendre le plus vite possible. Il y a un acte très simple que le CGT doit initier, c'est celui de lancer l'appel à intérêt auprès des investisseurs privés. Je pense que l'on aurait pu consacrer ces moyens publics qui vont être investis par la Région à d'autres projets plus utiles sur le plan de la collectivité par rapport aux besoins qui sont exprimés.

En tous les cas, j'espère que ce dossier pourra enfin avancer, car quand le ministre dit qu'il s'en occupe, deux ans pour réaliser quelques études, sans n'avoir encore lancé un appel à intérêt public pour le secteur privé alors que des investisseurs se manifestent, je trouve cela un peu long pour ce site qui a un potentiel intéressant pour la région liégeoise. J'espère que le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Colin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Puisque manifestement vous semblez connaître ce dossier, qui témoigne du fait que vous ne faites pas preuve de sous-localisme, je vous demanderai de me documenter sur tout ce qui a été fait entre 2010 et 2014.

**M. le Président.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin (PS).** - Je remercie Monsieur le Ministre de souligner qu'effectivement, dans ce Parlement, un député montois peut s'intéresser à des questions liégeoises. C'est ce qui fait le charme de la Wallonie : on peut s'intéresser à l'ensemble du territoire.

Cela me permet d'ailleurs de rebondir sur un engagement que votre Gouvernement avait pris sur la circonscription unique, dont on ne voit toujours pas la concrétisation. Est-ce encore une promesse de plus qui ne sera pas concrétisée ? Nous verrons bien. En tous les cas, ce que je vous invite à faire, Monsieur le Ministre, ce n'est pas à me demander en tant que parlementaire des documents, mais à agir et à faire votre travail.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HENQUET À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « L'OCTROI DE CONTRATS À DURÉE  
INDÉTERMINÉE À DES INTÉRIMAIRES AU  
SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Henquet à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la simplification administrative, sur « l'octroi de contrats à durée indéterminée à des intérimaires au sein de la fonction publique ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

**M. Henquet (MR).** - Madame la Ministre, on sait bien que les cabinets ministériels sont constitués, en grande partie ou en partie, par des personnes qui viennent de l'administration. Ces mêmes personnes sont remplacées par des contractuels qui savent très bien que, si le titulaire de la charge revient, ils devront forcément quitter leur emploi sans préavis et sans indemnité de rupture. C'est ce qui s'est passé en juin 2017, lorsqu'il y a eu un changement de majorité.

Or, la Cour des comptes révèle aujourd'hui que l'ancien ministre de la Fonction publique, M. Lacroix, a commué tous ses contractuels en CDI, il a leur octroyé un CDI. Trente-neuf d'entre eux n'y avaient pourtant absolument pas droit. De surcroît, sans avoir consulté – ce qui était obligatoire – l'Inspection des finances. On se retrouve donc aujourd'hui avec un pool de fonctionnaires excédentaires dans une fonction publique que tout le monde sait déjà pléthorique en Région wallonne, si on la compare avec la Région flamande et les pays environnants.

Mes questions sont au nombre de trois. Premièrement, comment réagissez-vous par rapport à cette révélation de la Cour des comptes ? Deuxièmement, combien cela va-t-il coûter en plus au budget de la Région wallonne ? Troisièmement, que comptez-vous faire ou quel avenir allez-vous réserver à ces contractuels qui ont obtenu indûment un CDI ?

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, j'ai déjà eu l'occasion de répondre hier puisqu'en commission, la Cour des comptes a relevé cette irrégularité, et je confirme bien qu'il s'agit d'une irrégularité parce qu'à la fois le ministre Lacroix n'était pas passé devant l'inspection des finances avec cette ratification après la fin du Gouvernement précédent et qu'en plus, le ministre Lacroix n'était pas non plus passé en Gouvernement alors que l'arrêté du Gouvernement wallon nécessitait qu'il passe en Gouvernement.

Ceci dit, il serait faux de dire qu'en tant que tel, il y a un surbudget. Par contre, cela veut dire qu'il y a, aujourd'hui, 39 personnes qui occupent des postes, que 39 personnes sont retournées dans l'administration et que le Gouvernement actuel a donc dû renoncer à ce que les personnes qui sont détachées dans les cabinets soient remplacées et que par ailleurs, ces 39 postes compteront dans le cadre des remplacements. Cela affecte donc aussi la capacité là où il est vraiment nécessaire de remplacer des gens aujourd'hui ou de pourvoir à des fonctions, de pouvoir le faire. Non seulement la décision était tachée d'irrégularités, mais en plus, elle a des conséquences sur la capacité de remplacement actuel dans l'administration de la Région wallonne. Pour une position qui généralement dit défendre l'administration, j'en suis particulièrement étonnée.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet** (MR). - Merci, Madame la Ministre. J'avais déposé la question avant que les commissions ne démarrent, mais je sais que vous en avez parlé hier.

Ceci dit, ma réaction en lisant l'article était vraiment d'être outré par le procédé qui outrepassa, le prescrit légal, ce qui est tout de même inadmissible pour un ministre qui était toujours en charge à l'époque.

J'étais doublement outré, car j'y ai participé pendant trois ans avec le ministre Lacroix et chaque fois qu'il parlait de la fonction publique, il se faisait le chantre de cette fonction, il s'en faisait le grand défenseur et donc je pense que le geste qu'il a posé là porte préjudice à cette fonction publique parce qu'un des grands reproches qu'on lui attribue est sans doute la politisation. J'en fais régulièrement un rappel et je pense qu'il faut être conscient que si l'on veut une fonction publique performante, il faut engager des gens sur base de leurs compétences et non pas sur base de la couleur d'une carte politique, ce qui a sans doute été le cas et puisque je trouve que c'est offensant et discriminant à l'égard de ceux qui poursuivent un parcours normal au sein de cette fonction publique et qui attendent toujours

de pouvoir enfin décrocher le Graal, c'est-à-dire leur CDI.

Je trouve que cette procédure est un outrage et qu'elle ne doit plus arriver. Je peux vous dire que dans un autre secteur que je connais mieux de la fonction publique également, on aurait automatiquement retiré la désignation de ces candidats parce qu'ils ont été promus de façon indue.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. CULOT À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA FIN DE LA SUBSIDIATION DE L'UNION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LIÈGE (UDIL.GE) »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. ONKELINX À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA FERMETURE DE L'OUTIL DE RÉINSERTION UNION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LIÈGE (UDIL.GE) »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Culot, sur « la fin de la subvention de l'Union pour le Développement des Industries de Liège (UDIL.ge) » ;
- de M. Onkelinx, sur « la fermeture de l'outil de réinsertion Union pour le Développement des Industries de Liège (UDIL.ge) ».

La parole est à M. Culot pour poser sa question.

**M. Culot** (MR). - Monsieur le Ministre, l'Udil, c'est cette ASBL créée en 2014 par le FOREm, Meusinvest, la SOGEPa et la SOCAMUT dans le cadre de l'annonce malheureuse de la fermeture de la phase à chaud de la sidérurgie à Liège en particulier. Cette ASBL était chargée de recueillir un grand nombre de personnes, en tout cas, me dit-on à peu près 275 personnes qui perdaient leur emploi dans le cadre de la décision d'ArcelorMittal, de les accompagner et de continuer pour elles à percevoir une rémunération tout en étant affectées dans d'autres entreprises de la Région. Un bilan peut être tiré de cette opération puisque aujourd'hui, il ne resterait qu'entre 16 à 35 personnes au sein de cette entreprise et que toutes les autres ont pu être recasées dans des entreprises de la région liégeoise.

Le bilan est donc très positif, mais il a aussi un coût, puisque environ 45 millions d'euros ont été consacrés à cette opération.

Aujourd'hui, il faut très certainement s'interroger sur l'avenir de la structure. Vous l'avez fait et je ne vois aucune difficulté au débat que vous avez ainsi posé sur la table.

Qui dit « avenir », dit s'interroger sur le sort qu'il y a lieu de donner aux subventions octroyées à cette structure, mais aussi sur le sort fonctionnel de celle-ci.

La structure - me dit-on, et elle le dit presque elle-même - n'a plus besoin d'un subventionnement public. Elle serait quelque part *self-supporting*. Je ne vois pas de grandes difficultés à ce que l'on aille dans le sens de la suppression du subventionnement.

Par contre, comment peut-on faire en sorte que cette structure puisse, soit poursuivre ses activités par ses propres moyens, soit voir ce qui reste de ses activités reprises par d'autres ou encore bénéficier d'un atterrissage en douceur ?

Voilà l'objectif que j'aimerais voir poursuivre. J'imagine que M. Onkelinx, qui est un homme modéré, verra les choses de la même manière que moi, mais en tout cas, moi, je n'ai pas de difficulté et pas de crainte, Monsieur le Ministre, à ce que vous fassiez atterrir ce dossier en douceur parce que je connais votre attachement, comme le mien, au développement économique de la Wallonie et de votre province en particulier.

**M. le Président.** - La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

**M. Onkelinx (PS).** - Monsieur le Ministre, vous me permettez d'être un peu moins polissé et peut-être un peu moins « gendre idéal » que M. Culot, parce que la question est importante. Mon expression ne sera pas tout à fait identique parce que, Monsieur le Ministre, vous avez fait une annonce qui fait mal, de sucrer, purement et carrément, les subventions à l'Udil.

Je ne vais pas rappeler ce que M. Culot a très bien dit et, à la base de la création de cet outil, qui a été nécessaire suite à l'annonce de la fermeture, entre autres, de la phase à chaud d'Arcelor-Mittal. Il fallait évidemment le créer.

Votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, a créé, avec un certain nombre de partenaires. Cet outil, l'a subventionné et c'est un outil qui fonctionne très bien. D'où mon étonnement, Monsieur le Ministre, de cette annonce, alors que, comme on l'a dit, l'Udil, c'est non seulement encore 35 travailleurs, qui y sont, mais c'est aussi huit membres de staff, 56 entreprises et l'accueil de travailleurs qui viennent maintenant d'autres structures et qui sont en restructuration, à l'exemple des travailleurs d'USB, des travailleurs de GMH ou encore

de Truck Technic.

Monsieur le Ministre, pourquoi voulez-vous brûler ce que votre voisin, le ministre-président actuel, adore, c'est-à-dire - et il l'a dit il n'y a pas tellement longtemps au travers de sa réforme de cet outil - l'outil de la réforme des groupements d'employeurs, lequel, d'après lui, est un outil fantastique parce qu'il sert à créer de l'emploi ?

Monsieur le Ministre, voici mes questions : est-ce que supprimer cet outil, qui est performant, va dans le sens de la création d'emplois en Wallonie, et particulièrement en Région liégeoise, qui a été durement impactée par la crise de sidérurgie, entre autres, mais pas par la crise en général ? Qu'allez-vous faire des 38 travailleurs et des huit membres du staff ?

Ce sont des questions qu'on peut se poser également.

Voilà l'essentiel de ce que je voulais vous dire, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - D'abord, qu'il n'y ait pas de doute, le ministre-président et moi-même sommes sur la même longueur d'onde. Nous sommes favorables aux groupements d'employeurs mais la comparaison s'arrête là par rapport à Udil, puisqu'il existe en effet des groupements d'employeurs qui fonctionnent et qui ne bénéficient d'aucun euro public.

Deuxième élément. Vous avez parlé du drame ArcelorMittal. On peut évidemment partager. Vous parlez de 275 travailleurs. Il s'agit de 275 travailleurs qui ont, à l'époque en 2014, touché leur préavis légal avec les primes compensatoires liées au plan social et ces 275 travailleurs ont intégré la structure de l'Udil pour maintenir les compétences et travailler, le cas échéant, pour d'autres entreprises. C'était une mission à durée déterminée. C'était des contrats qui portaient sur deux ans, de mai 2015 à mai 2017. Ces contrats ont été prolongés. De ces 275 travailleurs, il reste seulement 16 travailleurs d'ArcelorMittal.

Vous me parlez du staff de la structure : ce n'est pas 8, c'est 9. C'est quand même un bon exemple en Wallonie, au début le staff, c'était 3 personnes pour 275 travailleurs. En principe, il y a de moins en moins de travailleurs à accompagner, donc le staff, je me dis, cela va être 3, 2, 1. Non : 3, 4, 5, 8, 9. En Wallonie, les structures c'est comme cela. Il faut bien des personnes qui s'en occupent.

Ce que vous avez oublié de dire aussi Monsieur Onkelinx, c'est que 45 millions d'euros d'argent public ont été consacrés à ces 275 travailleurs. Je rappelle, en

2014, ils ont bénéficié d'un préavis légal et des primes compensatoires dans le cadre du plan social. Cela, il faut quand même le rappeler 45 millions d'euros parce que c'est beaucoup d'argent public et à un moment donné – et je ne reviens pas sur la mission qui a été efficace avec, et c'est vrai, beaucoup d'argent public, mais elle était limitée –, si le groupement d'employeurs souhaite continuer son travail sans argent public, cela ne me pose pas de problème, mais ce n'est pas parce qu'il y avait eu une enveloppe de 50 millions d'euros, que l'on en a déjà consommé 45, qu'il faut nécessairement consommer chaque fois l'enveloppe prévue. C'est un réflexe que je n'aurai pas. C'est le principe de gouvernance. Ce qui va se passer, c'est que l'on va liquider Udil et je souhaite le faire dans la sérénité. Je vous rappelle que quand on parle de 38 travailleurs, il y a des contrats à durée déterminée et l'échéance va venir à son terme. On ne va pas évidemment prolonger ces contrats. Au niveau du staff, 3 personnes pour 275, puis 9 pour 38, le rapport est un peu spécial, donc le staff on verra.

Le but est de dire que fin 2018 il y a la liquidation d'Udil. Je vais mandater la SOGEPa pour liquider la structure. On va évidemment faire en sorte, pour les travailleurs actuels toujours sur le quota d'Udil, de le faire dans les règles en respectant les droits des travailleurs, mais aussi nos devoirs en termes de gestionnaires d'argent public pour que cela se passe dans les meilleures conditions possible. Si, au-delà de 2018, Udil veut vivre sans subvention publique, ce n'est pas un problème pour moi. Comme M. Borsus, nous sommes favorables aux groupements d'employeurs de façon générale, mais sans subvention publique. Je vous remercie.

**M. le Président.** - La parole est à M. Culot.

**M. Culot (MR).** - Je remercie, Monsieur le Ministre, pour ses propos que j'estime rassurants, apaisants en termes de bonne gestion et de bonne gouvernance et apaisants quant à l'avenir de cette ASBL et la possibilité d'en atterrissage que j'appelais en douceur et qui, selon ce qui vient d'être dit le sera effectivement. Si la concertation peut se faire à ce niveau-là ce sera une fort bonne chose.

Quant aux propos de M. Onkelinx, c'est la démonstration que l'on peut analyser un même problème selon deux angles différents, mais il est plus simple de donner des CDI dans l'administration wallonne que de veiller au développement économique de la Wallonie.

**M. le Président.** - La parole est à M. Onkelinx.

**M. Onkelinx (PS).** - Bien envoyé, ça montre le respect de la majorité envers les travailleurs de la fonction publique, ça n'étonnera personne.

Monsieur le Ministre, vous aurez, en tout cas, marqué votre époque parce que c'est la première fois

qu'un ministre impose une procédure Renault, un outil de réinsertion, c'est du jamais vu et donc, je pense que, bientôt, cette procédure portera votre nom.

Deuxième chose, après avoir réduit le budget global « emploi-formation », de dizaines de millions d'euros, vous continuez sur votre lancée. À ce rythme-là, Monsieur le Ministre, vous serez bientôt le ministre du chômage, je le crains.

Monsieur le Président, il y a encore énormément de choses à dire mais je ne serai pas plus long.

**M. le Président.** - En tout cas, il y a au moins une chose, c'est que vous êtes parfaitement tous les deux dans le temps de parole, donc cela veut dire que je ne parle pas dans le vide !

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Simplement dire à M. Onkelinx que je ne réclamerai pas des droits d'auteur sur sa formule parce que je l'ai déjà souvent utilisée.

Monsieur Onkelinx, je pense que vous vous enfoncez. Parce que croire que vous allez redresser la Wallonie en créant de l'activité et en créant des emplois avec un discours comme celui-là, il faudra quand même expliquer aux travailleurs qui perdent leur travail, qui n'ont pas la chance d'avoir 45 millions d'euros pour être accompagnés alors que je rappelle, ces travailleurs ont eu un préavis légal avec des primes liées au plan social. À un moment donné, c'est une question d'équité et vous l'avez dit, il y a eu un drame par rapport à la sidérurgie, il y a eu une mesure qui a été prise mais à un moment donné, cette mesure était limitée dans le temps.

Si c'est votre conception d'utiliser et d'utilisation de l'argent public par rapport à la formation, il est vrai que je souhaite mettre de l'ordre dans les dispositifs « emploi et formation » qui existent en Wallonie, parce qu'avec tout l'argent public que l'on met et encore avoir un taux de chômage qui est le double de celui de la Flandre, vous m'expliquerez comment on y arrive !

**M. le Président.** - La parole est à M. Onkelinx.

**M. Onkelinx (PS).** - Je trouve évidemment votre analyse de la situation du chômage en Wallonie et en Flandre, particulière. Il faudra peut-être revoir un peu l'histoire pour savoir pourquoi, il y a un chômage endémique en Wallonie par rapport à la Flandre !

*(Réaction d'un intervenant)*

**M. le Président.** - Seul M. Onkelinx a la parole, merci de respecter l'orateur. Je vous invite à conclure.

**M. Onkelinx (PS).** - C'est parce que justement, l'histoire c'est qu'en Wallonie, il y a une industrie qui

était vieillissante, qui est une industrie qui n'a pas été modernisée par le patronat et qui a empêché de performer, voilà le problème ! Cet outil, l'Udil, est un outil important parce que, au-delà de la réinsertion du personnel d'Arcelor-Mittal, il y a, évidemment – et cela c'est à cause de la violence du capitalisme débridé que vous représentez –, un certain nombre... il y a encore un certain nombre d'entreprises qui sont en réorganisation et en restructuration et qui auront besoin de cet outil.

**M. le Président.** - J'invite M. Onkelinx à conclure.

**M. Culot (MR).** - M. Onkelinx a répondu à M. Jeholet, je pense que j'ai quand même le droit d'ajouter une phrase.

**M. le Président.** - Une phrase.

**M. Onkelinx (PS).** - Je suis désolé, non. Monsieur le Président, le règlement !

**M. Culot (MR).** - Je voudrais quand même que les choses soient claires, il n'y a pas que M. Onkelinx, ici, qui défend les travailleurs de la sidérurgie. Nous savons ce qu'est le travail et c'est pour cela que nous nous battons pour en créer.

**M. le Président.** - Voilà, M. Culot a conclu et je pense qu'il y a eu un débat et je pense que sur 30 secondes, ça va être difficile de résumer l'histoire industrielle et économique de la Wallonie. Je vous invite à reprendre les débats plus complets en commission.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GÉRADON  
À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA  
MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LE  
COURRIER ENVOYÉ PAR MONSIEUR LE  
MINISTRE À L'ENSEMBLE DES  
COLLABORATEURS DU GROUPE TEC »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Gérardon à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « le courrier envoyé par Monsieur le Ministre à l'ensemble des collaborateurs du Groupe TEC ».

La parole est à Mme Gérardon pour poser sa question.

**Mme Gérardon (PS).** - Monsieur le Ministre, les travailleurs du groupe TEC, 5 000 collaborateurs quand même, ont reçu un courrier de votre part, dans lequel vous expliquez sommairement vos projets pour le

groupe TEC et dans lequel vous annoncez, premièrement – il faut s'en réjouir – le maintien du volume de l'emploi – c'est une très bonne chose et on le souligne – et, deuxièmement, que vous souhaitez respecter la législation en matière de contrat de travail. Là-dessus, Monsieur le Ministre, on est quand même un peu dubitatif, parce que l'on a un peu suivi les débats ; on a vu que vous avez voté vos textes qui souhaitent de pouvoir sanctionner les agents qui participent à des mouvements sociaux spontanés. On trouve cela un petit peu antinomique.

Sur ce courrier, on avait quand même quelques questions à vous poser par rapport à cette proposition.

Aussi d'un point de vue très pratique, Monsieur le Ministre, comment a-t-il été envoyé ? Est-ce plutôt par voie postale, plutôt de manière classique ? Surtout, que représente le coût financier de ce courrier ?

Enfin, Monsieur le Ministre, il y a, dans ce courrier, une notion : le bassin de mobilité. On aurait bien aimé vous entendre un peu parler de ces bassins, parce que l'on n'en entend pas beaucoup ici au sein du Parlement et on le lit au sein du courrier que vous envoyez quand même aux 5 000 collaborateurs. Que sont ces fameux bassins de mobilité ? Surtout, cela aura-t-il un impact budgétaire ? On a pu analyser votre budget, il n'y a rien là-dessus.

Entre ce que vous dites dans le courrier et ce que l'on peut voir au sein de votre budget ou tout simplement entendre ici au Parlement, on aurait bien aimé avoir quelques précisions. Déjà, je vous remercie pour celles-ci, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio,** Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Madame la Députée, j'ai souhaité, en effet, être précis vis-à-vis des travailleurs du groupe TEC. Il y a toute une série de rumeurs, il y a des débats au Parlement. Certains s'emportent, et cetera. Il y a des prises de position syndicales. Dès lors, je trouvais important de préciser les choses.

J'ai souhaité, en effet, rédiger ce courrier. J'ai réuni au cabinet l'administrateur général, l'administrateur général adjoint et les directeurs généraux des cinq TEC. Nous avons parcouru ensemble ce courrier. Il a été relu en leur présence. Il leur a ensuite été confié, à charge pour chacun d'entre eux de le diffuser par les canaux habituels de diffusion d'information à l'égard du personnel. Je leur ai envoyé un fichier attaché à un courriel. Je leur ai demandé de le faire. J'y ai joint une adresse électronique pour que les travailleurs puissent me joindre. J'ai reçu une série de messages hier et ce

matin, c'est que la diffusion s'est bien opérée.

Que dit ce courrier ? Il rappelle le caractère public de la SRWT, puisque certains ont laissé courir le bruit que nous allions privatiser la SRWT. Ce n'est pas le cas et je pense qu'il faut pouvoir le réaffirmer. Il réaffirme que le volume de l'emploi globalement est maintenu ; que les travailleurs vont toujours travailler dans leur région et que donc quelqu'un qui prend son bus au départ d'un dépôt continuera à le prendre au départ du même dépôt ; que les employés vont travailler dans les mêmes endroits. J'ai vraiment tenu à répondre à toutes les questions, aux inquiétudes légitimes des travailleurs à partir du moment où l'on parle d'une réforme d'une certaine importance.

En ce qui concerne le bassin de mobilité, nous commencerons avec les cinq bassins tels qu'ils existent aujourd'hui. Le Gouvernement pourra, une fois la réforme engagée, définir des bassins de mobilité plus adaptés à la réalité de terrain. C'est un travail qui est à faire. Ce travail est statistique ; il s'agit d'étudier quels sont les différents bassins de mobilité. On peut penser intuitivement que le centre de Charleroi et le centre de Liège sont des bassins spécifiques, qu'il y a d'autres bassins qui sont plus ruraux. Se définiront, dans les deux ou trois années à venir, les bassins de mobilité, une réorganisation des lignes autour de ces bassins de mobilité, mais toujours à emplois constants, avec les mêmes localisations de dépôts, les mêmes endroits pour les différents travailleurs.

Voilà ce que je tenais à faire passer comme message à chacun d'entre nous.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Gérardon.

**Mme Gérardon (PS).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos propos. J'en prends acte. J'en ai même pris des notes.

Ce n'est pas la démarche d'un courrier qui pose problème, ce n'est pas forcément cela qui est choquant. On en envoie beaucoup en Wallonie, on communique beaucoup. Je ne vous entends pas concrètement sur le coût, mais il est très facile à estimer. Moi, je tenais vraiment à vous dire que ce coût qui est facile à estimer, on va le faire ensemble, on aurait vraiment pu faire en sorte de l'éviter si vous aviez respecté, comme c'était le cas avant, la concertation sociale en Wallonie.

Ce coût, on peut le faire, sans vouloir créer une certaine polémique, ne serait-ce qu'en tenant compte du prix du timbre, sans compter le papier, l'enveloppe, l'encre. On multiplie 79 centimes le timbre par 5 000 collaborateurs, on arrive à 3 950 euros.

Vous allez me dire : « Pourquoi venir avec autant de détails ? » Dans le courrier, vous – et ici haut et fort devant vos collègues qui ne bronchent pas – de fausses

polémiques autour de la privatisation du groupe TEC. Après avoir lu cela au sein de ce courrier, quand je vous entends dire aujourd'hui que c'est une fausse polémique, une rumeur, un bruit qui court, franchement, chers collègues, cela me laisse sans voix. Quel culot !

Le seul ici, au sein de ce Parlement, qui a évoqué la privatisation des TEC en commission – je le précise, parce que c'est important que les gens qui entendent aujourd'hui ce qui se dit au Parlement puissent savoir ce que l'on dit en commission – est un député de votre groupe, du groupe cdH. C'est le seul à avoir évoqué en commission la privation du groupe.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. le Président.** - Madame Gérardon, je vous invite à conclure.

**Mme Gérardon (PS).** - J'en veux pour preuve, chers collègues, s'il vous plaît, je vais le citer parce qu'après on va encore dire...

## RAPPEL AU RÈGLEMENT

**M. Fourny (cdH).** - Peut-on quand même respecter le règlement, Monsieur le Président ?

**Mme Gérardon (PS).** - « C'est Mme Gérardon qui ment, c'est Mme Gérardon qui met de l'huile sur le feu ».

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. Prévot (PS).** - Elle est tout le temps coupée, Monsieur le Président !

**M. Wahl (MR).** - Elle n'a pas été coupée une seule fois.

**Mme Gérardon (PS).** - C'est un scandale !

**M. le Président.** - Madame Gérardon, concluez, merci.

Le ministre avait utilisé un peu plus que son temps.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**Mme Gérardon (PS).** - Si vous me permettez.

**M. Prévot (PS).** - Juste le nom du député cdH.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**Mme Gérardon (PS).** - On n'arrête pas d'être coupé dans ce Parlement.

Non, je ne citerai pas le nom parce qu'il n'y aura pas de fait personnel.

Je vous cite :, « Madame Gérardon, ne vous inquiétez pas pour le Luxembourg, je peux vous dire... »

**M. Fourny** (cdH). - Ce n'est vraiment pas possible.

**Mme Gérardon** (PS). - Je n'arrive pas à parler ! C'est le droit de tout parlementaire de pouvoir dire même des vérités qui choquent.

**M. Fourny** (cdH). - On ne peut pas se distraire du règlement comme cela.

**Mme Gérardon** (PS). - S'il vous plaît, permettez-moi, Monsieur le Président, de terminer.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. le Président.** - Madame Gérardon, d'une part, je pense que j'ai laissé plus de temps que prévu et, deuxièmement, normalement, on ne peut pas lire de document.

**Mme Gérardon** (PS). - En réplique bien, Monsieur le Président.

**M. le Président.** - Non.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. Wahl** (MR). - Monsieur le Président, il faut couper le micro maintenant.

**M. Fourny** (cdH). - Il faudra que Mme Gérardon revienne en commission, on aura plus le temps de s'expliquer avec elle.

**Mme Gérardon** (PS). - Je n'arrive pas à parler, on n'arrête pas de me couper. Un peu de respect, s'il vous plaît !

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. Prévot** (PS). - Relancez le chrono, Monsieur le Président.

**M. le Président.** - S'il vous plaît, c'est moi qui préside ici.

**Mme Gérardon** (PS). - Qu'est-ce qui se passe ? Je n'en reviens pas.

**M. le Président.** - Pour clôturer le débat, Madame Gérardon, j'ai dit deux choses : un, j'ai laissé plus de temps ; deux, on ne peut pas lire, donc terminez-en deux phrases, le ministre répliquera et vous aurez une nouvelle réplique. C'est dans le règlement.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

### QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GÉRADON À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LE COURRIER ENVOYÉ PAR MONSIEUR LE MINISTRE À L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS DU GROUPE TEC »

*(Suite)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Gérardon.

**Mme Gérardon** (PS). - D'accord, je ne vais pas lire. Le député cdH dit qu'au Luxembourg, il n'y a pas de grève parce que c'est loueur privé et que tout va bien parce que c'est du privé qui s'occupe des TEC au Luxembourg.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Monsieur le Ministre, quand vous dites que ce sont de fausses rumeurs, vous êtes un ministre qui joue le pompier...

**M. le Président.** - Je vais devoir couper.

**Mme Gérardon** (PS). - Qui fait payer 3 950 euros à la Wallonie pour éteindre le feu qu'un député cdH a lui-même allumé.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. Wahl** (MR). - Monsieur le Président, c'est un meeting désormais. Coupez le micro !

**Mme Gérardon** (PS). - Je n'ai pas pu parler, je n'ai pas pu dire deux phrases d'affilée. C'est un scandale !

*(Réactions dans l'assemblée)*

Je suis choquée par l'attitude des...

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. le Président.** - J'avais annoncé à l'avance, Madame Gérardon, c'est conclu. Je suppose que le ministre va répliquer. Vous avez, comme députée, le droit de répliquer par la suite. Il y a un débat de questions d'actualité, le débat est important. On peut le laisser aller un peu, mais il faut quand même respecter le règlement. S'il y a plus d'expression, je renvoie les débats en commission ou dans le cadre d'un décret.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio**, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du

Bien-être animal et des Zonings. - Je vais répliquer, ce qui permettra à Mme Gérardon de reprendre la parole. Ce que dit le député cdH n'est pas qu'il faut privatiser, il compare l'efficacité entre des services qui sont aujourd'hui privatisés et ceux qui ne le sont pas. Cela soutient tout simplement la nécessité d'avoir une réforme du service public de transport. C'est la réalité, Monsieur Onkelinx.

*(Applaudissements)*

Nous avons des TEC qui sont en grève au prorata de la présence de la fraction publique des transports. Il faut pouvoir en tirer les conclusions et faire en sorte d'améliorer le service public pour qu'il réponde au service.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. le Président.** - M. le Ministre a été relativement bref. Madame Gérardon, je crois que l'on a entendu votre message, mais vous avez la dernière réplique.

La parole est à Mme Gérardon.

**Mme Gérardon** (PS). - M. le Ministre confirme avoir fait dépenser plus de 3 950 euros à la Wallonie pour dire aux collaborateurs quelque chose de complètement différent qu'il dit ici avec ses députés cdH. Il fait l'apologie du privé là où il dit défendre le service public au sein de son courrier, c'est tout simplement scandaleux.

**M. le Président.** - Merci à vous d'avoir respecté les temps de parole. Le temps passant très vite.

*(Réaction d'un intervenant)*

Sur le dernier exercice, cela prouve que les leçons portent. Nous arrivons déjà à la dernière question d'actualité.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HENRY À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES  
FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET  
DES AÉROPORTS, SUR « LE PACTE  
ÉNERGÉTIQUE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Henry à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « le Pacte énergétique ».

La parole est à M. Henry.

**M. Henry** (Ecolo). - Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur le Ministre, nous avons eu ces derniers jours de nouveaux articles de presse pas très élogieux sur le pacte énergétique.

Pour rappeler de quoi il s'agit, c'est une discussion,

bien sûr, entre les différents gouvernements du pays pour aboutir, à un moment donné à un cadre fédéral, inter-niveaux de pouvoirs, sur la politique énergétique en Belgique, qui permet bien sûr ensuite à chacun d'exercer ses compétences puisque l'on sait bien qu'il y a une partie de compétence fédérale et une partie de compétence régionale et surtout de répondre aux enjeux qui sont très élevés pour les prochaines années :

- la sortie du nucléaire qui a toujours été confirmée jusqu'ici, à une échéance tout de même très proche ;
- le développement et la montée en puissance du renouvelable, y compris jusqu'à n'avoir plus que du renouvelable dans les prochaines décennies.
- la diminution de la quantité d'énergie consommée, à la fois l'isolation des bâtiments, les meilleures technologies possible ;
- la question des transports qui reste un souci absolument majeur.

Dans cette discussion sur le pacte énergétique, il semblerait que cela patine un peu, qu'il n'y ait en tout cas pas encore de grand accord, certainement pas sur des mesures, que certains objectifs sont rappelés et ne sont quand même pas encore aboutis, mais surtout que l'on ne préciserait rien dans les textes actuellement plus ou moins élaborés ou aboutis, sur les mesures à prendre pour parvenir à mettre en œuvre ces objectifs.

Ma question est toute simple : où en êtes-vous dans cette discussion ? Comment se passe-t-elle ? Comment allez-vous faire pour respecter surtout le délai que vous avez vous-mêmes annoncé à plusieurs reprises de clôturer pour la fin de cette année-ci ? Donc il reste vraiment très peu de temps.

Quelles sont les initiatives et les propositions mises sur la table par la Wallonie et dans quel délai sera-t-il donc possible d'aboutir à quelque chose d'ambitieux mais aussi de très précis et pas simplement déterrer sur les objectifs en matière énergétique ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question bien légitime, d'ailleurs, à la lecture de l'article que vous avez évoqué.

Nous continuons, sur le pacte énergétique, à nous réunir. Nous le ferons encore d'ailleurs en fin de semaine. Si nous nous réunissons, c'est qu'effectivement, il n'y a pas encore un accord, sinon il vous serait connu, il serait publié.

Le pacte énergétique, c'est un accord politique entre les quatre ministres de l'Énergie qui doivent permettre de donner une trajectoire qui nous amène jusqu'en 2050

avec des jalons. Un des jalons, vous l'avez cité, c'est 2025. La sortie du nucléaire, c'est ensuite la sortie du fossile. Et tout cela doit effectivement être orchestré et je vous confirme que j'ai encore aujourd'hui le sentiment qu'il nous est possible d'atterrir avant la fin de l'année. Il reste un peu de temps pour le faire, je suis peut-être quelqu'un – comme on le dit parfois – d'optimiste, mais je garde mon optimisme en la matière. En tout cas, je perçois qu'il y a chez les collègues cette volonté d'aboutir.

Nous verrons si effectivement le temps le permet.

Deuxièmement, je pense qu'il ne faut pas confondre – et vous ne le faites pas, mais pour clarifier la chose – ce que l'on appelle le pacte énergétique et le PNEC ainsi que le Pass sur un plan plus wallon. Le PNEC qui va effectivement devoir réunir sur un ensemble de mesures qui touchent à la fois l'énergie et le climat, ce qu'il y a en termes de références par rapport à l'Europe à remettre à la fois en commun et à assumer sur un plan plus régional et plus fédéral.

Et puis le Pass, qui sera un exercice que nous devons également faire, tout cela dans le cadre du premier semestre de l'année prochaine et qui, d'ailleurs, sera soumis à ce que l'on appelle la convention d'Aarhus, avec une publicité, mais aussi la possibilité pour les citoyens de s'exprimer.

Ce sont les deux textes qui viendront compléter de manière plus concrète ce qu'il y a eu dans l'accord politique. C'est dans cette trajectoire-là que l'on travaille. Je crois réellement, comme je l'ai dit – je me répète mais c'est important – que l'on tiendra le timing. Reconnaissons qu'il y a longtemps que l'on y travaille, mais c'est comme souvent, dans la dernière ligne droite, parfois, cela crispe un peu. Je ne reproche rien à personne, c'est le rôle du journaliste, lorsqu'il y a une information, de la diffuser, mais parfois, ce genre d'article crispe un peu.

Restons néanmoins optimistes. Vous verrez, je suis prêt à vous parier qu'il y aura un accord avant la fin de l'année.

**M. le Président.** - La parole est à M. Henry.

**M. Henry** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse.

Je suis heureux d'entendre votre optimisme, que les discussions se poursuivent et que vous maintenez le délai annoncé. Il est tout de même un peu difficile d'y croire, tenant compte de ce qui est dit et écrit, mais il est vrai qu'il peut y avoir des tensions dans les dernières semaines, je peux le comprendre, mais on verra ce qu'il en sera véritablement dans le contenu.

J'aurais quand même deux questions complémentaires. D'une part, vous dites : « Il s'agit d'un accord entre les quatre ministres de l'Énergie », mais je

suppose qu'à un moment donné, il y aura tout de même une autre forme à la fois de validation par les gouvernements et aussi par les parlements. Peut-être pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est de ce point de vue, y compris en termes de calendrier. À quel moment, par exemple, le Parlement de Wallonie serait-il amené à se pencher et se prononcer sur un tel pacte ?

Deuxièmement, par rapport au contenu, on verra bien quel sera l'aboutissement de ces différentes discussions. On est bien d'accord pour dire qu'il ne faut pas uniquement avoir des objectifs, peut-être ambitieux, je l'espère, en 2050, parce que, parfois, certaines formulations me font un peu hésiter. Quand je vois, par exemple : « 100 % d'énergies renouvelables en 2050 », électrique ou pas, ou globalement pour toute l'énergie, ce n'est pas la même chose. Dans l'article dont nous avons parlé, les deux sont cités. C'est évidemment très différent comme portée. Il faudra voir quel est le niveau d'ambition réel, notamment par rapport à notre propre résolution du Parlement.

Est-on bien d'accord qu'il y aura à la fois des échéances intermédiaires d'ici 2050, mais aussi des choses plus précises que des objectifs très généraux en 2050 avec des options déjà plus avancées et plus précises, même si chacun doit pouvoir exercer ses compétences aux différents niveaux de pouvoir ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Monsieur Henry, merci également pour ces deux questions complémentaires. Ce n'est évidemment pas qu'un accord politique entre quatre ministres. Qui sont-ils pour marquer leur accord ? Les gouvernements devront également être impliqués à un moment donné.

Sur le fond, vous me permettrez de garder un peu de réserve. Je peux comprendre, une fois de plus, votre souci de curiosité, qui est bien légitime. Cependant, je sais aussi que si l'on veut atterrir, et je le veux, à un moment donné, il faut pouvoir ne pas être trop disert. Dans quelques jours vous aurez donc également le fond.

Par contre, je vous confirme qu'il y aura une place pour les parlements, une place qui devra également leur permettre de vérifier que ces accords soient respectés dans le temps. Cela, c'est un engagement, c'est ce que l'on appelle la gouvernance de ce texte. Nous y travaillons encore, mais je crois que, là aussi, l'accord pourra vous plaire.

Enfin, sur les ambitions, je vous confirme et je réponds oui à votre question : il n'y a pas que des ambitions à terme, 2050, il y a des ambitions qui sont également des trajectoires intermédiaires, auxquelles les gouvernements respectifs et les parlements devront ensuite répondre, répondre sur un plan mis en phase

avec les compétences respectives des uns et des autres. C'est bien une ligne du temps qui est tracée, avec des objectifs finaux, mais aussi avec des objectifs intermédiaires. C'est là-dessus que nous travaillons.

**M. le Président.** - La parole est à M. Henry.

**M. Henry** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses complémentaires. Sur ce que vous avez dit, je ne peux qu'être satisfait. C'est évidemment sur le contenu précis que nous pourrions juger. Je vous confirme que c'est très important que les parlements soient impliqués, justement, pour dépasser les législatures.

Deuxièmement, qu'il y ait des objectifs de long terme, mais des objectifs intermédiaires, y compris des choses suffisamment précises. Là-dessus, vous ne dites rien sur le contenu, je peux le comprendre mais, forcément, je ne peux pas juger non plus à ce stade. Je ne peux qu'espérer que ce soit le cas.

Surtout, c'est dans les décisions réelles qui seront prises à la fois dans le pacte et ensuite par le Gouvernement et mises en œuvre, y compris à court terme, que nous pourrions effectivement juger du travail réel qui est mené. C'est comme en matière budgétaire, s'il n'y a pas d'engagement, à un moment donné, les beaux principes sont intéressants mais sont très insuffisants. Donc, à ce stade, forcément, nous ne pouvons qu'attendre le résultat de votre discussion.

**M. le Président.** - Cette dernière expression clôturant nos tours de questions d'actualité, nous allons devoir suspendre la séance pour permettre à la Commission des affaires générales et des relations internationales d'examiner en urgence la proposition de résolution que vous avez acceptée en début de séance qui vise donc le Dr Ahmadreza Djalali qui est condamné à la peine de mort en Iran.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 16 heures 22 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 16 heures 49 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est reprise.

Nous allons reprendre la suite de nos travaux.

## PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE 52 DU DÉCRET DU 30 AVRIL 2009 RELATIF À L'INFORMATION, LA COORDINATION ET L'ORGANISATION DES CHANTIERS SOUS, SUR OU AU-DESSUS DES VOIRIES OU DES COURS D'EAU, DÉPOSÉE PAR MM. WAHL ET FOURNY (DOC. 919 (2017-2018) N° 1 ET 2)

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant l'article 52 du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau, déposée par MM. Wahl et Fourny (Doc. 919 (2017-2018) N° 1 et 2).

### *Discussion générale*

**M. le Président.** - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission des pouvoirs locaux, du logement et des infrastructures sportives.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Galant sous le n° 919 (2017-2018) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl** (MR). - Extrêmement brièvement, parce que la proposition de décret ne fait pas l'objet de discussion, de débat particulier. En fait, il s'agit d'un décret qui est important, on le connaît, c'est le décret du 30 avril 2009 qui est relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau. Ce décret initial est entré pour la plupart de ses dispositions en vigueur. C'est une excellente chose.

Il reste toutefois des dispositions qui en principe doivent entrer en vigueur le 1er décembre prochain, qui sont notamment relatives à l'utilisation de la plateforme wallonne de coordination des chantiers. Il y a encore un certain nombre de formations à faire auprès des agents locaux, auprès du secteur privé, ce qui nécessite, ce qui justifie un report de la date d'entrée en vigueur des quelques dispositions relatives à l'application de la coordination. C'est le sens de cette proposition de décret.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. - Je voudrais remercier les députés Wahl et Fourny pour avoir porté cette proposition de décret qui vise à reporter l'entrée en vigueur de certains articles du 1er décembre 2017 au

1er avril 2018, toutes les dispositions qui visent en fait l'utilisation du portail informatique créé à l'initiative de la Région.

À ma prise de fonction, je me suis rendue compte que le volet de la formation des communes n'avait pas été mis en place et avait été négligé. Il était vraiment important que les agents des collectivités locales, les administrations régionales et l'ensemble des acteurs privés concernés par ces nouvelles obligations soient correctement formés à ces nouveaux outils, et cela n'avait pas été suffisamment anticipé.

Dès lors, nous avons aussi prévu d'accorder une subvention à l'Union des villes pour qu'elle puisse organiser le cycle de formation de 50 journées destiné à expliquer les grands principes du cadre légal régional, ainsi que les applications liées à l'utilisation du portail informatique, créé sur base de l'article 43 du décret.

Je tiens aussi à préciser que le délai que nous proposons de quelques mois pour la mise en œuvre de ces aspects du décret sera aussi l'occasion pour le Gouvernement de clarifier les relations avec l'ASBL Powalco, chargée de la création du portail informatique. La volonté est de travailler sur un contrat de gestion qui définit ses obligations et son mode de financement, les dispositions à cet égard n'étant actuellement pas suffisamment précises.

Je ne serai pas plus longue sur ce dossier.

**M. le Président.** - Y a-t-il une expression complémentaire dans les bancs parlementaires ? Je vois que non.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

#### *Examen des articles*

**M. le Président.** - Je vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret modifiant l'article 52 du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau, déposée par MM. Wahl et Fourny (Doc. 919 (2017-2018) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

#### **« Article premier**

Dans l'article 52, alinéa 3, du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers, sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau, tel que modifié par le décret-programme du 21 décembre 2016 portant sur des mesures liées au budget, les mots « le

1er décembre 2017 » sont remplacés par les mots « le 1er avril 2018 ». »

- Pas d'objection ?

- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

#### **« Art. 2**

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur Belge*. »

- Pas d'objection ?

- L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

### **PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À DÉVELOPPER LES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURES DU GROUPE TEC, DÉPOSÉE PAR MM. HAZÉE ET HENRY (DOC. 587 (2016-2017) N° 1 ET 2)**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à développer les investissements d'infrastructures du Groupe TEC, déposée par MM. Hazée et Henry (Doc. 587 (2016-2017) N° 1 et 2).

#### *Discussion générale*

**M. le Président.** - Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Lecerf sous le n° 587 (2016-2017) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - À l'initiative de cette proposition de résolution déposée il y a un peu plus d'un an, il y a un triple constat, qui – je l'espère – est partagé très largement, qui porte sur le dérèglement climatique. Je ne vais pas ici rappeler l'enjeu du dérèglement climatique, la somme de contributions scientifiques, académiques, sociales et à présent politiques sur ce sujet, quant à ce constat, quant aux solutions, quant à l'urgence des solutions.

Il y a un deuxième constat, c'est l'enjeu de la pollution de l'air, les émissions polluantes, les particules fines, son impact pour l'environnement, mais plus encore son impact pour la santé, en particulier dans les centres-villes.

Le troisième constat, qui devient également plus prégnant, est celui de la congestion automobile, le constat des embouteillages dans lequel un certain nombre de nos concitoyens sont régulièrement, voire quotidiennement, enfermés, avec un impact sur le stress, un impact sur la santé, sur la santé publique, sur la santé des personnes qui sont touchées par l'ensemble de ces éléments, un impact aussi sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, lorsque les embouteillages, finalement, conduisent les automobilistes ou les usagers à rentrer beaucoup plus tard par rapport aux prévisions qu'ils pouvaient formuler.

Un opérateur de GPS a d'ailleurs calculé le temps supplémentaire en heure de pointe pour des trajets quotidiens par rapport au timing théorique. À Charleroi, on était à 18 % de temps supplémentaire, soit 2 % en plus par rapport à 2014. En quelques années, les choses se dégradent à ce point. À Liège, on était à 21 %, soit +4 % par rapport à 2014, c'est dire si ces constats qui sont faits, que chacun peut mesurer, sont encore amplifiés et voient la situation se dégrader.

Au centre de ces trois constats, il y a une constante : c'est l'usage excessif de la voiture individuelle. Nous pensons qu'il faut agir, d'autant que la situation empire et a aussi pour conséquence une immobilité qui devient croissante. C'est d'ailleurs le Bureau du Plan qui indiquait, il y a un peu plus d'un an, que, à politique inchangée, l'on allait droit dans le mur, pour ceux qui n'y sont pas déjà. Nous allons droit dans le mur avec la poursuite de cette détérioration de la situation. Si je prends l'enjeu sur le terme de la congestion automobile, le Bureau du Plan estimait que d'ici 2030, la croissance annuelle moyenne du trafic allait se poursuivre à concurrence de 0,7 % par an, avec, paradoxalement, une augmentation encore de l'importance de la part modale de la voiture individuelle de 84 % à 85 %.

La situation se dégrade aussi sur le terrain de la pollution de l'air. Elle se dégrade encore sur le terrain du dérèglement climatique, parce que si certains enjeux, il y a un mouvement vers une diminution des émissions de CO<sub>2</sub>, et nous savons qu'elle doit être drastique et que ce mouvement est tout à fait insuffisant, en matière de transport, nous ne sommes même pas en chemin vers la bonne direction.

Il y a là un enjeu : la modification de notre système de mobilité pour diminuer la part modale de la voiture individuelle et pour amplifier les modes de transport alternatifs, parmi lesquels les transports en commun ont un grand rôle à jouer.

Cette congestion croissante que j'évoquais n'est d'ailleurs pas sans impact sur les transports en commun eux-mêmes lorsqu'ils sont emprisonnés, à leur tour, dans les embouteillages, avec, dès lors, une diminution de la qualité du service, puisque le temps de parcours s'allonge ; avec une diminution de la fiabilité, puisque

l'horaire n'est pas respecté ; avec une diminution, à terme, de l'offre, puisque lorsque l'on recalcule l'horaire, dès le moment où le chauffeur et le bus sont emprisonnés dans les embouteillages, le temps de parcours dure plus longtemps et, au bout du compte, lorsque l'on met les horaires à jour, on a finalement moins de ce service avec la même enveloppe budgétaire pour financer le service ; avec aussi, pour conséquence, une modification du comportement d'un certain nombre d'utilisateurs non captifs, ceux qui ont le choix, entre différents modes, de se dire : « Puisque je suis enfermé dans un embouteillage au sein du transport en commun, alors, je reprends mon véhicule individuel », parce que, psychologiquement, il y a l'impact, l'impression de reprendre sa destinée en main, de pouvoir éventuellement chercher des chemins alternatifs et, ainsi, très souvent, contribuer à augmenter encore le phénomène dans lequel l'on se trouve, à savoir le phénomène de la congestion où, au bout du compte, plus personne n'avance parce que l'usage du véhicule individuel est excessif.

Je l'ai dit, il faut agir et il faut agir à travers une série de leviers. Le levier de l'aménagement du territoire est régulièrement évoqué, le ministre a déjà évoqué aussi l'enjeu fiscal. Nous pensons que pour opérer ce transfert modal, ce changement de mode de transport entre l'usage excessif du véhicule individuel et un certain nombre d'autres modes de transport, les modes doux, en particulier les transports en commun, il y a une nécessité d'investir et d'investir dans l'infrastructure et que pour ce faire, un transfert budgétaire est nécessaire ; un transfert budgétaire pour un transfert modal en vue d'un investissement important dans les modes doux, les transports en commun en particulier, vu leur caractère structurant de notre système de mobilité.

Il s'agit d'un investissement visant à augmenter son attractivité et en particulier la « vitesse commerciale » ; permettant, ainsi, de donner un avantage comparatif aux usagers du transport en commun ; permettant, ainsi, de donner une attractivité ; permettant de conduire un certain nombre de personnes qui ont le choix à se dire : « Moi, je fais le choix du transport en commun parce qu'il est performant, parce que je vais remonter la file, parce que, ainsi, je vais gagner du temps et sans doute avoir aussi un impact pour les autres usagers », parce que, au bout du compte, lorsque la congestion diminue, ceux qui n'ont pas le choix, pour telle ou telle raison, verront également leur avantage. C'est l'objectif que nous poursuivons.

Il y a aujourd'hui, en Wallonie, une opportunité. L'opportunité est que nous avons, maintenant depuis un an et demi, une recette nouvelle, qui ne tombe pas du ciel, qui a été voulue par ce Parlement, par les autorités de cette Région à travers le prélèvement kilométrique poids lourds qui rapporte aujourd'hui environ 200 millions d'euros. Deux cents millions d'euros lorsqu'on laisse de côté les très importants frais pour la

perception de cette redevance. Ces 200 millions d'euros sont aujourd'hui investis au sein de la SOFICO.

Concrètement, nous proposons à travers cette résolution qu'un quart de cette recette nouvelle soit affectée aux investissements d'infrastructures pour les transports en commun. Un quart, ce n'est donc pas la révolution. Un quart, ce n'est pas une proposition radicale, c'est une proposition que l'on pourrait même considérer comme d'une envergure assez moyenne par rapport au défi devant lequel nous sommes. Ce chiffre-là ne vient pas de nulle part, puisque c'est l'option qui avait été retenue sous la précédente législature, lorsque l'architecture du prélèvement kilométrique a été pensée, mais déjà bien avant. Une personne très éloignée a priori des sensibilités écologistes s'était déjà exprimée sur le sujet en 2005, c'était l'ancien ministre de l'Équipement qui disait : « lorsque l'on mettra sur pieds ce qu'il appelait à l'époque cette vignette autoroutière pour les poids lourds, il serait bon qu'un quart soit affecté aux transports en commun. »

Un quart, c'est aussi la part que le Gouvernement wallon lui-même veut voir diminuer pour la voiture dans la part des modes de transport, puisqu'actuellement nous avons 83 % de la part kilométrique des trajets calculés en kilomètres qui se fait à travers la voiture et que le Gouvernement, d'ici 2030, veut la réduire à 60 %, c'est-à-dire un peu plus d'un quart de réduction.

Depuis le dépôt de ce texte il y a un an, plusieurs éléments ont évolué. Le premier, vous l'avez déjà compris, est que la situation a empiré. Depuis un an, la situation a encore empiré.

Cependant, il y a aussi eu deux inflexions qui pourraient paraître positives ; en tout cas c'est comme cela qu'elles ont été comprises lorsqu'elles ont été formulées.

D'abord, notre Parlement a adopté, fin septembre dernier, une résolution Climat extrêmement ambitieuse, qui montre un chemin très intéressant, pour autant qu'il soit suivi d'effets, qu'il soit suivi de faits et que les actions soient mises en œuvre pour pouvoir espérer voir sa réalité.

Dans cette résolution, on évoque notamment la diminution de la part modale de la voiture, la création de plateformes intermodales, l'investissement des transports en commun et également la suppression des véhicules automobiles diesel et plus globalement des véhicules automobiles indépendants à moteur thermique.

Le deuxième élément intéressant, la deuxième inflexion qui est intervenue – on peut même imaginer qu'elle n'est pas sans lien – c'est le Gouvernement qui, à son tour, se dit : « Tiens, quelque chose se passe. Moi aussi je vais avoir une vision sur le sujet. » Le

Gouvernement a annoncé, a communiqué en tout cas, autour d'un plan 2030.

Les objectifs ne sont pas sans intérêt, je le dis avec beaucoup d'honnêteté, par exemple lorsque le Gouvernement propose de passer d'une part modale pour la voiture individuelle de 83 % à 60 % d'ici 2030, pour le transport en commun de 4 % à 10 %, pour le vélo de 1 % à 5 % d'ici 12 ans. Pas d'ici la fin du siècle, d'ici 12 ans. On a donc là des éléments qui sont tracés, des perspectives qui sont ouvertes.

On m'a dit en commission : « Il existe déjà des sites propres ou des bandes bus », évidemment, la résolution en fait d'ailleurs le constat. Il existe actuellement 5 millions d'euros au budget 2017 qui sont prévus pour ces investissements. Il existe aussi une série de projets qui, depuis des années, ne sont pas concrétisés notamment à défaut de financement.

Certains m'ont dit que certaines réhabilitations de voiries allaient permettre de rencontrer ma demande. Peut-être, mais très lentement, au petit bonheur la chance, c'est-à-dire que, lorsque l'on fait une voirie, en raison de l'état de cette voirie, on va parfois penser à l'usage des autres modes de transport et, ici ou là, se dire qu'il y a un investissement à faire pour le vélo, un investissement à faire pour le transport en commun.

Nous pensons qu'il est nécessaire non seulement de les amplifier considérablement en termes d'impact budgétaire, mais plus encore de changer d'angle, c'est-à-dire non plus de considérer de façon accessoire, de temps en temps parce que l'on fait une voirie où il y a effectivement un engorgement, la place que le bus doit y occuper, mais à l'inverse, de se dire : quels sont les points noirs sur le réseau ? Où y a-t-il, à un moment donné, une perte de temps, où il est nécessaire de donner une attractivité comparative supérieure aux transports en commun, où il est nécessaire de pouvoir aussi sécuriser les choses pour les usagers des modes doux.

Plusieurs m'ont dit aussi en commission qu'ils partageaient les constats, les objectifs, mais que les budgets devaient venir d'ailleurs, mais en tout cas pas de la redevance kilométrique. C'était un des propos. Et au moment de cette discussion, ils avaient un avantage sur moi puisque ces propos venaient de la coalition gouvernementale. Ils avaient un avantage sur moi, c'est qu'eux connaissaient le budget 2018, moi pas. J'ai attendu encore quelques jours, les délais réglementaires pour pouvoir faire l'examen.

Mais depuis notre échange en commission il y a 15 jours, il y a un nouvel élément, c'est que nous avons reçu le budget 2018 et nous avons vu qu'il n'y a rien. Dans le budget 2018, il n'y a aucun moyen supplémentaire qui est prévu pour espérer donner une suite concrète aux éléments que j'ai évoqués, que ce soit la résolution du Parlement, que ce soit la

communication du Gouvernement par rapport à ces enjeux de mobilité.

Quel est alors le sens des mots puisque l'on me dit que les budgets doivent venir d'ailleurs, mais qu'ailleurs, en fait, ce n'est nulle part.

Depuis la commission, les trois constats que je posais ont fait l'objet de nouvelles actualités. Vous pouvez regarder dans la presse écrite, les manchettes qui ont été consacrées au dérèglement climatique – les grands titres –, les manchettes qui ont été consacrées à la pollution de l'air dans les villes, les manchettes qui ont été consacrées aux embouteillages avec les records qui sont systématiquement battus en la matière.

Il faut donc maintenant agir, c'est le sens de cette résolution si nous voulons effectivement donner une suite concrète aux objectifs sur lesquels les uns et les autres finissent par se rallier. Telle est donc l'urgence et l'ambition de cette résolution que nous défendons ce soir dans ce Parlement.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dodriment.

**M. Dodriment (MR).** - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est un peu étonnant d'entendre le propos de Stéphane Hazée. Si je voulais employer des mots forts, je n'en ai pas l'ambition, mais on pourrait presque parler, Monsieur Hazée, d'une forme un peu injurieuse dans votre propos à l'égard notamment des mandataires locaux parce qu'à vous entendre, lorsque l'on aménage une route, lorsque l'on a dans une commune un aménagement conséquent de voirie, on aurait tendance à imaginer, en écoutant votre propos, que rien n'est fait pour le transport en commun au regard de ces investissements.

Je voudrais vraiment vous convaincre, pour peu que je sois de temps en temps encore sur le terrain d'une commune, que bien évidemment, Monsieur Hazée, lorsqu'il y a des aménagements – et ces aménagements, ils sont ceux qui sont prévus dans les budgets, il faut avoir une lecture complète. Vous évoquez qu'aujourd'hui, il y a un élément neuf, c'est la connaissance du budget et des sommes qui sont réservées aux infrastructures.

Si vous avez l'honnêteté de lire complètement l'inscription budgétaire, vous vous rendez compte qu'il y a évidemment une part évidente, automatique qui sera consacrée aux infrastructures qui sont celles spécifiques aux bus et intégrées bien évidemment dans le cadre des projets qui sont proposés ci et là en Wallonie.

Je ne vous fais pas là non plus l'injure de vous rappeler les nombreux chantiers qui sont en cours sur le réseau routier wallon et, à chaque fois, ces aménagements font l'objet de demandes de permis. Il ne convient évidemment pas de décider de réaliser des infrastructures sans qu'il y ait les permis obligatoires qui

soient délivrés. Lorsque l'on délivre un permis, il y a de la concertation, il y a de la discussion, il y a autour de la table ceux qui représentent les sociétés de transport en commun qui sont là aussi pour participer à la discussion, à la confection des projets. On n'oublie donc évidemment pas cette part fondamentale de ce qu'est l'objet d'une route, à savoir qu'elle concerne tous les usagers de cette route, en ce compris les transports en commun.

Je crois qu'il faut avoir une lecture complète et qu'il faut pouvoir dire, Monsieur Hazée, que la formule magique que vous préconisez, à savoir un transfert de 25 % des montants consacrés aux infrastructures autoroutières, soit dédiée, à l'avenir, pleinement à des travaux d'infrastructure liés aux transports en commun. C'est évidemment une belle nouvelle utopie que vous nous présentez tout en, et je le regrette profondément, n'ayant pas eu, Monsieur Hazée, une lecture complète et totale par rapport à la réalisation, à la conception de votre proposition de résolution.

Quand vous évoquez les moyens de financement, il faut être très clair. Ce qui est contenu dans votre proposition, c'est finalement une opposition entre les infrastructures développées par la SOFICO et celles qui sont développées par les TEC. Il est vraiment curieux, Monsieur le Député, de considérer que les infrastructures de la SOFICO ne viendraient qu'à servir aux transports en commun au-delà de ce que l'on rend aujourd'hui utile pour toutes les autres formes de transports.

Jusqu'à preuve du contraire, Monsieur Hazée, il y a quand même moyen de penser qu'il faut une route pour faire circuler également un bus. Je pense que c'est important que de le signaler.

Je m'interroge aussi sur cette manière de financer les investissements du groupe TEC avec le produit de la redevance kilométrique. Je pense que là, il s'agit vraiment d'un détournement du principe même de cette redevance kilométrique. Elle est prévue pour financer les infrastructures qui sont utilisées par les personnes redevables de cette redevance. On ne prélèverait même que 1 % ou 0,5 % ou 0,25 %, on en reviendrait, à mon sens, à détourner pleinement le principe de cette redevance kilométrique.

Pour nous, cela pose déjà une question évidente quant à l'équité qui se doit d'être de mise lorsque l'on décide d'une redevance, d'une taxe ou d'une autre forme de prélèvement des deniers publics.

Transférer aussi, Monsieur le Parlementaire, chers collègues, ces fonds au groupe TEC, cela revient à priver une certaine partie de nos populations d'aménagements qui sont nécessaires. Ces 25 % tels qu'ils sont prélevés, c'est évidemment une forme aussi de privation par rapport aux zones rurales qui ont besoin

aussi de bonnes routes pour permettre à leurs populations de se déplacer.

Il est, pour nous, Monsieur le Président, hors de question d'opposer une nouvelle fois ceux qui utilisent la route pour des transports privés, ceux qui utilisent la route dans le cadre de leur travail quotidien, face à leurs besoins quotidiens aux transports en commun. Je pense que si l'on peut être d'accord sur la nécessité de moyens supplémentaires pour, bien évidemment, les infrastructures spécifiques du groupe TEC, on peut en discuter longuement. On peut s'interroger sur ce qui a été fait par le passé, ce qui doit encore se faire dans le futur.

Vous avez eu aussi des compétences en lien avec la matière dont on parle aujourd'hui. Je ne sais pas s'il y a eu, au moment de l'exercice de ces responsabilités, une grande révolution. Je n'en suis pas convaincu. Il faut s'interroger aussi sur ce qui a été fait par le passé, ce qui devra se faire dans le futur. En tous les cas, financer au moyen de cette forme de détournement du principe de la redevance kilométrique les infrastructures dédiées aux TEC, au détriment des autres infrastructures, c'est encore une nouvelle fois reculer, à mon avis, par rapport à la performance de notre réseau routier.

Vous l'aurez compris, chers collègues, nous ne suivrons évidemment pas cette proposition de résolution.

**M. le Président.** - La parole est à M. Denis.

**M. Denis** (PS). - Monsieur le Ministre, le 21 novembre dernier, les embouteillages ont atteint des sommets : à 8 heures, avec 445 kilomètres de file sur les routes belges, selon Touring Mobilis. Il s'agit d'un record depuis le début de l'année 2017.

Juste avant, c'est le mois d'octobre qui a été qualifié de pire mois de l'histoire de Belgique, en matière d'embouteillages.

Ce qui est préoccupant dans ces déclarations, c'est la fréquence de ces records. Mois après mois, le nombre de kilomètres d'embouteillages ne cesse d'augmenter.

Comme nous avons l'occasion de le souligner en commission, et nous n'avons pas été les seuls, nous partageons le constat dressé par les auteurs de la proposition. Là où nous ne sommes pas d'accord, c'est sur la stratégie que les auteurs proposent pour résorber ces embouteillages. En effet, si un plan d'investissement majeur dans les transports publics est indispensable, on n'arrivera pas à relever les défis de la mobilité durable par un simple transfert de 25 % des recettes issues du prélèvement kilométrique soit plus ou moins 50 millions d'euros. En effet, nous pensons qu'il faut non seulement investir plus dans les transports en commun, mais qu'il existe aussi des besoins pour le réseau routier, que ce soit pour la sécurisation, l'entretien lourd, ou les investissements pour favoriser le covoiturage. Il faut

aussi investir dans les voies d'eau et le dragage pour offrir une alternative aux transports routiers. Tout ceci doit s'inscrire dans une stratégie globale de mobilité, un véritable schéma régional qui intègre les spécificités des villes, mais aussi des zones rurales qui intègrent aussi l'articulation avec la SNCB et la fiscalité automobile par exemple.

Pour en revenir au report modal, il doit se construire à l'échelle régionale d'abord, et ensuite à l'échelle nationale. Nous insistons en effet, sur la concertation qui doit exister au niveau intrarégional en cette matière, car aujourd'hui on travaille de façon trop fractionnée, trop isolée. Je ne prendrai qu'un exemple pour illustrer mon propos. Le 4 septembre dernier, M. le Ministre Di Antonio annonce la mise en place de deux projets pilotes visant à utiliser la bande d'arrêt d'urgence pour le covoiturage. Deux tronçons de la E411 seront concernés, Arlon-Luxembourg, et Wavre-Bruxelles, deux axes particulièrement engorgés.

À peine annoncée, cette initiative reçoit une fin de non-recevoir de la part du Gouvernement flamand. Finalement, le projet pilote n'aura lieu qu'en province de Luxembourg. En matière d'investissements c'est la même chose, il faut une vision coordonnée sous peine de les voir se transformer en travaux inutiles.

Pour en revenir au TEC, aujourd'hui, ce que nous aimerions connaître, c'est la trajectoire budgétaire que la coalition entend donner au groupe TEC. En effet, on se souviendra qu'au cours de la législation précédente, votre prédécesseur avait mis des mois pour négocier le contrat de service public. Vous annoncez une signature pour la fin de l'année. Pouvez-vous faire le point sur les travaux relatifs aux contrats de service public en général et sur la trajectoire budgétaire pluriannuelle en particulier ? Quelle va être la politique de l'offre proposée par le groupe TEC ? Comment celle-ci sera-t-elle organisée avec les autres opérateurs de mobilité ?

Pour terminer cette intervention, je ferai l'écho aux déclarations de M. le Ministre en commission. Il nous a indiqué, les investissements aujourd'hui sont bien présents dans les budgets à la disposition de la SRWT du groupe TEC pour faire cela. Mais nous devons effectivement les augmenter puisque la vision telle qu'elle a été approuvée par le Gouvernement, la vision 2030 implique une part modale plus importante. Pour rappel, pour 2030, on voudrait passer de 4 % à 10 % d'utilisation des bus.

Tout l'enjeu est là, faire coïncider les actes avec les engagements. En la matière, force est de constater que cette année, consacrée à l'examen du budget, a démontré à quel point les nouvelles coalitions étaient loin du compte. À ce rythme là, dans quinze ans, on parlera toujours de nos problèmes de mobilité. ...

*(Applaudissements)*

*(M. Antoine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** - Merci à M. Collignon d'avoir présidé la séance et ma foi, fort bien, mais il y avait un contact que nous devions organiser avec la délégation ukrainienne.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio**, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - J'entends bien la nécessité exprimée dans le cadre de la résolution, mais les différents intervenants des groupes politiques ont bien exprimé la difficulté. Ici, vous proposez d'aller chercher dans les prélèvements kilométriques les moyens et ce n'est pas possible, très clairement, ce n'est pas possible pour plusieurs raisons. Techniquement, cette redevance doit être affectée au réseau routier et les besoins sont bien là. M. Dodrिमont l'a bien exprimé, il y a évidemment des investissements nécessaires. J'insisterai aussi sur le fait que nous n'avons jamais autant investi par le passé dans ce type de travaux. Dix millions d'euros dans l'allocation budgétaire de la SRWT sont consacrés à ces projets. Il y a de nombreux projets dans le plan Infrastructures, dans le plan des différentes directions du SPW des travaux publics et globalement, des bandes dédiées aux bus, des infrastructures pour le bus, il n'y en a jamais eu autant qu'aujourd'hui.

J'entends votre appel, Monsieur Hazée, et je sais qu'effectivement, si l'on veut mettre en place la vision de 2030, il faudra des moyens nouveaux. Nous apporterons la réponse à travers le plan d'investissement sur lequel nous travaillons avec l'ensemble du Gouvernement, et il y a aura là une part mobilité importante qui dégagera de nouveaux moyens pour se permettre d'atteindre les objectifs que vous avez rappelés de la vision 2030. Donc, un peu de patience pour voir arriver des budgets nouveaux, mais vous devez aussi admettre que les budgets tels qu'ils existent aujourd'hui n'ont jamais été aussi importants que pour les besoins que vous soulignez. Vous savez, j'ai ici en perspective le budget annuel octroyé au groupe TEC depuis 2009. La seule année où ce budget a été diminué, c'est en 2010, diminution de 2,5 %. Depuis lors, il y a toujours eu une augmentation avec une exception et une stagnation à moins 0,5 % en 2015.

Nous sommes donc pour 2018 avec des moyens en augmentation de l'ordre de 5 000 000 d'euros par rapport à l'année dernière. Il y a donc une croissance continue des budgets, tant sur la partie investissement – je l'exprimais à travers le plan Infrastructures et des plans des directions –, qu'à travers les moyens de fonctionnement du groupe TEC et de son allocation budgétaire réservée aux investissements de ce type. On peut discourir longtemps sur le sujet. Les chiffres

peuvent être comparés, années par années, et je tiens à votre disposition le tableau qui reprend les investissements dans le groupe TEC de ces 10 dernières années. J'imagine que 2010 doit vous rappeler quelque chose.

**M. le Président.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Monsieur le Président, quelques réflexions, suite à ce que je viens d'entendre. M. Dodrिमont évoquait les autorités locales, j'ai bien sûr indiqué tout à l'heure qu'il y a des projets portés par les autorités locales, ce point n'est absolument pas mis en question. Ce qui se passe, c'est qu'aujourd'hui, le point de départ est la réflexion de la voirie et puis la dimension transports en commun et éventuellement les autres modes. Elle est prise en compte de façon accessoire et nous pensons qu'il est nécessaire de changer d'angle si l'on veut sortir ces transports en commun des embouteillages.

Deux, Monsieur le Ministre a évoqué la vision budgétaire d'ensemble. L'élément neuf qui est central, qui est inédit, c'est le fait que la Wallonie a reçu ce financement substantiel pour la mobilité, à savoir le prélèvement kilométrique. Aujourd'hui, que se passe-t-il ? La SOFICO et le Service public de Wallonie vont bien sûr mettre le bus au centre de leurs actions. Un projet intéressant se prépare et se développe au sud de Charleroi et que voit-on dans le budget ? D'abord, 5 millions d'euros et que l'on diminue l'allocation de base de la SRWT de 5 millions d'euros pour un transfert et pour payer la facture vers la SOFICO et vers le Service public de Wallonie.

Effectivement, je maintiens qu'il y a là un discours qui n'est pas suivi d'actes. On me dit aussi que ce n'est pas possible, cela c'est le brouillard technique dans lequel on cherche toujours à embourber les idées novatrices, bien évidemment que c'est possible. C'est possible, tout simplement parce que la SOFICO aujourd'hui reçoit des dizaines de millions, près d'une centaine de millions, depuis le budget régional, en plus de la redevance qu'elle perçoit par ailleurs.

Quand bien même la redevance devrait être affectée à 100 % à la SOFICO – une option, une hypothèse, prenons-la pour acquise, même si elle peut être discutée – il reste l'ensemble des autres flux, sur lequel, bien évidemment et heureusement, un gouvernement a, bien sûr, la main. Ce n'est pas la SOFICO qui, de manière éternelle, décide du budget wallon, que je sache.

On a évoqué les zones rurales. Bien sûr que les zones rurales ont toute leur importance, Monsieur Dodrिमont. On pourrait longuement parler, par exemple, du projet de ligne entre Marche-en-Famenne et Liège par le transport en commun et par toutes les communes qui, aujourd'hui, sont très peu desservies puisque leur urbanisation est d'implantation sont plus récentes que le moment où le schéma ferroviaire a été

défini. Avec cette ligne express, qui est vraiment prometteuse, il s'agit d'avoir une logique où, à chaque arrêt communal, il y a une logique d'intermodalité qui est organisée. Cela demande évidemment des financements. Si l'on veut que, massivement, les personnes puissent trouver un intérêt à passer au transport en commun, ces investissements devront être réalisés.

On évoque aussi des besoins. Des besoins, il y en a dans beaucoup de politiques et ils sont évidemment à hiérarchiser. C'est l'enjeu du débat politique que de les hiérarchiser. C'est donc un choix. Je sais toutefois que vous avez d'autres projets pour les masses financières qui sont situées à la SOFICO, notamment des projets autoroutiers d'un autre siècle.

Au bout du compte, on en revient à cette question : l'action versus le discours. M. Denis dit : « Est-ce assez ? » Non, ce n'est pas assez. Je l'ai dit moi-même que ce n'était pas assez, mais je vois en tout cas la réconciliation entre les bancs MR, cdH et PS lorsque l'on parle des TEC. C'était sans doute inespéré pour le ministre de constater cela. En tout cas, à politique inchangée, nous allons dans le mur. Vous proposez simplement que la politique ne change pas, c'est irresponsable.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** - Une toute petite réaction par rapport aux propos de M. Hazée. C'est un peu agaçant d'entendre continuellement que les infrastructures TEC sont accessoires dans les projets qui sont réalisés dans nos communes, qui sont réalisés partout en Wallonie pour améliorer notamment les infrastructures routières.

Je le répète, quand on aménage une route, on prête attention afin que tout le monde puisse circuler sur cette route, en ce compris les transports en commun. Arrêtez de toujours d'opposer une politique qui vise à avoir une vision globale, c'est-à-dire une vision pour que chaque usager puisse trouver chaussure à son pied sur la route qu'il emprunte, aussi bien pour les transports lourds que pour les transports en commun, que pour la voiture personnelle de chacun d'entre nous.

Je pense que, à un moment donné, cela suffit de toujours remettre en cause ce qui est réalisé aujourd'hui, je pense, dans les localités de façon à concilier les intérêts de toutes et de tous.

Nous avons besoin, en zones rurales, de services performants aussi, en termes de transports en commun et nous sommes les premiers à défendre cette notion de ruralité, avec un accès pour l'ensemble des usagers à des infrastructures de qualité.

On ne peut pas rouler partout en bus, on ne peut pas rouler partout en voiture. Il faut évidemment concilier les points de vue des uns et des autres. Je pense que ce n'est pas en opposant ceux qui ont besoin

d'infrastructures routières performantes dans leur quotidien et ceux qui fréquentent les transports en commun que l'on va arriver, à mon avis, à faire progresser le débat.

On a besoin, en effet, de refinancement des infrastructures liées au TEC. Je pense que le plan Routes, tel qu'il est imaginé en Wallonie aujourd'hui, concourt à renforcer principalement ces infrastructures, qui sont des infrastructures communes aux uns et aux autres.

Je pense qu'on ne gagne pas grand-chose, Monsieur Hazée, à opposer sans cesse les usagers de la route les uns aux autres, qu'ils soient en transport en commun ou dans un autre mode de déplacement.

**M. le Président.** - La parole est à M. Denis.

**M. Denis (PS).** - Tout d'abord, permettez-moi de laisser à son auteur la crédibilité des propos diffamants qui sont tenus à l'égard des membres de mon groupe et de sa politique. Je trouve que c'est pour le moins déplacé. Si M. Hazée a bien écouté ce que j'ai dit, le PS dit simplement que la mobilité doit être prise dans sa globalité et pas uniquement vue au travers du petit bout de la lorgnette des transports en commun.

Il est besoin d'une politique spécifique, globale, avec des moyens dédiés. La réflexion doit être menée au sein des travées de ce Parlement, mais aussi au niveau intrabelge, à travers la représentation que les ministres peuvent en faire.

Monsieur le Ministre, mes chers collègues, mon groupe reviendra en commission sur les thèmes qui viennent d'être abordés parce qu'en parlant des transports en commun en oubliant les transports routiers et les voies d'eau, je pense que nous passons à côté de l'objectif qui est poursuivi pour ce qui est du contrat de service public et de la politique de l'offre de transports en commun. Là aussi, les membres de mon groupe reviendront pour vous questionner et affiner vos positions en commission.

**M. le Président.** - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AU  
DOCTEUR AHMADREZA DJALALI,  
CONDAMNÉ À LA PEINE DE MORT EN IRAN,  
DÉPOSÉE PAR MM. WAHL, FOURNY,  
MME ZRIHEN ET M. HAZÉE  
(DOC. 971 (2017-2018) N° 1)**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative au Docteur Ahmadreza Djalali, condamné à la peine de mort en

Iran, déposée par MM. Wahl, Fourny, Mme Zrihen et M. Hazée (Doc. 971 (2017-2018) N° 1).

### *Discussion générale*

**M. le Président.** - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission des affaires générales et des relations internationales qui a été déposé sur le portail des parlementaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Lecomte, qui a été désignée et chargée dans des conditions extrêmement difficiles puisque le débat vient d'avoir lieu en commission, de nous présenter à l'assemblée un rapport oral de l'ensemble des échanges qui se sont déroulés en commission.

**Mme Lecomte,** Rapporteuse. - Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, votre Commission des affaires générales et des relations internationales s'est réunie en séance publique de commission le 29 novembre 2017 sous la présidence de M. Tzanetatos afin d'examiner la proposition de résolution relative au Docteur Djalali, condamné à la peine de mort en Iran, déposée par MM. Wahl, Fourny, Mme Zrihen et M. Hazée (Doc 971 (2017-2018) n° 1).

Ont participé aux travaux MM. Desquesnes, Hazée, Mme Lecomte, MM. Puget, Tzanetatos, M. Wahl, Mme Zrihen et M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

Monsieur le Président indique que l'urgence a été demandée sur la proposition de résolution relative au Docteur Djalali condamné à la peine de mort en Iran, déposée par MM. Wahl, Fourny, Mme Zrihen et M. Hazée.

Exposé des auteurs de la proposition de résolution.

M. Wahl indique que la presse a fait état de la situation délicate dans laquelle se trouve M. Djalali, Professeur de la VUB. Dans le cadre d'un master complémentaire en médecine des catastrophes, M. Djalali s'est rendu en Iran sur invitation de l'Université de Téhéran. Il a ensuite été arrêté et accusé d'espionnage.

Dans le cadre de son arrestation, il a été, dans un premier temps privé d'avocat et torturé le 21 octobre 2017. L'avocat qui lui a été commis d'office a informé son épouse qu'il avait été condamné à mort par un tribunal de Téhéran.

Le Parlement flamand a adopté le 8 novembre 2017

une proposition de résolution ayant le même thème que celui du texte à l'examen. Le Sénat a fait de même le 24 novembre 2017.

Au cours du débat au sein de ces assemblées, il a été demandé que les autres assemblées parlementaires prennent une attitude similaire, et ce de l'accord de tous les partis politiques.

Une proposition de résolution a donc été déposée au Parlement de Wallonie. Il en sera fait de même à la Chambre et au Parlement de la Communauté française.

Il est indiqué que les précautions utiles ont été prises avec le ministère des Affaires étrangères pour s'assurer de l'efficacité de la mesure.

Venons-en à l'échange de vues. Mme Zrihen indique qu'il est important de dépasser les clivages politiques sur ce type de dossier. Les droits de l'homme sont universels et constituent des priorités pour lesquelles chacun doit mener un combat.

Il s'agit de droits qui doivent être inscrits de manière intangible dans le cadre des relations internationales.

Il s'agit d'un moment fort pour le Parlement de Wallonie qui demande au Gouvernement wallon de protester contre ces condamnations à mort dès lors que n'ont pas été respectés notamment les droits de la défense.

Il est insisté sur le fait que le Gouvernement et le Parlement de Wallonie se grandissent sur ce type de dossier.

Il est néanmoins regretté que la NV-A n'ait pas dégagé une position unanime à d'autres niveaux de pouvoir.

M. Desquesnes estime qu'il est important de rappeler l'intérêt pour le Parlement de Wallonie d'intervenir relativement aux droits de l'homme.

Il est précisé que cette intervention se fait dans un cadre précis et que trois critères la motivent. Il s'agit d'abord d'une atteinte gravissime aux droits humains eu égard au procès inéquitable qui a été organisé.

Par ailleurs, un lien avec la Belgique doit être noté dès lors qu'il s'agit d'un professeur d'une université belge.

Enfin, il s'agit d'une situation d'une extrême urgence. Il est enfin rappelé qu'il faut activer les réseaux de diplomatie parlementaire et reprendre contact avec les représentants iraniens.

M. Hazée, pour sa part, estime que la peine de mort et la torture ne sont jamais acceptables et que la situation est très préoccupante. Le Parlement a le devoir d'agir et de donner un signal clair pour cette

condamnation inéquitable.

Il faut dénoncer cet emprisonnement pour opinion et la manière dont il a été incarcéré doit être dénoncée. Est fait état néanmoins d'une diminution des cas pour lesquels une condamnation à la peine de mort peut être prononcée en Iran. Il serait heureux que ce pays puisse poursuivre sur cette voie. Une révision de l'article 38 de leur Constitution a ainsi été opérée.

Il est demandé au Gouvernement de prendre les mesures utiles pour alerter le Gouvernement fédéral.

M. Puget fait état de nombreuses condamnations à mort en Iran ainsi que d'exécutions capitales en ce compris sur des mineurs délinquants et ceci en violation de l'interdiction de prendre de telles mesures pour des enfants de moins de 18 ans.

Le nombre de condamnations à mort est en perpétuelle augmentation et il faut insister sur la nécessité d'avoir des procès équitables.

Il est néanmoins observé que les points F et J du texte à l'examen relèvent des cours et tribunaux et non du Parlement même si le contenu peut être partagé. Néanmoins, le Parlement ne lui apparaît pas compétent sur ces deux points.

L'intervenant soutient néanmoins la proposition de résolution à l'examen et se dit fier de siéger dans un Parlement qui prend des positions fortes.

M. le Ministre-Président, enfin, indique que le Gouvernement soutient la proposition de résolution à l'examen. La condamnation et les circonstances qui l'entourent posent problème.

En tant que démocrate, il estime qu'il convient de se mobiliser et il mettra tout en oeuvre au sein du gouvernement pour exécuter le mandat que le parlement lui donnera.

Vote sur la proposition de résolution.

La proposition de résolution (Doc. 971 (2017-2018) N°1) est adoptée à l'unanimité.

**M. le Président.** - Merci. La parole est à l'auteur de la résolution, un des auteurs.

La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl (MR).** - Je vous remercie Monsieur le Président. Mes chers collègues, je serai bref parce que le rapport était exhaustif et j'en remercie la rapporteuse.

Il y a, effectivement, cette situation qui est dramatique, cette situation où une personne qui se trouve, un professeur qui se trouve dans une université belge, qui est invité par une université d'Iran, de Téhéran, qui a la double nationalité par ailleurs,

iranienne et suédoise, se voit soumis manifestement à un chantage, se voit emprisonné, se voit torturé moralement et physiquement, se voit, au terme d'une parodie de procès, condamné à la peine de mort.

Vous-même, Monsieur le Président, cela a été rappelé, vous avez été amené à recevoir une délégation iranienne. Une résolution similaire a été adoptée par le Parlement flamand. Une résolution avait également été déposée au Sénat. Il l'a examinée en urgence. C'est au Sénat que tous les partis francophones ont estimé qu'il était indispensable de pouvoir également déposer cette résolution, une résolution similaire devant notre Parlement.

Il est exact qu'une résolution similaire va également être adoptée par la Chambre et est d'ores et déjà déposée ou en voie de l'être au Parlement de la Communauté française.

Encore un dernier mot, parce que je pense que c'est M. Desquesnes qui avait parlé de la diplomatie parlementaire et il a tout à fait raison. Vous avez rencontré, Monsieur le Président, des députés iraniens, vous pouvez donc avoir un rôle. Notre collègue, par ailleurs présidente du Sénat, Mme Defraigne a également été, ainsi que certains de ses collègues, en Iran. Elle a donc pu avoir inévitablement un certain nombre de contacts avec des autorités. Je regrette que, comme Mme Zrihen l'a fait, au Sénat, la N-VA n'ait pas estimé devoir voter à l'unanimité la même résolution. Je le regrette d'autant plus que, sur le fond, les interventions de celui qui s'exprimait au nom de la N-VA étaient très claires, il était en soutien au principe de la motion, mais uniquement sur un problème de compétence ou non de l'assemblée du Sénat alors que, forcément, en tout cas aux yeux de l'Iran, il y a une importance à ce que la Chambre, à ce que le Sénat, à ce que les institutions fédérales, à ce que le Gouvernement fédéral, puissent se prononcer dans ce genre de situation. La seule chose qu'il faut évidemment viser, c'est l'efficacité.

Je me réjouis, par contre, que plusieurs membres de ce même parti, dont votre collègue, le président du Parlement flamand, aient voté pour cette proposition de résolution. Je voulais rectifier le tir, simplement pour dire que, heureusement, il y a parfois un peu d'intelligence.

Dans une affaire comme celle-là, je trouve qu'il est tellement lamentable de ne pas pouvoir utiliser tous les moyens dont nous pouvons disposer. Je trouvais cela vraiment assez regrettable.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, je crois que la proposition, telle qu'elle est déposée, a été affinée dans son texte après concertation avec les uns et les autres, avec les autres autorités du pays, de manière à ce qu'elle soit le plus efficace possible. Maintenant, il reste au Gouvernement wallon, le ministre-président

s'est engagé à le faire, il reste au Gouvernement fédéral, il reste à la diplomatie parlementaire à tout mettre en œuvre pour que ces résolutions aient – espérons-le – un peu d'efficacité.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - Une proposition de résolution pour simplement refuser une peine de mort, comme celle qui a été prononcée à l'encontre du docteur Djalali.

Une proposition, comme vous avez pu l'entendre grâce à mon collègue, M. Wahl, mais surtout grâce à l'excellent rapport qui a été fait par tous les services et que je tiens ici à remercier, ainsi qu'à notre oratrice qui a fait cela de main de maître. Il n'est pas évident de faire un rapport oral, tout le monde en conviendra.

Je voudrais simplement dire que, lorsqu'on se retrouve confronté à des situations, même sur le plan international comme celui-là, d'un procès qui est mené à l'encontre d'une personne, un procès inéquitable, puisque mené à charge et pas à décharge et puis à huis clos, surtout lorsque la personne a vécu en cellule d'isolement, a subi des actes de torture, des pressions psychologiques et physiques.

Un procès qui se solde par une condamnation à mort, pour nous Belges, pour nous démocrates, c'est totalement inadmissible, d'où notre engagement par rapport à cette proposition de résolution.

Il est important, ici, d'affirmer qu'il ne s'agit pas seulement d'un parlement ni d'un parti ni d'une tendance mais bien un engagement qui sera fait sur tout le territoire belge, par nos parlements, mais aussi par la demande que ces parlements formuleront à l'encontre de leur gouvernement pour que, demain, soit envoyée et transmise au Gouvernement iranien notre totale opposition à cette position. Une position qui va au-delà du respect le plus fondamental des droits de l'homme, qui va au-delà du respect le plus universel de la lutte contre la peine de mort. Un engagement qui fait que notre assemblée, aujourd'hui, une fois de plus, se grandira en prenant une position qui lui permette demain de regarder dans les yeux non seulement tous ceux qui se battent pour les droits de l'homme, pour un engagement aussi universel, mais aussi pour toutes les générations futures.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes (cdH).** - Monsieur le Président, je voudrais remercier Mme Lecomte et les services du Parlement pour le rapport. Je pense que l'on a eu raison de motiver et de demander l'urgence pour l'examen de ce point puisque la situation du Dr Djalali est particulièrement périlleuse.

Je ne vais pas revenir sur ce qui a déjà été dit en commission par mes collègues, juste sur un point et je me retourne vers le président, c'est pour cela que j'aurais voulu intervenir au départ de mon banc pour m'adresser de visu à lui, pour demander que la diplomatie parlementaire soit activée. Je pense en particulier au contact que vous avez eu, Monsieur le Président, avec une série de parlementaires iraniens en octobre 2015. Je sais qu'à l'époque, vous étiez déjà intervenu pour un étudiant iranien de l'ULg qui était en prison en Iran. Il faut renouer les contacts avec ces personnes, vous et les autres parlementaires qui ont pu nouer des liens avec nos collègues iraniens.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée (Ecolo).** - Monsieur le Président, je voulais, à mon tour, remercier les services et Mme Lecomte pour son rapport ainsi que les sénateurs qui ont amené ce dossier dans cette enceinte.

La peine de mort n'est pas acceptable, jamais, que la torture n'est pas acceptable, jamais. La situation de M. Djalali nous préoccupe vivement. Nous nous réjouissons qu'avec l'ensemble des groupes politiques, ce signal important puisse être donné par notre Parlement.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - M. le Ministre-Président m'a fait savoir qu'il ne pouvait pas être des nôtres.

J'ai M. Puget, cela tombe bien, que j'allais inviter à venir nous rejoindre parce que je ne le voyais plus.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Non, rassurez-vous, mais je ne le voyais plus à son banc. Je suis désolé.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Si M. Puget a eu pendant quelques secondes ce plaisir suprême, ma foi, laissons-le-lui.

*(Rires)*

**M. Puget (Indépendant).** - M. le Ministre-Président est irremplaçable. On peut lui succéder, mais pas le remplacer.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Ceci dit, Madame Lecomte, je vous remercie pour le rapport oral ; vous avez bien énuméré ce que j'ai dit. Je veux juste spécifier que c'est dans les considérants où j'avais une petite interrogation sur une prise de position politique qui me semblait plus être une prise de position juridique.

Pour le reste, beaucoup de belles choses ont été dites. Je suis fier d'être dans ce Parlement et de prendre cette position avec vous. Je suis également fier que toute la Belgique se mobilise parce que ce n'est pas que le Parlement de Wallonie, mais d'autres parlements aussi ont pris des positions ; tout le pays est derrière M. Djalali.

**M. le Président.** - Je reviens sur le propos que je tenais pour excuser le ministre-président qui, bien sûr, se joint à l'expression unanime de nos parlementaires. Il n'entre pas dans mes habitudes d'intervenir sur le fond des sujets qui sont traités à cette séance.

*(Réaction de M. Furlan)*

Bien sûr, Monsieur Furlan. Vous savez que si l'on me privait de cette parole, d'abord j'en serais malheureux, peut-être vous aussi, mais surtout, on priverait le cdH d'une voix.

Plus sérieusement, puisque d'aucuns, M. Wahl et d'autres, M. Desquesnes, ont fait allusion à notre diplomatie parlementaire, nous avons effectivement reçu, le vendredi 9 octobre 2015, une délégation du Parlement iranien dans le cadre de l'Union interparlementaire. Il s'agissait d'une délégation iranienne du groupe d'amitié Iran-Belgique.

Cette délégation était menée par M. Abbas Ali Mansouri Arani. Nous avons bien sûr gardé ses coordonnées puisque nous pensions alors que nous allions pouvoir avoir des échanges diplomatiques, sinon parlementaires et si vous l'acceptez, je ne manquerai pas, dans la droite ligne de votre résolution, de saisir cette délégation iranienne que nous avons reçue pour attirer son attention sur l'extrême préoccupation qui est la nôtre, vu la tragédie que connaît aujourd'hui ce professeur d'université.

Ce sera, je pense, une contribution directe de notre Parlement et tout cela démontre – et je remercie celles et ceux qui l'ont exprimé – combien la diplomatie parlementaire est essentielle. Tout à l'heure encore, la délégation ukrainienne est venue nous rendre visite parce que, jusque dans ce pays, notre action sur le plan international est maintenant connue et reconnue.

S'il n'y a plus de prise de parole, je déclare la discussion close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Nous allons battre le rappel de tous nos collègues.

## **ÉLOGE FUNÈBRE DE M. FRÉDÉRIC FRANÇOIS**

**M. le Président.** - Mesdames, Messieurs, c'est avec regret que nous avons appris le décès de notre ancien collègue Frédéric François, survenu ce 27 novembre à l'âge de 85 ans.

Frédéric François naît à Jette le 22 octobre 1932 et suit un parcours professionnel hors du commun. Il entame sa carrière au journal *La Cité* en 1950. Dix ans plus tard, il entre à la RTB comme journaliste radio, où il couvre de grands événements internationaux, notamment les conflits qui secouent l'ancien Congo belge.

Pionnier de la télévision, il intègre le journal télévisé en 1964 et poursuit ses reportages en Afrique.

Redoutable journaliste pour les hommes politiques, Frédéric François crée le premier service de politique intérieure en télévision. Rappelez-vous ses émissions, *Faire le point*, créée en juin 1966, et *Face à la presse* en 1969, réunissant autour d'une même table hommes politiques et journalistes. Il initie ainsi les premiers débats télévisés hebdomadaires.

Passionné de politique, le journaliste-reporter quitte alors la RTB en 1974, après 25 ans passés dans le monde des médias, pour rejoindre les rangs du PSC.

Frédéric François entame alors son parcours politique au Sénat, d'abord comme sénateur provincial, de 1974 à 1977, au sein d'une majorité dirigée à l'époque par Leo Tindemans. Son premier vote porte sur l'approbation de la loi Perin-Vandekerckhove définissant la phase préparatoire à l'organisation future des Régions. En qualité de sénateur, notre collègue devient membre de droit du Conseil régional wallon provisoire de 1974 à 1977.

Benjamin de l'assemblée lors de la séance d'installation du conseil du 26 novembre 1974, il remplit les fonctions de secrétaire du bureau, mission qu'il exerce jusqu'en novembre 1975, lorsqu'il devient premier vice-président du Conseil régional wallon provisoire.

Fervent opposant au socialiste Edmond Leburton dans l'arrondissement de Huy-Waremme, il est élu à la Chambre en 1977. Il vote ainsi les lois d'août 1980 donnant véritablement naissance au Conseil régional wallon. Il siège, dès le 15 octobre, au sein du nouveau conseil, installé à l'époque à Wépion. En 1981, il est désigné questeur de la Chambre des représentants.

En 1985, cet homme de caractère abandonne l'arène parlementaire et retourne à sa première vocation, le journalisme. Il retrouve sa place de secrétaire de rédaction sur la chaîne nationale en 1987 et poursuit ses investigations consacrées à la politique internationale. Ayant l'âge de la retraite, il quitte l'antenne en 1997 et se consacre à la rédaction de ses mémoires et de divers ouvrages politiques.

Outre son action parlementaire au sein de notre Assemblée, alors, il est vrai, à ses prémices, nous retiendrons de cette personnalité politique et médiatique entière, parfois dérangement, son goût pour l'exactitude

des faits et la précision de l'analyse, doublé d'un exceptionnel franc-parler.

En ce jour où notre Parlement rend hommage à l'un de ses pères fondateurs, nos pensées vont vers sa famille et vers ses proches, à qui nous présentons nos condoléances les plus sincères et les plus émuës. En sa mémoire, je vous propose d'observer une minute de silence.

*(L'assemblée observe un moment de silence)*

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT  
L'ARTICLE 52 DU DÉCRET DU 30 AVRIL 2009  
RELATIF À L'INFORMATION, LA  
COORDINATION ET L'ORGANISATION DES  
CHANTIERS SOUS, SUR OU AU-DESSUS DES  
VOIRIES OU DES COURS D'EAU, DÉPOSÉE PAR  
MM. WAHL ET FOURNY  
(DOC. 919 (2017-2018) N° 1 ET 2)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret modifiant l'article 52 du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau, déposée par MM. Wahl et Fourny (Doc. 919 (2017-2018) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.  
67 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Baurain, Bonni, Bracaval, Brogniez, Collignon, Culot, Daele, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Dock, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Gérardon, Gillot, Godfriaux, Gonzalez Moyano, Hazée, Henquet, Henry, Kapompole, Kilic, Knaepen, Lambelin, Lecerf, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Louvigny, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Mottard, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Péciaux, Poulin, M. Prévot, P. Prévot, Puget, Salvi, Stoffels, Stommen, Tillieux, Trotta, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Waroux, Warzée-Caverenne, Zrihen.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN  
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE  
MME VIENNE À M. CRUCKE, MINISTRE DU  
BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU  
CLIMAT ET DES AÉROPORTS, SUR LA  
COMPATIBILITÉ ENTRE LES ACCORDS DE LA  
COP21 ET LE CETA  
PAR MME ZRIHEN ET M. HENRY  
(DOC. 952 (2017-2018) N° 1)  
ET PAR MM. FOURNY, KNAEPEN ET  
MME BALTUS-MÖRES  
(DOC. 953 (2017-2018) N° 1)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Vienne à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur la compatibilité entre les accords de la COP21 et le CETA par Mme Zrihen et M. Henry (Doc. 952 (2017-2018) N° 1) et par MM. Fourny, Knaepen et Mme Baltus-Möres (Doc. 953 (2017-2018) N° 1).

La première motion motivée de Mme Zrihen et M. Henry a été imprimée et distribuée sous le document n° 952 (2017-2018) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Fourny, Knaepen et Mme Baltus-Möres a été imprimée et distribuée sous le document n° 953 (2017-2018) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Fourny, Knaepen et Mme Baltus-Möres.

La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - C'est une motion déposée en conclusion d'une interpellation effectivement dans la mesure où, lors de notre débat avec M. Crucke, il avait dit : « Aucune politique ne peut être épargnée par une réflexion sur la lutte contre le changement climatique ». Je l'ai donc cité.

D'autre part, notre Parlement wallon a approuvé à l'unanimité une résolution qui envisage notamment 95 % de réduction de CO<sub>2</sub> en 2050 par rapport à 1990. Le chemin que nous empruntons doit donc suivre cet objectif et ne devrait pas s'en écarter.

Troisième point, dans un tel constat, il se fait qu'en France, un rapport recommande la mise en place d'un mécanisme de veto climatique pour garantir que les mesures destinées à limiter le réchauffement climatique ne soient pas attaquées dans le cadre de tout accord, de toute autre mesure ou de tout autre dispositif.

Voilà donc trois éléments qui me paraissent extrêmement importants et qui font que nous avons déposé une motion, dans la mesure où il me semble

important que l'accord économique, commercial et global entre l'Union européenne et le Canada, qui est entré en application provisoire, le 21 septembre, dans sa quasi-totalité, doive être pris en considération si, d'une manière ou d'une autre, il pouvait aggraver la situation sur le fonds climatique. Or, même la Commission européenne, en juin 2011, le déclarait en disant que cet accord ferait croître les émissions de gaz à effets de serre transatlantiques, contrairement aux objectifs de l'accord de Paris.

Monsieur le Président, chers collègues, une telle motion qui a été déposée a pour objectif de faire appel à notre volonté de cohérence et surtout au fait que nous ne pouvons pas voter d'une main ce que nous écrasons de l'autre. Il est fondamental que, dans toutes les démarches que nous entreprenons, nous soyons dans la cohérence la plus stricte et j'espère que ceux qui se sont largement engagés lors des accords sur le CETA seront attentifs à ne pas faire un trop grand écart en la matière.

Voici la demande telle qu'elle est formulée. C'est de demander au Gouvernement wallon d'établir un rapport indépendant sur l'impact de l'accord économique et commercial, dit CETA, sur le climat et l'environnement – nous sommes donc bien dans ce volet ; de mettre en place, à l'instar de la France, un mécanisme de veto climatique pour garantir que les mesures destinées à limiter le réchauffement climatique ne soient pas attaquées dans le cadre d'un accord de libre-échange et en particulier dans celui qui concerne l'Union européenne et le Canada ; d'évaluer de manière continue les effets de l'accord économique et commercial global sur les flux commerciaux des différents types de biens et services en fonction de leur empreinte carbone et les effets directs et indirects en résultant sur les émissions de gaz à effets de serre ; et enfin, d'évaluer de manière continue les conséquences de la mise en œuvre provisoire de l'accord économique sur les normes climatiques et environnementales.

Monsieur le Président, chers collègues, je me permets d'en appeler à votre sens de la responsabilité et de la cohérence, sous peine d'être pris pour des girouettes selon les opportunités politiques de notre Parlement. Merci.

**M. le Président.** - La parole est à M. Henry.

**M. Henry** (Ecolo). - Chers collègues, vous connaissez notre opposition et notre mobilisation de longue date sur le dossier du CETA qui s'est concrétisé par de nombreuses interventions lors d'auditions. Nous avons salué bien entendu pendant un temps la mobilisation aussi du Gouvernement wallon qui a relayé un certain nombre de préoccupations, mais qui a fini néanmoins par avancer dans la négociation. Il reste évidemment des soucis majeurs dans ce dossier où les États se départissent de leurs prérogatives, que ce soit en matière démocratique, en matière environnementale, en matière sociale. Il y a ici un angle particulier qui est

pris, mais qui est assez structurel et important, qui est celui de l'angle climatique. Effectivement, c'est assez intéressant d'envisager ce mécanisme de veto climatique et nous devons être cohérents.

Notre Parlement, unanimement il y a quelques semaines d'ici, s'est prononcé pour une résolution qui est très ambitieuse sur le plan climatique. Il faut arrêter de se voiler la face et il faut bien se rendre compte que dans les prochaines années et très rapidement, nous devons prendre des actes forts qui soient cohérents et conséquents avec de telles déclarations, c'est l'objet de cette motion. Il y a, effectivement, dans un accord comme le CETA, une dimension, un impact sur l'aspect climatique qui est tout à fait important. C'est la raison pour laquelle nous avons soutenu cette motion.

**M. le Président.** - Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

36 membres répondent oui.

31 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Môres, Baurain, Bracaval, Brogniez, Culot, Desquesnes, Destrebecq, Dock, Dodrimont, Dreze, Durenne, Evrard, Fourny, Galant, Gardier, Godfriaux, Henquet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Louvigny, Maroy, Moinnet, Mouyard, Nicaise, M. Prévot, Puget, Salvi, Stommen, Tzanetatos, Vanderpe, Wahl, Waroux, Warzée-Caverenne.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Bonni, Collignon, Daele, Denis, Dermagne, Dufrane, Dupont, Furlan, Gahouchi, Gérardon, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henry, Kapompole, Kilic, Lambelin, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Mottard, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, P. Prévot, Stoffels, Tillieux, Trotta, Zrihen.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN  
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE  
M. LUPERTO À MME DE BUE, MINISTRE DES  
POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR  
L'ABSENCE DE GARANTIE DE NEUTRALITÉ  
BUDGÉTAIRE POUR LES FINANCES  
COMMUNALES DES POLITIQUES MENÉES  
PAR LA RÉGION  
PAR MM. LUPERTO, COURARD ET  
COLLIGNON  
(DOC. 959 (2017-2018) N° 1)  
ET PAR MM. DESTREBECQ ET BAURAIN  
(DOC. 960 (2017-2018) N° 1)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Luperto à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur l'absence de garantie de neutralité budgétaire pour les finances communales des politiques menées par la Région par MM. Luperto, Courard et Collignon (Doc. 959 (2017-2018) N° 1) et par MM. Destrebecq et Baurain (Doc. 960 (2017-2018) N° 1).

La première motion motivée de MM. Luperto, Courard et Collignon a été imprimée et distribuée sous le document n° 959 (2017-2018) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Destrebecq et Baurain a été imprimée et distribuée sous le document n° 960 (2017-2018) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Destrebecq et Baurain.

La parole est à M. Luperto.

**M. Luperto (PS).** - En effet, une motion déposée à l'issue d'une interpellation par mes collègues, MM. Courard, Collignon et moi-même, avant de développer deux ou trois idées à propos de cette motion, de déplorer l'absence du Gouvernement dans notre assemblée. Je pense que le Gouvernement applique à lui-même ce qu'il veut appliquer aux autres, à savoir le service minimum.

Quand nous sommes réunis à 14 heures jusqu'à 18 heures dans une assemblée où, globalement, le Gouvernement peut entendre les représentants des Wallons, je trouve que ce n'est pas sérieux pour un gouvernement de ne pas pouvoir être là dans une plénière, toutes les deux semaines, à raison de quatre heures. C'est la première chose que je souhaitais déplorer.

*(Applaudissements)*

La deuxième chose, Monsieur le Président, si vous

me l'aviez demandé, j'aurais ouvert à la cosignature...

**M. le Président.** - Monsieur Luperto, pour une bonne compréhension mutuelle et je connais votre sens de l'élégance, puis-je vous rappeler cependant que notre règlement, vu le menu des votes...

**M. Luperto (PS).** - Je le connais par cœur.

**M. le Président.** - ...n'impose pas la présence du Gouvernement. Je recevais la délégation ukrainienne, il y a eu des contacts entre les groupes de la part du Gouvernement pour s'excuser sur leur absence au moment des votes. C'est ce qui m'a été rapporté.

**M. Luperto (PS).** - Je connais le règlement, j'ai moi-même régulièrement pris la parole pour défendre certaines fois les ministres socialistes qui, à certains moments, en Fédération étaient absents, mais en fonction de la chaise où l'on se trouve, on peut en effet avoir des considérations différentes.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Ici, je constate donc en effet qu'un Gouvernement n'est pas présent, sauf qu'ici, nous avons un Gouvernement qui a souhaité imposer au Parlement un régime de travail qui démarre à 14 heures. Je trouve donc que le minimum est peut-être qu'au moins un membre du Gouvernement soit là. Ce serait, admettez-le avec moi, une élégance réciproque vis-à-vis du Parlement. Je ne vais pas faire la journée sur ce point, je voulais simplement le souligner.

Pour le reste, en effet, cette motion veut souligner plusieurs choses. À côté du *tax shift* fédéral, des l'exclusion du chômage ou des transferts vers les CPAS, des problématiques de pensions, de financement de zones de secours ou de zones de police, on note, en effet, des charges importantes qui reposent sur les communes et qui leur sont renvoyées par d'autres niveaux de pouvoir.

À côté de cela, Monsieur le Président, la Région impose une paix fiscale aux communes – ou, en tout cas, dans l'expression politique, c'est ce qui est appelé – sur laquelle certains, dans le Gouvernement, réinsistent. L'absence d'indexation des compensations du Plan Marshall pour 14 millions et la réduction du Fonds des provinces, avec un impact de 1,5 million, sont deux exemples de plus des intentions de la nouvelle majorité d'assécher les communes, à côté d'un discours de paix fiscale à l'adresse des municipalistes.

Or, si l'on augmente les charges des communes sans compensation et si on les empêche d'ajuster leur fiscalité en conséquence, admettez avec moi que l'équation est simple : des choix devront être faits, soit en matière de services rendus à la population, soit en matière d'investissements, mais également en matière d'emploi.

La Région s'était engagée depuis plus de 15 ans à garantir la neutralité budgétaire de ses politiques pour les finances communales. Pour la première fois depuis longtemps, cette garantie – je l'ai déjà dit – ne figure plus dans la déclaration de politique régionale.

Notre motion ne demande rien d'autre que de permettre aux communes de remplir leur rôle de moteur économique de notre Région, d'offrir des services publics de qualité et de garantir aux communes le respect que nous leur devons.

Monsieur le Président, de deux choses l'une – et je vous sais assez d'accord avec moi –, soit la majorité compte assurer la neutralité budgétaire de ses politiques envers les communes et le vote de cette motion ne pose, en conséquence, aucune difficulté, soit la majorité ne vote pas cette motion et elle laisse alors les gestionnaires communaux craindre le pire durant les années qui viennent quant à ses intentions.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl** (MR). - Mon groupe sera particulièrement attentif, Monsieur Luperto, au moment des votes, effectivement, au Parlement de la Communauté française.

Je peux vous l'assurer que là, si on devait compter le nombre de fois où le Gouvernement et, en particulier, les ministres PS n'étaient pas présents, je pense que c'est quasiment systématique.

Deuxième élément...

*(Réactions dans l'assemblée)*

Deuxième élément...

*(Réaction de M. Collignon)*

Deuxième élément...

**M. le Président.** - S'il vous plaît. Nous avons tous écouté M. Luperto. Je vous demande donc d'avoir le même respect à l'égard de M. Wahl.

La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl** (MR). - Deuxième élément, je constate qu'à chacune des séances, et particulièrement aujourd'hui, le ministre-président, alors qu'il n'avait pas de points à l'ordre du jour, a été présent du début jusqu'à 17 heures.

Je ne me souviens pas d'un seul ministre-président qui ait fait la même chose.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Pour le respect pour le Parlement, on peut repasser.

*(Applaudissements)*

Troisièmement, Monsieur le Président, j'ai révérifié le règlement.

Cela semble être effectivement le droit de l'opposition de reprendre la parole alors qu'il y a une motion pure et simple. Je ne m'y oppose vraiment pas parce que j'ai toujours été extrêmement réticent moi-même – et mon groupe également – en ce qui concerne la technique des motions pures et simples, d'où je constate qu'en tout cas, l'opposition a parfaitement la possibilité de s'exprimer sur les motions premières.

Je ne me souviens pas que cette faculté était beaucoup utilisée avant le mois de juillet de cette année. Ce qui veut dire, Monsieur Luperto...

**M. Dermagne** (PS). - La neutralité budgétaire pour les pouvoirs locaux était figurée dans la DPR précédente, Monsieur Wahl.

**M. Wahl** (MR). - Oui, oui, mais ce qui veut dire...

**M. le Président.** - Monsieur Wahl, je vous invite à clôturer.

**M. Wahl** (MR). - Je termine. Ce qui veut dire, Monsieur Luperto, que l'on ne peut certainement pas dire que l'absence du Gouvernement empêche les uns et les autres de s'exprimer.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Je rappelle à chacun que le règlement permet à celles et ceux qui ont déposé une motion de pouvoir bien sûr intervenir et la défendre.

Monsieur Wahl, vous me faites évidemment penser à celui qui a mené ce combat, notre ancien collègue, M. Jamart, qui ne manquait pas, à chaque fois, de dénoncer les motions pures et simples. C'est une autre histoire, vous en conviendrez avec moi.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

36 membres répondent oui.

30 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Môres, Baurain, Bracaval, Brogniez, Culot, Desquesnes, Destrebecq, Dock, Dodrimont, Drèze, Durenne, Evrard, Fourny, Galant, Gardier, Godfriaux, Henquet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Louvigny, Maroy, Moinnet, Mouyard, Nicaise, M. Prévot, Puget, Salvi, Stommen, Tzanetatos, Vadorpe, Wahl, Waroux, Warzée-Caverenne.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Bonni, Collignon, Daele, Denis, Dermagne, Dufrane, Dupont, Furlan, Gahouchi, Gérardon, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henry, Kapompole, Kilic, Lambelin, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Martin, Mottard, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, P. Prévot, Stoffels, Tillieux, Trotta, Zrihen.

- Se sont abstenus :

M. Luperto.

La parole est à M. Luperto.

**M. Luperto (PS).** - Simplement de dire, Monsieur le Président, qu'il m'aurait plu que vous joigniez le geste à la parole.

**M. le Président.** - Comme vous m'avez cité, je vais vous donner la totalité. Je vous remercie de faire de la publicité ou tout au moins de m'avoir lu. Je n'allais évidemment pas aussi loin que vous, notamment sur la problématique des pensions. Je considère que les communes ont là une responsabilité particulière, ce qui n'est pas le cas dans les retards en matière d'enrôlement de l'IPP. Cela n'engage que moi, bien évidemment, comme toujours.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN  
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE  
M. DAELE À MME GREOLI, MINISTRE DE  
L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION  
ADMINISTRATIVE, SUR L'ASSURANCE  
AUTONOMIE  
PAR M. DAELE ET MME TILLIEUX  
(DOC. 963 (2017-2018) N° 1)  
ET PAR MMES VANDORPE ET NICAISE  
(DOC. 964 (2017-2018) N° 1)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Daele à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur l'assurance autonomie par M. Daele et Mme Tillieux (Doc. 963 (2017-2018) N° 1) et par Mmes Vandorpe et Nicaise (Doc. 964 (2017-2018) N° 1).

La première motion motivée de M. Daele et Mme Tillieux a été imprimée et distribuée sous le document n° 963 (2017-2018) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mmes Vandorpe et Nicaise a été imprimée et distribuée sous le document n° 964 (2017-2018) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mmes Vandorpe et Nicaise.

La parole est à M. Daele.

**M. Daele (Ecolo).** - L'assurance autonomie, ce projet est top. Il faut imaginer chaque Wallon et chaque Wallonne, à l'avenir, sera aidé pour compenser sa perte d'autonomie quelle que soit la raison, que ce soit une raison liée à l'âge, au vieillissement, les accidents de la vie ou la naissance et de toutes les manières possibles, que ce soit aider à domicile ou en institution, en hébergement, en centre de jour ou encore aider pour sa mobilité.

Pour financer cela, une cotisation sera payée par tout le monde de manière progressive. Ceux qui gagnent beaucoup d'argent aideront pour beaucoup. Ceux qui auront peu d'argent aideront pour peu.

Cela, c'est un projet d'assurance autonomie universelle et solidaire. Le problème, c'est que ce n'est pas le projet du Gouvernement wallon. Le projet du Gouvernement wallon, c'est de limiter l'aide au domicile uniquement, pas l'institution, pas les centres de jour, pas l'aide à la mobilité. On rajoute l'aide aux personnes âgées qui vient du Fédéral et que l'on appelait APA, et que l'on appelle maintenant AFA, ce qui, fondamentalement, ne change pas grand-chose par rapport à l'existant.

Pour financer cela, ce n'est pas une cotisation progressive, mais une cotisation forfaitaire : 50 euros par Wallonne, 50 euros par Wallon depuis 26 ans. Cela fait 100 euros par ménage. Cent euros par ménage, cela vous rappelle quelque chose ? C'est le même montant que la taxe télé. Cette taxe télé, maintenant, que l'on pourra appeler « Taxe humaniste sur le fait d'habiter en Wallonie ».

Que cela soit Albert Frère qui gagne beaucoup d'argent, il paiera 50 euros, que ce soit ma voisine qui travaille à mi-temps comme caissière dans un supermarché, elle paiera 50 euros.

Le projet du Gouvernement n'est ni universel, ni solidaire. Ce que je demande à travers cette proposition, et je vous demande de vous prononcer aujourd'hui en disant : « Non, nous demandons au Gouvernement de changer de fusil d'épaule. Nous demandons au Gouvernement wallon de revoir sa copie pour faire réellement de cette assurance autonomie une assurance autonomie universelle et solidaire ».

**M. le Président.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - En effet, suite à ce débat en

commission, nous souhaitons au niveau du PS, réaffirmer l'importance de trouver une réponse au défi lié à l'allongement de l'espérance de vie ; et c'est heureux, on va vivre plus longtemps, on va vivre, on l'espère, en bonne santé, mais ce n'est pas sûr. Aujourd'hui, on ne peut pas adhérer non plus au projet d'assurance autonomie tel qu'il est porté et présenté par la ministre. La nouvelle copie n'apporte en effet pas tous les apaisements par rapport aux craintes que nous avons depuis l'adoption du premier projet présenté déjà en juillet 2016.

Ces craintes portent à la fois sur le faible retour pour les futurs bénéficiaires de l'assurance autonomie, sur, comme le disait à l'instant notre collègue, le caractère forfaitaire et peu progressif des cotisations.

Enfin, le troisième point qui nous tenait vraiment à cœur, la disparition de l'APA.

Je vais tout de suite rassurer, pour cette dernière – on l'a déjà souligné en commission, mais je souhaite le redire encore haut et fort ici – l'annonce de son maintien de ce que l'on appellera l'AFA nous réjouit.

Malheureusement, c'est la seule note positive de cette troisième version de l'assurance autonomie *made in* cdH ou, comme certains l'ont qualifié, la taxe humaniste.

La ministre annonce un nouveau modèle de sécurité sociale lorsqu'elle présente la future assistance autonomie, c'est faux. Pour cela, il faudrait que tous les Wallons contribuent selon leurs moyens et puissent bénéficier de l'assurance autonomie selon leurs besoins. Ce ne sera pas le cas ici. Nous sommes face à une réelle taxe forfaitaire.

Les prestations auxquelles les bénéficiaires peuvent prétendre resteront limitées, puisque le Gouvernement prévoit un plafond maximum des interventions. Or, déjà aujourd'hui, des dérogations sont nombreuses pour permettre parfois jusqu'à 35 heures de prestations par semaine en fonction des besoins. Pire, le modèle qui devrait être mis en œuvre demain sera un modèle discriminant...

**M. le Président.** - Madame Tillieux ...

**Mme Tillieux** (PS). - ... puisque seules les personnes qui restent au domicile peuvent bénéficier de l'assurance autonomie, alors qu'elles auront cotisé toute leur vie, elles ne pourront plus prétendre au bénéfice de l'assurance autonomie, puisqu'elles ne seront plus malheureusement en mesure de rester chez elle.

À travers cette motion, nous voulons donc demander à Mme la Ministre, donc au Gouvernement, de revoir sa copie pour que la prise en charge de la perte d'autonomie puisse bénéficier à toutes et tous, que l'on soit ou non chez soi et qu'une réelle solidarité soit appliquée...

**M. le Président.** - Madame Tillieux ...

**Mme Tillieux** (PS). - ... par la mise en place de cotisations progressives et la prévision de services à la hauteur des besoins. J'en termine, Monsieur le Président.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Je suis désolé, mais le temps de parole est le même pour tout le monde.

La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Puis-je m'exprimer ?

**M. le Président.** - Un intervenant par groupe.

**M. Drèze** (cdH). - J'ai l'accord de mon président de groupe.

**M. le Président.** - Ce n'est même pas nécessaire, mais je vous le recommande.

**M. Drèze** (cdH). - Je l'ai en toute circonstance. Parfois, c'est a posteriori, mais je l'ai en toute circonstance.

*(Rires)*

Juste sur un point, mais ce n'est pas la première fois que je le dis : quand on dit qu'une caissière à mi-temps va payer 50 euros, c'est méconnaître un point de dispositif, c'est que les statuts BIM et OMNIO paient 25 euros. Or, et cela a été un combat, il y a de nombreuses années, que j'ai porté avec d'autres et qui est important, c'est que les travailleurs à bas revenus, dans certains cas, et c'est le cas pour BIM et OMNIO, aient les mêmes avantages que les allocataires sociaux. C'est quelque chose qu'il faut corriger.

J'invite ceux qui croient au produit – parce que sur le produit on est nombreux à y croire, d'ailleurs avec notre ancien partenaire il y avait un accord, y compris sur les montants de cotisations – quelle que soit la chaise sur laquelle ils sont assis, Monsieur Luperto, à ne pas faire de l'intox à mauvais escient.

*(Applaudissements)*

**M. Hazée** (Ecolo). - Pour Albert Frère, ce sera combien, Monsieur Drèze ?

**M. le Président.** - Non, Monsieur Hazée, c'est un par groupe. M. Daele a eu l'occasion d'intervenir, avec conviction en ce qui le concerne, comme les autres.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

36 membres répondent oui.

31 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Baurain, Bracaval, Brogniez, Culot, Desquesnes, Destrebecq, Dock, Dodrimont, Drèze, Durenne, Evrard, Fourny, Galant, Gardier, Godfriaux, Henquet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Louvigny, Maroy, Moinnet, Mouyard, Nicaise, M. Prévot, Puget, Salvi, Stommen, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Waroux, Warzée-Caverenne.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Bonni, Collignon, Daele, Denis, Dermagne, Dufrane, Dupont, Furlan, Gahouchi, Gérardon, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henry, Kapompole, Kilic, Lambelin, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Mottard, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, P. Prévot, Stoffels, Tillieux, Trotta, Zrihen.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN  
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE  
M. LUPERTO À MME GREOLI, MINISTRE DE  
L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION  
ADMINISTRATIVE, SUR LA PROBLÉMATIQUE  
DU PROJET FÉDÉRAL SUR LES PENSIONS DES  
FONCTIONNAIRES WALLONS  
PAR M. LUPERTO  
(DOC. 965 (2017-2018) N° 1)  
ET PAR MMES VANDORPE ET  
WARZÉE-CAVERENNE  
(DOC. 966 (2017-2018) N° 1)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Luperto à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur la problématique du projet fédéral sur les pensions des fonctionnaires wallons par M. Luperto (Doc. 965 (2017-2018) N° 1) et par Mmes Vandorpe et Warzée-Caverenne (Doc. 966 (2017-2018) N° 1).

La première motion motivée de M. Luperto a été imprimée et distribuée sous le document n° 965 (2017-2018) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mmes Vandorpe et Warzée-Caverenne a été imprimée et distribuée sous le document n° 966 (2017-2018) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mmes Vandorpe et Warzée-Caverenne.

La parole est à M. Luperto.

**M. Luperto (PS).** - Monsieur le Président, en effet, une motion déposée en conclusion de l'interpellation à la ministre Greoli sur une problématique plus spécifique dans le cadre de l'instauration d'un deuxième pilier lié à la création de pensions mixtes et ses répercussions sur les fonctionnaires contractuels régionaux.

En effet, pour le ministre fédéral Bacquelaine, c'est donc aux Régions et aux Communautés d'instaurer un deuxième pilier de pension à la faveur de leurs propres fonctionnaires contractuels et de souligner que la Flandre s'apprête à le faire. Pour lui, ce n'est pas de responsabilité du Fédéral.

Or, le Conseil d'État lui a donné tort sur toute la ligne en la matière. En effet, en ce qui concerne le deuxième pilier de pension, il y a un problème, car si les Communautés et Régions instaurent effectivement de tels régimes de pension, « elles excéderaient leurs compétences relatives au statut de leur personnel et le personnel ne serait plus, en matière de pension, soumis aux règles légales et statutaires applicables au personnel fédéral ».

C'est donc bien au Fédéral à assumer ses choix et à prévoir le régime applicable de second pilier à tous les fonctionnaires du pays et à les financer. Le Fédéral n'a pas à s'immiscer dans la façon dont l'autorité communautaire ou régionale fixe le statut de ses agents.

Pour mon groupe, la priorité est le renforcement du premier pilier. C'est non à la pension mixte pour nos fonctionnaires régionaux, position soutenue par les organisations syndicales. Le risque réel est d'avoir des fonctionnaires à deux vitesses, d'attaquer le caractère attractif de la fonction publique et de créer des fonctionnaires et des sous-fonctionnaires.

Je ne vais pas m'appesantir sur les trois éléments qui portent sur la motion :

- la réaffirmation du premier pilier, j'y reviendrai après en rappelant les expressions de la ministre Greoli en commission ;
- le fait de saisir en urgence le Comité de concertation ;
- le fait de solliciter une expertise juridique indépendante en matière de droit constitutionnel sur la portée du projet de loi fédérale en matière de pension, plus spécifiquement sur la compétence de l'autorité fédérale dans la relation entre l'autorité fédérale et son travailleur dans le cadre de l'instauration du second pilier.

Monsieur Wahl, je disais tout à l'heure que vous me disiez : « Votre expression n'est pas bridée, vous pouvez vous exprimer ». En effet, mais je n'ai personne pour m'entendre. J'aime bien parler, mais je n'aime pas parler tout seul parce que c'est un premier signe d'inquiétude à

avoir.

**M. Wahl** (MR). - Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais il y a des gens en face de vous.

*(Réaction d'un intervenant)*

**M. Luperto** (PS). - Oui, mais il n'y a pas de Gouvernement, il n'est pas là pour m'entendre.

J'aurais aimé rappeler à la ministre...

**M. Wahl** (MR). - Personne pour vous entendre ? On vous écoute avec beaucoup de patience.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. Luperto** (PS). - Vous n'êtes pas personne, Monsieur Wahl, mais vous n'êtes pas ministre.

J'aurais aimé m'adresser au Gouvernement pour lui rappeler l'expression, par exemple, de la ministre Greoli qui disait en commission : « En tant que ministre de la Fonction publique wallonne, je tiens à affirmer que je serai particulièrement attentive à veiller à ce que chaque membre du personnel des services du Gouvernement dispose d'une pension... »

**M. Wahl** (MR). - Par contre, je me demande si le chronomètre n'est pas en train d'exploser.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. le Président**. - Non, mais j'invite M. Luperto à conclure.

**M. Luperto** (PS). - Ne m'imposez pas de recommencer ma phrase, Monsieur Wahl.

**M. le Président**. - Concluez quand même, Monsieur Luperto.

**M. Luperto** (PS). - La ministre rappelait dans ce cadre-là : « Cette volonté passe, pour moi, d'abord et avant tout, par un soutien à un premier pilier de pension fort plutôt que par l'instauration d'une pension complémentaire. Pour le surplus, je ne peux que vous confirmer que, suite à l'avis rendu par le Conseil d'État, le risque d'annulation par la Cour constitutionnelle est non négligeable ».

**M. le Président**. - Monsieur Luperto ...

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. Luperto** (PS). - Tout simplement, je demanderai...

**M. le Président**. - Excusez-moi, je vous rappelle le temps de parole.

**M. Luperto** (PS). - Juste une conclusion, de demander, à tout le moins au groupe cdH, d'apprécier

cela. Vous savez que seuls les imbéciles ne changent pas d'avis et l'on peut considérer qu'au cdH, il n'y a pas d'imbéciles tellement vous changez d'avis souvent.

*(Rires et applaudissements)*

**M. le Président**. - Après ce plaidoyer très singulier, conformément aux dispositions de l'article 142.4 du Règlement, priorité est donnée au vote sur la motion – soyez attentifs – pure et simple de Mmes Vandorpe et Warzée-Caverenne.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

36 membres répondent oui.

31 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Môres, Baurain, Bracaval, Brogniez, Culot, Desquesnes, Destrebecq, Dock, Dodrimont, Drèze, Durenne, Evrard, Fourny, Galant, Gardier, Godfriaux, Henquet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Louvigny, Maroy, Moinnet, Mouyard, Nicaise, M. Prévot, Puget, Salvi, Stommen, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Waroux, Warzée-Caverenne.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Bonni, Collignon, Daele, Denis, Dermagne, Dufrane, Dupont, Furlan, Gahouchi, Gérardon, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henry, Kapompole, Kilic, Lambelin, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Mottard, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, P. Prévot, Stoffels, Tillieux, Trotta, Zrihen.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À DÉVELOPPER LES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURES DU GROUPE TEC, DÉPOSÉE PAR MM. HAZÉE ET HENRY (DOC. 587 (2016-2017) N° 1 ET 2)**

*Vote nominatif*

**M. le Président**. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à développer les investissements d'infrastructures du Groupe TEC, déposée par MM. Hazée et Henry (Doc. 587 (2016-2017) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

4 membres répondent oui.

62 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :  
Mmes et MM. Daele, Gillot, Hazée, Henry.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Baurain, Bonni, Bracaval, Brogniez, Collignon, Culot, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Dock, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Gérardon, Godfriaux, Gonzalez Moyano, Henquet, Kapompole, Kilic, Knaepen, Lambelin, Lecerf, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Louvigny, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Mottard, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Péciaux, Poulin, M. Prévot, P. Prévot, Salvi, Stoffels, Stommen, Tillieux, Trotta, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Waroux, Warzée-Caverenne, Zrihen.

- S'est abstenu :  
M. Puget.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE AU  
DOCTEUR AHMADREZA DJALALI,  
CONDAMNÉ À LA PEINE DE MORT EN IRAN,  
DÉPOSÉE PAR MM. WAHL, FOURNY,  
MME ZRIHEN ET M. HAZÉE  
(DOC. 971 (2017-2018) N° 1)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative au Docteur Ahmadreza Djalali, condamné à la peine de mort en

Iran, déposée par MM. Wahl, Fourny, Mme Zrihen et M. Hazée (Doc. 971 (2017-2018) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.  
67 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Baurain, Bonni, Bracaval, Brogniez, Collignon, Culot, Daele, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Dock, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Gérardon, Gillot, Godfriaux, Gonzalez Moyano, Hazée, Henquet, Henry, Kapompole, Kilic, Knaepen, Lambelin, Lecerf, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Louvigny, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Mottard, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Péciaux, Poulin, M. Prévot, P. Prévot, Puget, Salvi, Stoffels, Stommen, Tillieux, Trotta, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Waroux, Warzée-Caverenne, Zrihen.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

La séance est levée.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

*- La séance est levée à 18 heures 33 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président  
Mme Jenny Baltus-Möres, MR  
M. Christophe Collignon, PS  
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région  
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports  
M. Fabian Culot, MR  
M. Matthieu Daele, Ecolo  
Mme Valérie De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives  
M. Jean-Pierre Denis, PS  
M. Pierre-Yves Dermagne, PS  
M. François Desquesnes, cdH  
M. Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings  
M. Philippe Dodrimont, MR  
M. Benoît Drèze, cdH  
M. Jean-Marc Dupont, PS  
M. Dimitri Fourny, cdH  
Mme Déborah Gérardon, PS  
Mme Alda Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
M. Laurent Henquet, MR  
M. Philippe Henry, Ecolo  
M. Pierre-Yves Jeholet, Vice-Président et Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation  
M. Serdar Kilic, PS  
Mme Carine Lecomte, Rapporteuse  
M. Bruno Lefebvre, PS  
M. Jean-Charles Luperto, PS  
M. Nicolas Martin, PS  
M. Gilles Mouyard, MR  
Mme Marie-Françoise Nicaise, MR  
M. Alain Onkelinx, PS  
M. Patrick Prévot, PS  
M. André-Pierre Puget, Indépendant  
Mme Éliane Tillieux, PS  
M. Jean-Paul Wahl, MR  
Mme Olga Zrihen, PS

## INDEX DES MATIÈRES

- Accord Mercosur sur la viande wallonne
- Adoption d'animaux interdite aux personnes âgées
- Arrêtés de reventilation des crédits budgétaires
- Accessibilité des femmes aux métiers du secteur numérique
- Accident ferroviaire de Morlanwelz
- Antiradicalisme
- Assemblée interparlementaire Bénélux
- Assurance autonomie
- Autorisation du glyphosate
- Bien-être des travailleurs de la fonction publique
- Bus hybrides
- Chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau
- Compatibilité entre les accords de la COP 21 et le CETA
- Conseil d'administration extraordinaire à la SRWT
- Conseil parlementaire interrégional
- Cour constitutionnelle
- Déclarations d'intérêt régional
- Délégation du Conseil Suprême d'Ukraine
- Demande d'urgence
- Développement des Industries de Liège
- Docteur Ahmadreza Djalali
- Dossier des Près de Tilff
- Éloge funèbre de M. Frédéric François
- Groupe TEC
- Harcèlement sexuel dans les transports en commun
- Impact pour les zones rurales de la nouvelle loi postale
- Institutions européennes
- Intérimaires au sein de la fonction publique
- Investissements d'infrastructures du Groupe TEC
- Jardins communautaires
- Lutte contre la propagation du VIH
- Neutralité budgétaire des finances communales
- Notifications d'arrêtés de la Cour des comptes
- Nuisances sonores
- Pacte énergétique
- Pension des fonctionnaires wallons
- Politique wallonne de protection des végétaux
- Préavis de grève au sein des TEC
- Projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement
- Publifin
- Questions d'actualité
- Questions urgentes
- Rapports de commission
- Vignette anti-pollution
- Zone forestière publique

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AFA	Accueil Familial des Aînés
AMéDIS	améliorer le dialogue social au sein du groupe TEC
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
ASBL	Association Sans But Lucratif
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
CDI	contrat à durée indéterminée
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CGSLB	Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique
CGSP	Centrale Générale des Services Publics
CGT	Commissariat général au tourisme
CNG	Compressed Natural Gas
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
Cocof	Commission communautaire française
COP21	21e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de Paris 2015 sur le climat)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique
DPR	Déclaration de politique régionale
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture ASBL
GPS	Global Positioning System
IPP	impôt des personnes physiques
OMNIO	(statut) octroi de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité.
PNEC	Prévisible Non Effect Concentration
RTB	Radio-Télévision belge
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
UAW	Union des Agricultrices Wallonnes
TEC	Société de transport en commun
TTIP	Transatlantic Trade and Investment Partnership (Partenariat transatlantique de commerce d'investissement)
ULg	Université de Liège/Gembloux/Arlon
VIH	virus de l'immunodéficience humaine